



Les PME et l'Environnement

ENJEUX
ET OPPORTUNITÉS

observatoire des pme



Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

Regards sur les PME est édité par l'Agence des PME, 28, bd Haussmann, 75009 Paris.

Tél. : 01 53 24 96 30. Mél : observatoire@agencedespme.fr

Numéro 4, octobre 2003. Bimestriel. ISSN 1761-1741.

Imprimé en France par Graphoprint, Paris. N° d'imprimeur 0310595. Dépôt légal 4^e trimestre 2003.

Directeur de la publication : Didier Havette. Coordination : Claire Genevey.

Conception et réalisation : Contours, Paris.

observatoire des pme



L'Observatoire des PME considère que la diffusion la plus large des informations qu'il produit concourt à ses missions. Il autorise donc la reproduction, et les citations, sous réserve que soient systématiquement mentionnés son nom, « Observatoire des PME », ainsi que le nom de la revue, *Regards sur les PME*.



Préface

Les petites et moyennes entreprises, acteurs du développement durable

Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre de l'Écologie et du Développement Durable

Pour inscrire leur développement dans une perspective durable et préserver les équilibres naturels, nos sociétés industrialisées doivent être plus économes de leurs ressources. Cela appelle un changement de nos comportements.

La stratégie nationale de développement durable, adoptée le 3 juin 2003, constitue le plan d'actions pour les prochaines années du Gouvernement dans ce domaine. Elle mobilise pour sa mise en œuvre la participation de tous les acteurs, individuels et collectifs.

Dans ce domaine, les entreprises ont un rôle important à jouer, aussi bien dans leurs modes de production que dans leurs rapports avec les consommateurs. Un des axes de la stratégie nationale de développement durable leur est consacré. Celui-ci est orienté autour de cinq thèmes prioritaires :

- inciter toutes les entreprises à s'engager dans des démarches de développement durable, en particulier au travers de la certification ;*
- intégrer le développement durable dans les modes de production et de consommation des biens et services, en généralisant et favorisant l'écolabel ;*

- *développer l'innovation et la création d'entreprises dans les domaines d'activités liés au développement durable ;*
- *stimuler la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, condition de leur bonne gouvernance ;*
- *mettre en place au niveau de l'Etat un dispositif financier incitatif au développement durable, au travers, notamment, d'une évolution de la fiscalité.*

Ces cinq thèmes concernent bien sûr les grands groupes, mais aussi, et peut-être surtout, les PME, qui sont souvent moins familiarisées avec le concept de développement durable. Mais comment y mettre en œuvre ces orientations, compte tenu des spécificités de ces entreprises ? L'idée, couramment admise, selon laquelle celles-ci seraient plus difficiles à intégrer au processus, faute de temps, de moyens, et d'information, traduit-elle la réalité ?

Dans ce contexte, l'étude qu'a réalisée l'Observatoire des PME est précieuse. Elle fournit en effet un état des lieux, qui reflète la diversité des situations, qui permet d'identifier les obstacles à l'intégration des enjeux du développement durable par ces entreprises, et par là, pour les pouvoirs publics, de mieux cerner les mesures d'accompagnement à mettre en place.

Le tableau qui est dressé apparaît nuancé. L'étude confirme que les PME souffrent d'un manque de lisibilité de la réglementation environnementale, qu'elles sont confrontées à des difficultés d'accès aux aides et ressentent un besoin de formation. Mais on observe aussi que l'environnement est plutôt bien perçu par ces petites entreprises. C'est un encouragement à poursuivre nos efforts.

Ce travail de l'Observatoire des PME vient ainsi appuyer très opportunément l'action du ministère de l'écologie et du développement durable. Il éclaire les démarches de la stratégie nationale de développement durable, et devrait favoriser la mise en œuvre de ses mesures visant les PME. Je me réjouis donc de la diffusion de cette étude de qualité, qui renforce la détermination des pouvoirs publics à agir pour le développement durable en direction d'entreprises qui constituent le terreau et la richesse de notre dynamisme économique.

Transformer la prise de conscience en programme d'action

Christian Marbach
Président

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

Introduction

Christian Marbach

7

Même s'il y a quelques turbulences sémantiques entre les mots environnement, écologie, développement durable; même s'il y a grande nécessité de simplifier les concepts que représentent ces mêmes mots, s'ils servent de base à une action gouvernementale et encore plus s'ils se traduisent par des réglementations administratives, force est de reconnaître que la préoccupation générée par ces mots et ces concepts est de plus en plus répandue, et que leur traduction politique, scientifique, réglementaire, économique concerne tous les acteurs de la vie économique. Donc, aussi – donc, pourquoi pas? – les PME.

L'Observatoire des PME, fidèle à sa vocation de contribuer à la connaissance de ces entreprises, a décidé d'analyser plus en détail le couple PME/Environnement. Conscient que le terme PME a lui aussi, des significations multiples et des définitions méritant précision, ce qui a été apporté lors du numéro 1 de notre revue Regards sur les PME. Conscient surtout que dans cette relation « PME/Environnement », le sujet principal peut être PME ou Environnement et que donc, pour des entreprises, leur manière d'appréhender la contrainte ou l'opportunité environnementale peut-être passive, ou active, ou réactive, voire pro-active.

De nouveau, au lieu de se contenter de faire du « copier-coller » à partir de quelques (bons) articles de presse sur le sujet « les PME et l'Environnement », l'Observatoire a préféré aller sur le terrain et demander aux PME des réponses à des questions simples: cette approche par questionnaire précis, préparé avec un panel de spécialistes puis de « clients » potentiels, nous a semblé la plus neutre et la plus apte à couvrir le sujet, voire à le renouveler.

L'Observatoire a donc essayé de demander aux responsables de PME quelle est leur perception de l'environnement, comment ils « s'y retrouvent », ce qu'ils pensent de l'action administrative

chargée de les guider dans ce domaine ou encore de sa légitimité et de son efficacité.

Une telle approche pouvait conduire à des réponses d'impatience: assez! trop! arrêtez les contraintes! et « laissez faire », « laissez aller ». Et bien non. À la surprise des enquêteurs, les réponses se regroupent autour d'une assez grande unanimité: oui, l'environnement est une notion importante (peu importe que la définition de l'interrogé recouvre parfaitement celle de l'interrogateur). Oui, il faut y faire attention et, puisque c'est difficile, autant disposer d'une réglementation claire, d'administrations précises dans leurs demandes, d'aides faciles à solliciter...

8

Une fois de plus, l'approche « terrain » choisie par l'Observatoire des PME nous amène donc à remettre en cause une idée reçue, avec tout ce que cela peut susciter d'incrédulité.

Pourtant, lorsque l'on prend la peine de cesser de raisonner abstraitement à partir de schémas et d'images préconçus, lorsque l'on fait le (modeste) effort de regarder la réalité de la vie des responsables de Petites et Moyennes Entreprises, on ne manque pas de voir apparaître quelques premières explications simples à ce résultat inattendu: le patron de PME, y compris dans sa vie d'entrepreneur (et en particulier dans sa vie d'entreprise unipersonnelle) a une réaction de citoyen autant que d'agent économique cherchant à maximiser son bénéfice ou son revenu. Son univers professionnel est identique à son univers personnel, il y a bien souvent identité entre le domicile familial et l'adresse professionnelle, l'impact de son activité (ou de celles de ses voisins) se répercute globalement sur sa vie et pas seulement sur les heures qu'il passe à l'atelier ou au bureau, les responsabilités qu'il assume souvent dans la cité (comme élu, comme membre d'association, comme leader d'opinion) le mettent en face de ce problème qu'il intègre plus volontiers dans sa réflexion d'agent économique que d'autres notions contribuant aussi au bien public, comme le prélèvement fiscal ou la précision de multiples formalités. Il est donc attentif, demandeur, peut-être prudent plus que pour d'autres gestes de son action économique.

Il a une maturité rassurante, c'est sans doute là le premier enseignement que nous apportent les résultats de cette étude.

En terme de politiques publiques, loin de voir là un éventuel encouragement à l'inaction, j'en déduis la nécessité d'un accompagnement clair, concret et efficace, sans lequel la « bonne volonté » ici mise en évidence ne pourra durer. La préface de

notre Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, comme les quelques textes figurant dans la désormais traditionnelle partie « Tribune » de notre revue montrent bien que nos administrations prennent aussi acte de cette indispensable transformation de la prise de conscience en programme d'action.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N° 4

Introduction

Christian Marbach

9

Sommaire

Préface	
Les petites et moyennes entreprises, acteurs du développement durable	
Roselyne Bachelot-Narquin, <i>ministre de l'Ecologie et du Développement Durable</i>	5
Introduction	
Transformer la prise de conscience en programme d'action	
Christian Marbach, <i>président</i>	7

10

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

L'ÉTUDE

	Préambule	17
I	L'OPINION DES PME FRANÇAISES SUR L'ENVIRONNEMENT	19
1.	L'environnement : une réelle préoccupation pour les responsables de PME	22
	1.1. Une préoccupation importante pour 70 % des PME	23
	1.2. La moitié des entreprises reconnaissent l'impact environnemental de leur activité	24
	1.3. Les motivations des responsables d'entreprise qui prennent en compte l'environnement	27
	1.4. Les entreprises dont la gestion ne prend pas en compte l'environnement	30
2.	Les responsables d'entreprise souhaitent plus de lisibilité et un meilleur accès aux aides	31
	2.1. Plus de 80 % se disent favorables à un renforcement de la législation	31
	2.2. Ils considèrent être mal informés sur les réglementations	32
	2.3. Ils appliquent la réglementation malgré les difficultés	34
	2.4. Les aides sont méconnues et difficiles à obtenir	35
3.	Des actions concrètes en faveur de l'environnement	37
	3.1. Une réflexion avancée sur les actions visant à protéger l'environnement	37
	3.2. Recyclage et valorisation des déchets : l'action la plus développée	39

4.	Les appuis pour la démarche environnementale	43
4.1.	Les démarches prioritaires en terme de soutien	43
4.2.	Les appuis adaptés aux différentes démarches	44
5.	Les interlocuteurs des entreprises	46
5.1.	Des organismes inégalement connus	46
5.2.	Les très petites entreprises (TPE)	48
5.3.	Les entreprises de plus de 10 salariés ayant un impact important sur l'environnement	49
5.4.	Les entreprises de services de plus de 10 salariés ayant un impact faible sur l'environnement	51
6.	Qui s'occupe de la gestion de l'environnement dans les entreprises ?	52
7.	L'état d'avancement des démarches environnementales	53
8.	Charges financières liées aux questions d'environnement	55
II	LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LES POLITIQUES PUBLIQUES	57
1.	Le système réglementaire et normatif	59
1.1.	Traités internationaux et règlements européens	59
1.2.	Le Code de l'environnement en France	60
1.3.	La législation sur les ICPE	60
1.4.	La fiscalité	61
1.5.	La certification des démarches environnementales	61
1.6.	Un système réglementaire et normatif éloigné des PME	63
2.	Les politiques publiques en direction des entreprises	64
2.1.	Politiques de type pollueur-payeur ou politiques incitatives ?	64
2.2.	La mission des DRIRE en matière d'environnement : un positionnement qui reste à définir pour les PMI	65
2.3.	Les politiques d'achats responsables des groupes : un exemple pour les marchés publics ?	66
2.4.	Le marché des droits à polluer européens en 2005 : quelles implications pour les PME ?	69
3.	Quand les industriels proposent des solutions	70
3.1.	L'écologie industrielle : le modèle de Kalundborg	70
3.2.	Selon les professions : des réponses ciblées à des problèmes spécifiques	70
4.	Le financement des dépenses et investissements liés à l'environnement	72
4.1.	Les investissements environnementaux dans l'industrie	73
4.2.	Un aperçu de l'investissement sur un échantillon de 1000 PME	73
4.3.	Des exemples de financements spécifiques	74

5.	Un système d'aides qui a des difficultés à atteindre les PME	75
	5.1. De nombreux organismes dispensateurs	75
	5.2. De nombreuses aides	76
	5.3. Les aides régionales pour l'environnement	77
12	III ESSOR DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT : DES OPPORTUNITÉS POUR LES PME	79
1.	Les éco-activités : un champ statistique difficile à déterminer	81
	1.1. Définition des éco-activités	81
	1.2. Quelques données sur les éco-activités	82
2.	Le poids des PME dans le secteur de l'environnement	82
	2.1. Une estimation de la place des PME industrielles	82
	2.2. L'environnement dans le secteur des services	85
	2.3. Des grands groupes et des PME indépendantes	86
3.	L'environnement : un secteur porteur d'innovations	87
	3.1. Quelques exemples de PME innovantes	88
	3.2. Les dépôts de brevets	89
4.	Création et développement de PME innovantes dans l'environnement : quels soutiens ?	90
	4.1. Les soutiens publics	90
	4.2. Le capital-risque	91
	4.3. Les soutiens spécifiques à l'environnement	91
5.	Accompagner les petites et moyennes éco-entreprises ?	92
	5.1. Les mêmes difficultés que les autres PME	92
	5.2. Simplifier l'accès aux aides	92
	5.3. Donner plus de visibilité au marché	92
	5.4. Favoriser les transferts de technologies	93
	5.5. Favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de biens et services environnementaux	93

LA TRIBUNE

1. **Le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables s'implique dans le développement durable**, Régis de Brébisson 97
2. **Les PME au cœur de la politique en faveur du développement durable**, Éric Moniot 99
3. **Une étude intéressante et surprenante**, Alex Receveau 102

LES COMPLÉMENTS

1. Auteur, contributeurs, remerciements 105
2. Méthodologie générale de l'étude 106
3. Méthodologie de l'enquête et de l'analyse statistique 107
4. Précisions statistiques sur l'analyse de l'enquête 109
5. Le questionnaire de l'enquête 110
6. Lexique, sigles, adresses utiles 116
7. Bibliographie 119
8. Table des illustrations 120

L'OBSERVATOIRE DES PME

- Présentation* 124
- Méthode* 125
- La recherche universitaire* 126
- Publications: Regards sur les PME, le Portail des PME, www.portailpme.fr* 127
- Les membres: la Banque du développement des PME et la Caisse des dépôts et consignations* 128



Les PME et l'Environnement

ENJEUX
ET OPPORTUNITÉS

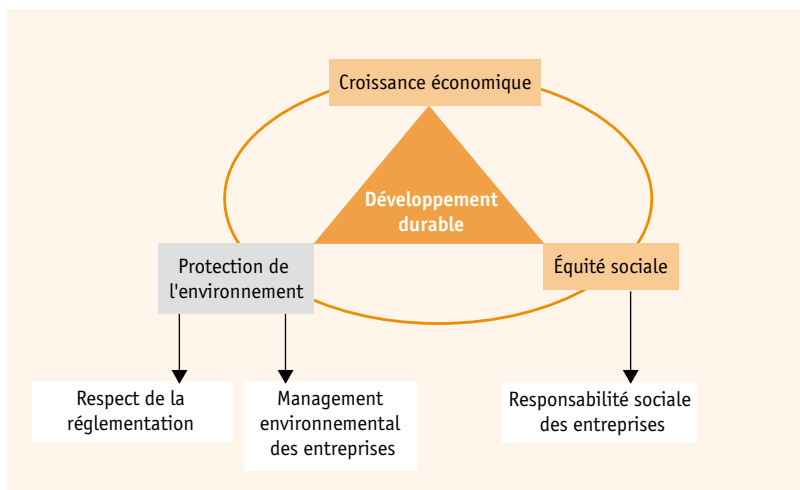
PRÉAMBULE

Nous avons choisi volontairement dans ce rapport de parler d'environnement et non de développement durable.

L'environnement n'est qu'une des composantes du concept de développement durable.

Le développement durable repose sur trois composantes qui doivent fonctionner ensemble: la croissance économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale.

Figure 1. Le développement durable.



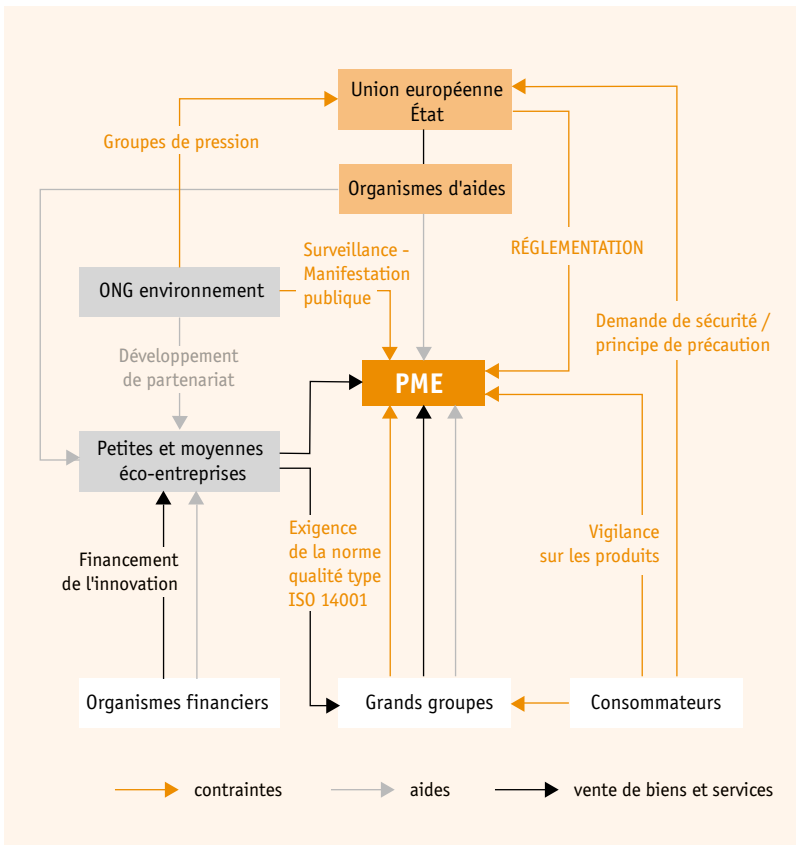
Le développement durable est au centre des préoccupations des grands groupes avec, en France, la loi de modernisation sociale et la loi NRE. La loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 impose la prise en compte du développement durable dans les résultats publiés dans le rapport annuel des grandes entreprises. L'article 116 stipule : « Il [le rapport annuel] comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret au Conseil d'État, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. »

Le concept de développement durable est plus difficilement applicable aux PME, alors que l'ensemble des entreprises est concerné par les problèmes environnementaux. Néanmoins toutes les entreprises ne sont pas au même stade de réflexion: tout en haut se trouve des entreprises pro-actives et tout en bas des entreprises qui ne réagis-

sent qu'aux contraintes réglementaires. Il faut ajouter une autre catégorie d'entreprises : celles dont l'activité est directement liée aux questions environnementales, ce sont les éco-entreprises, qui incluent de nombreuses PME. Les entreprises agricoles sont également très concernées par les problèmes environnementaux mais n'entrent pas dans le champ de l'étude.

La pression concernant les questions environnementales exercée par les différentes parties prenantes¹ sur les PME, se renforce. Le diagramme qui suit résume les enjeux et les opportunités liés aux questions environnementales pour les PME.

18 Figure 2. Les PME face aux enjeux environnementaux.



1. Concept de « stakeholders » en anglais.

L'étude

I. L'opinion des PME françaises sur l'Environnement



L'Observatoire des PME a mené une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 1080 petites et moyennes entreprises françaises sur le thème de l'environnement.

De nombreuses études ont été réalisées dans le secteur de l'industrie, mais très peu sur l'ensemble des PME. Pourtant aujourd'hui toutes les entreprises sont concernées, chacune à son niveau, par les problèmes environnementaux. Par exemple une PME dans le secteur financier doit gérer un parc informatique, du recyclage de papier...

Ce sondage réalisé par l'Institut de sondage Lavalie (ISL) pour le compte de l'Observatoire des PME est la première enquête qui s'intéresse à l'opinion sur l'environnement de l'ensemble des PME², tous secteurs confondus.

Pour le monde des PME, il est difficile de savoir exactement à quel niveau de préoccupation se situent les questions d'environnement dans la gestion de l'entreprise: l'impression couramment partagée est que les PME ne s'intéressent pas à l'environnement faute de temps, de moyens et d'informations³. Dans l'univers hétérogène que constituent les entreprises, il faut distinguer les PME indépendantes, qui sont la cible de réflexion de l'Observatoire des PME, et les entreprises de moins de 250 salariés filiales, dont la politique environnementale est dictée par un groupe. Pour les PME indépendantes, si elles ne sont pas soumises à des contraintes réglementaires strictes en raison de leur activité, la prise en compte de l'environnement ne peut venir que de la volonté du responsable de l'entreprise.

Pour cette enquête, il nous a paru important de distinguer d'une part les PME directement concernées par l'environnement du fait de leur activité: industrie, construction, commerce de gros, hôtels-restaurants, transports, services collectifs; et d'autre part, les PME ayant un impact sur l'environnement plus faible: communication, activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers⁴... Cela nous a conduit à considérer **trois groupes de PME**, les PME du secteur **industrie et construction**, les PME des **services ayant un fort impact sur l'environnement**, les PME des **services ayant un faible impact sur l'environnement**⁵. Les entreprises sans salarié ont été exclues du champ de l'enquête.

2. Selon définition de la Communauté européenne: PME indépendante de moins de 250 salariés, cf. *Regards sur les PME*, n° 1, p. 17.

3. C'est ce qui ressort de la lecture des revues spécialisées et de discussions avec les différents partenaires des PME, mais ne se fonde néanmoins sur aucune donnée chiffrée.

4. Cf. « Les compléments ».

5. Cette méthodologie utilisant trois types de PME est inspirée d'une étude de l'OCDE: « La paperasserie vue par les entreprises, Les charges administratives et réglementaires des petites et moyennes entreprises », OCDE, 2001.

L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Les enquêteurs ont rencontré peu de difficultés pour interroger les responsables des PME, qui ont réservé un très bon accueil au questionnaire et se sont montrés intéressés par le sujet.

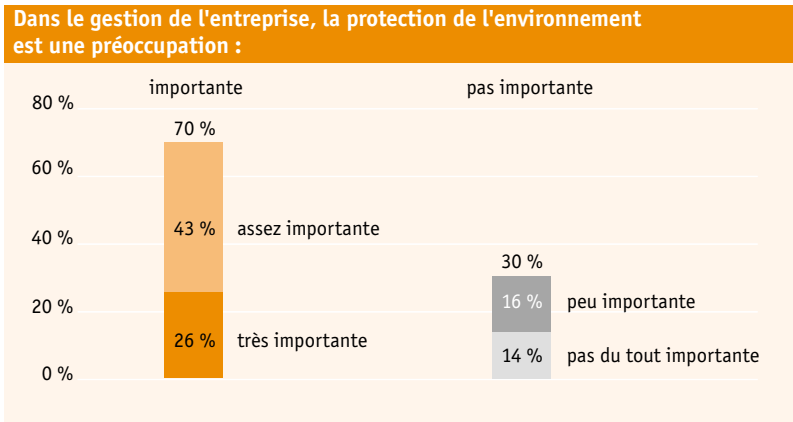
L'enquête reflète l'opinion de 1 080 responsables de PME, représentatifs de l'ensemble des PME françaises, interrogés au cours des mois d'octobre et novembre 2002.

1. L'ENVIRONNEMENT : UNE RÉELLE PRÉOCCUPATION POUR LES RESPONSABLES DE PME

À ce jour, très peu d'évaluations concrètes de l'opinion des responsables de petites et moyennes entreprises sur les enjeux environnementaux ont été faites. La plupart des réflexions reposent sur le sentiment général que les responsables de PME n'ont pas conscience des enjeux et considèrent que leur entreprise, de par sa taille, n'a qu'un impact faible sur l'environnement. Ainsi l'on considère qu'une petite entreprise ne se préoccupe d'environnement que lorsqu'elle y est contrainte par des réglementations et un système de sanctions. Faute d'information tangible sur l'opinion des chefs d'entreprise, l'environnement est considéré comme toutes les autres contraintes réglementaires. Cette vision ne prend pas en compte le particularisme des enjeux environnementaux qui touchent à la responsabilité citoyenne des dirigeants de PME.

1.1. La protection de l'environnement est une préoccupation importante pour 70 % des PME

Graphique 1. La préoccupation environnementale dans la gestion de l'entreprise.

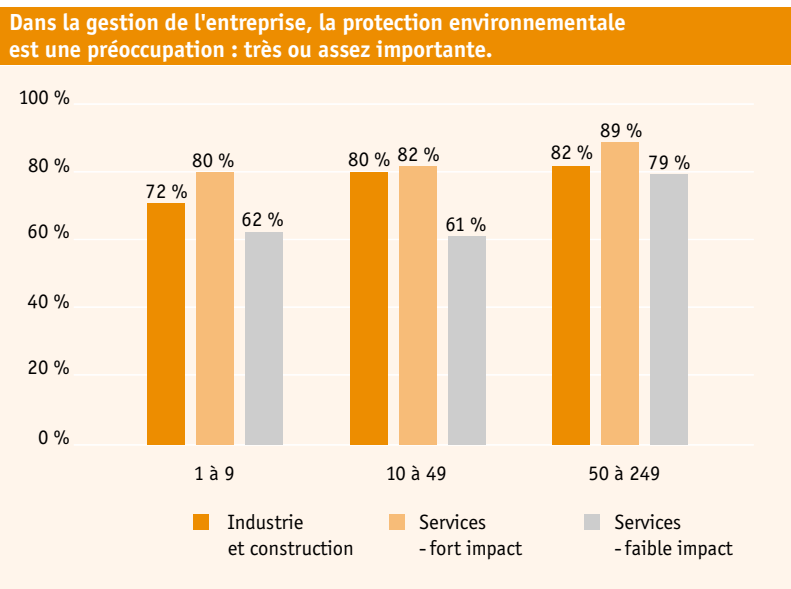


Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

L'enquête montre que 70 % des responsables de PME considèrent la protection de l'environnement comme une préoccupation importante dans la gestion de leur entreprise. Ce chiffre témoigne d'une réelle prise en compte des enjeux, mais pas nécessairement de la mise en place de mesures concrètes. En effet, on peut considérer que l'environnement est une préoccupation importante sans pour autant mettre en œuvre une politique visant la protection de l'environnement dans l'entreprise, l'engagement est dans ce cas purement formel.

Ce niveau très élevé de 70 % peut s'expliquer par le fait que, la plupart du temps, une PME fait partie d'un environnement local. Son responsable est certes un chef d'entreprise mais aussi un riverain et un citoyen, il est même très souvent impliqué dans des responsabilités locales. Un responsable de PME est très proche des autres acteurs (citoyens, consommateurs, associations, élus locaux) et a donc pleinement conscience de l'impact de l'activité de l'entreprise sur son environnement.

Graphique 2. Niveau de préoccupation environnementale selon la taille et le secteur d'activité.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

On constate que ce niveau de préoccupation élevé concerne toutes les entreprises, même si les pourcentages sont moins importants dans les entreprises de services à faible impact et dans les petites industries. Néanmoins, la préoccupation croît avec la taille de l'entreprise. Quel que soit le type d'entreprise, au moins six entreprises sur dix se sentent concernées : 62 % des PME du secteur des services à faible impact considèrent que la gestion de l'environnement est une préoccupation importante.

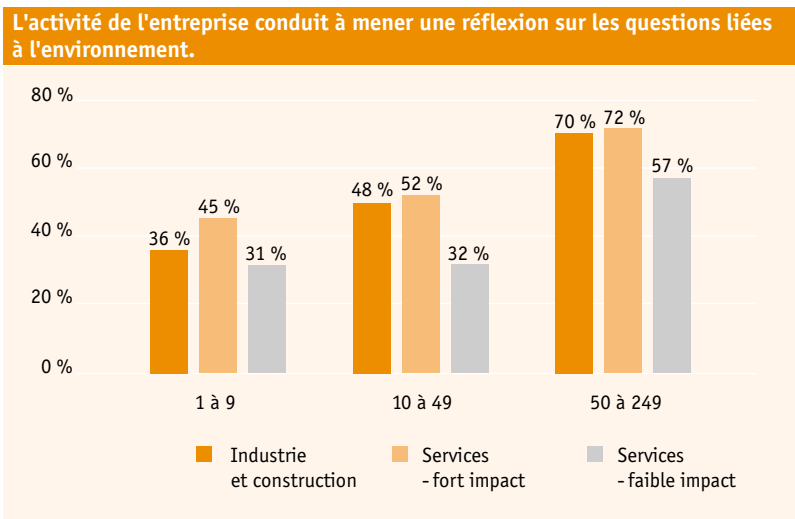
1.2. La moitié des entreprises reconnaissent l'impact de l'activité de leur entreprise sur l'environnement

Dans l'élaboration du questionnaire, à la question directe : « Est-ce que l'activité de votre entreprise est polluante ? », il a été préféré : « L'activité de votre entreprise vous conduit-elle à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement ? » Ce choix a été fait pour éviter un comportement du responsable d'entreprise tendant à refuser l'aspect polluant de son activité.

Au-delà d'une appréciation générale, les responsables de PME ont également pris conscience de l'impact de leur activité puisque 48 % des entreprises considèrent que l'activité de leur entreprise les conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement.

Le critère de la taille est cependant très important car les très petites entreprises sont encore peu nombreuses à déclarer que leur activité les conduit à mener une réflexion sur l'environnement : 70 % des moyennes industries (50 à 249 salariés) prennent en compte l'impact de leur activité contre seulement 36 % pour les très petites industries (moins de 10 salariés).

Graphique 3. Niveau de réflexion sur les questions liées à l'environnement.



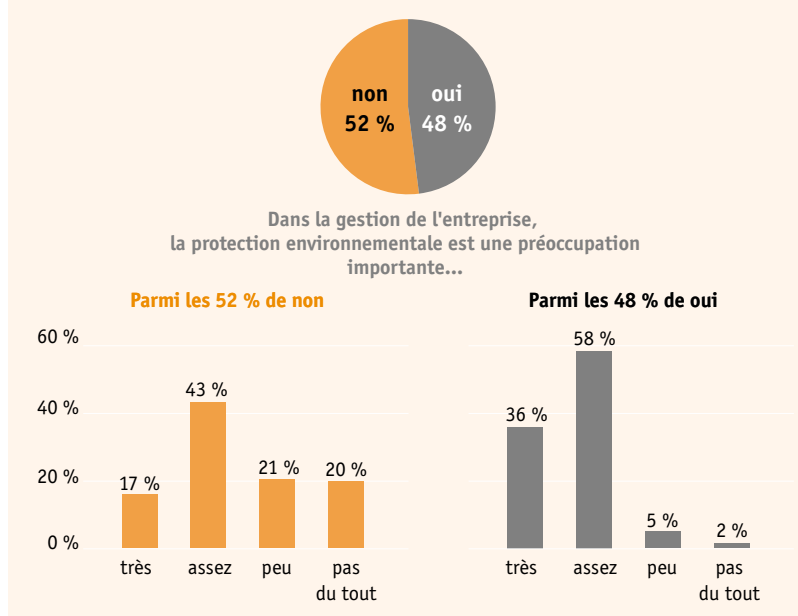
Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

Il semble donc que l'idée selon laquelle « on est petit donc pas très polluant » est encore très présente chez les responsables d'entreprise. Un travail d'information sur l'impact cumulé de l'activité de toutes les très petites entreprises sur l'environnement reste à faire.

L'activité de l'entreprise a conduit la moitié de l'échantillon interrogé à mener une réflexion sur l'environnement. Il est intéressant de vérifier si ce constat se traduit dans la gestion de l'entreprise ou s'il n'est pas uniquement citoyen.

Graphique 4. Activité de l'entreprise conduisant à mener une réflexion sur l'environnement et la protection de l'environnement.

L'activité de votre entreprise vous conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement :



94 % des entreprises dont l'activité conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement considèrent la protection de l'environnement comme une préoccupation importante dans la gestion de l'entreprise. Il y a donc un lien très fort entre l'impact de l'activité et sa prise en compte. Une entreprise, dont l'activité conduit à réfléchir sur l'environnement, la plupart du temps, intègre la protection de l'environnement dans sa gestion.

L'enquête montre que les responsables d'entreprise sont très largement sensibilisés aux questions environnementales. Il faut noter que l'enquête s'est déroulée quelques semaines après le sommet de Johannesburg qui a largement mis en avant la responsabilité des entreprises en matière environnementale et sociale, ce qui a pu renforcer l'importance accordée aux enjeux environnementaux.

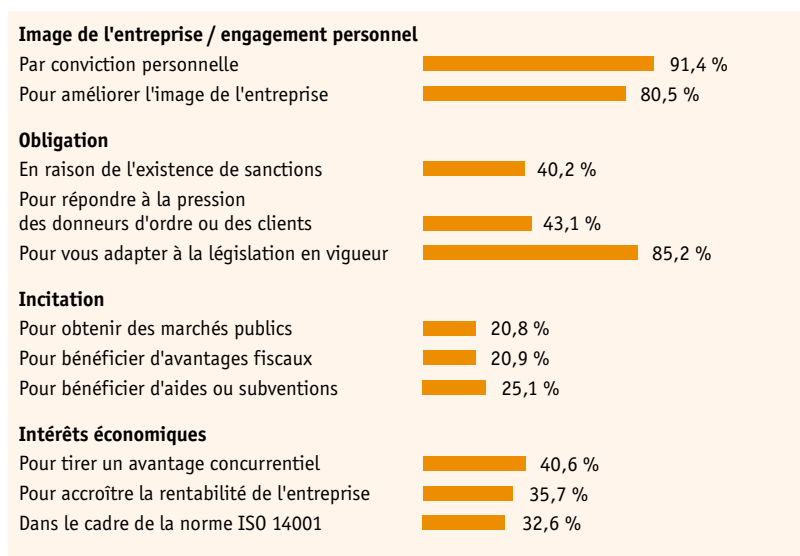
Au regard de ces résultats, on peut dire aujourd'hui que la prise en compte de l'environnement n'est plus réservée aux grandes entreprises. L'environnement fait partie intégrante des préoccupations des petites et moyennes entreprises (de 10 à 250 salariés) et commence à s'imposer dans les très petites entreprises.

1.3. Pour quelles raisons les responsables d'entreprise prennent-ils en compte la protection de l'environnement ?

Dans un premier temps, on peut penser que les grandes entreprises se sont engagées pour des raisons d'image, utilisant la protection de l'environnement comme outil marketing et publicitaire. À présent, l'environnement, et, plus largement, le développement durable, deviennent une dimension à part entière de leur gestion qui est intégrée comme une fonction transversale de l'entreprise⁶. Pour les PME, la réglementation reste un élément de motivation important, mais la conviction personnelle et l'image de l'entreprise ont également été citées très largement par les entreprises (91,4 % et 80,5 % des entreprises).

Les raisons proposées dans l'enquête pour la prise en compte de l'environnement peuvent être classées en quatre thèmes : l'image / l'engagement personnel, l'aspect obligatoire, l'aspect incitatif et les intérêts économiques.

Graphique 5. Raisons de la prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'entreprise⁷.



752 entreprises ayant répondu assez ou très important à la question sur la protection de l'environnement et la gestion de l'entreprise. Source : Observatoire des PME/ISL.

6. Les directeurs environnement ou développement durable sont très souvent rattachés directement au PDG du groupe. Aujourd'hui dans les différents colloques consacrés à ces sujets, ce sont les PDG des grands groupes qui s'expriment.

7. Les entreprises avaient la possibilité de donner plusieurs réponses.

On trouve donc deux grandes motivations :

- la conviction personnelle et l'image de l'entreprise ;
- le caractère obligatoire de la prise en compte de l'environnement.

Les réponses montrent une confiance limitée dans l'impact économique de la prise en compte de l'environnement. Les PME n'ont pas encore pris en considération le fait que des investissements dans le domaine de l'environnement puissent avoir un effet bénéfique à long terme sur les indicateurs de l'entreprise. Seuls 35,7 % pensent accroître la rentabilité de l'entreprise par la prise en compte de l'environnement. Ils sont légèrement plus confiants dans le bénéfice concurrentiel qu'ils pourraient en tirer. Alors que les investissements environnementaux représentent un coût à court terme, les avantages s'intègrent dans une vision de long terme parfois difficile à prendre en compte dans la gestion quotidienne d'une PME. Il y a un travail d'information à faire dans ce sens.

Les politiques incitatives ont un impact faible, on verra par la suite que cela provient essentiellement d'un déficit d'information sur les aides.

Les différentes raisons de la prise en compte de la protection de l'environnement sont évoquées de manière plus ou moins importante par les différents types d'entreprise :

L'aspect réglementaire

- *Pour vous adapter à la législation en vigueur* : cette raison est plus fortement évoquée par les entreprises de plus de 10 salariés (89 % pour les plus de 10 salariés, 78,4 % pour les moins de 10 salariés). Elle est logiquement plus souvent citée par les entreprises dont l'activité conduit à une réflexion sur l'environnement, c'est-à-dire les plus polluantes.

Le marché

- *Pour répondre à la pression des donneurs d'ordre* : ce sont les petites industries de moins de 10 salariés qui donnent le plus cette raison (50,5 %). Ces entreprises entretiennent très souvent des relations de sous-traitance avec des groupes industriels de plus en plus exigeants sur la qualité environnementale de l'ensemble de la chaîne de production. Dans certains cas, mettre en place des normes environnementales devient une condition incontournable pour continuer à obtenir des marchés. L'engagement en terme de développement durable des grandes entreprises se répercute sur des entreprises de plus en plus petites par l'intermédiaire de la chaîne de sous-traitance.

- *Dans le cadre de la norme ISO 14001⁸* : 38,4 % des entreprises de

8. Cf. « Les compléments ».

l'industrie et la construction citent cette raison (30% pour les autres). 37% des entreprises dont l'activité conduit à une réflexion sur l'environnement l'évoquent. La norme ISO 14001 concerne essentiellement les entreprises dont l'activité a un impact sur l'environnement, et peut être imposée à certains sous-traitants. Une petite entreprise de services jugée non polluante trouve un intérêt moindre à afficher la certification ISO 14001.

- *Pour tirer un avantage concurrentiel*: l'avantage concurrentiel est beaucoup moins évoqué par les entreprises de Services avec faible impact que par celles de l'Industrie/construction et celles des Services avec fort impact (respectivement 32,2%, contre 42,7% et 45,5%). Cette raison est également plus citée par les entreprises dont l'activité conduit à une réflexion sur l'environnement. On peut penser que ce sont les entreprises les plus polluantes qui ont le plus intérêt à se montrer respectueuses de l'environnement pour se distinguer face à leurs concurrents.

- *Pour améliorer l'image de l'entreprise*: ce sont les moyennes entreprises de plus de 50 salariés qui favorisent le plus cette raison (87% contre 77%). Les entreprises de plus grandes tailles disposent souvent d'un responsable de communication qui peut exploiter l'engagement de l'entreprise en matière de respect de l'environnement.

L'engagement citoyen

- *Par conviction personnelle*: il n'y a aucune différence significative pour cette question entre les différents types d'entreprise, elle est évoquée unanimement par tous. Elle montre l'engagement « citoyen » des chefs d'entreprise sur ce sujet.

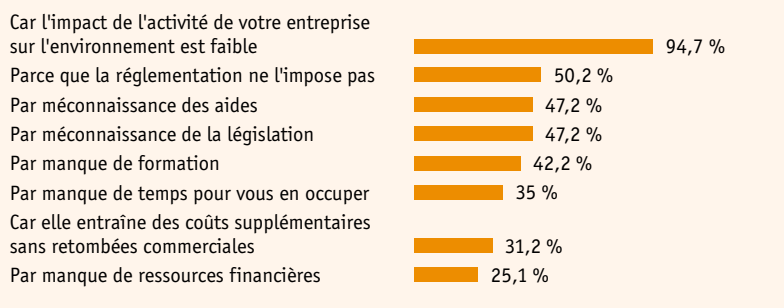
Les aides

- *Pour bénéficier d'aides ou subventions*: cette raison est globalement peu évoquée, ce qui est logique car les entreprises ne connaissent pas les aides auxquelles elles pourraient avoir droit [voir partie II: Le contexte réglementaire et les politiques publiques]. Cependant les entreprises de services avec fort impact citent plus cette raison que les autres entreprises (30,8% contre 21%), ce sont également les entreprises qui disposent le plus souvent d'une personne en charge de l'environnement.

1.4. Les entreprises dont la gestion ne prend pas en compte la protection de l'environnement

30% des entreprises interrogées déclarent que l'environnement est une préoccupation peu ou pas du tout importante (dont seulement 14% pas du tout). On retrouve essentiellement ces entreprises dans les plus petites (moins de 10 salariés) et dans le secteur des services avec impact faible.

Graphique 6. Raisons de la non prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'entreprise.



328 entreprises ayant répondu peu ou pas du tout important à la question sur la protection de l'environnement et la gestion de l'entreprise.

Source : Observatoire des PME/ISL.

Les raisons évoquées pour la non prise en compte de l'environnement sont principalement l'absence d'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement, et l'absence d'obligation. La méconnaissance de la législation et la méconnaissance des aides sont également citées par près de la moitié des entreprises, on retrouve une fois de plus le problème du manque d'information.

Le manque de temps (35%) et le manque de ressources financières (25,1%) sont les raisons les moins citées, ce qui va à l'encontre d'un certain nombre d'idées reçues sur le sujet.

Deux enseignements majeurs :

- les responsables de PME ont parfaitement conscience des enjeux environnementaux même s'ils ont encore des difficultés à en mesurer les possibles avantages économiques ;
- un problème d'information en général, et de sensibilisation pour les plus petites entreprises, pourrait être un frein à l'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des PME.

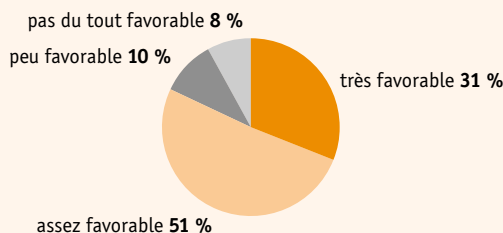
2. LES RESPONSABLES D'ENTREPRISE NE SONT PAS HOSTILES À LA RÉGLEMENTATION, MAIS SOUHAITENT PLUS DE LISIBILITÉ ET UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES

2.1. Plus de 80 % se disent favorables à un renforcement de la législation

Les entreprises sont globalement favorables à un renforcement de la législation, seules 8 % y sont totalement opposées. Il est logique de noter que les moins concernées par les réglementations sont aussi les plus favorables à leur renforcement. Dans les services avec faible impact, on trouve 86 % d'entreprises favorables (dont 39,1 % très favorables), contre 75,9 % dans l'industrie. De même les entreprises de 50 à 249 salariés sont un peu moins favorables que les plus petites (75 % contre 82 %).

Graphique 7. Opinion sur le renforcement de la législation en matière d'environnement.

D'une façon générale que pensez-vous d'un renforcement de la législation en matière d'environnement ?

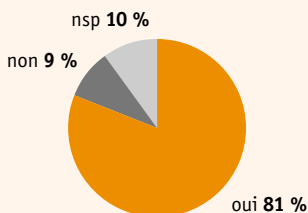


Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Les entreprises de services, par nature moins polluantes, peuvent se sentir victimes de la pollution des autres entreprises, et donc être encore plus favorables à un renforcement de la législation. Les chefs d'entreprise sont globalement non seulement favorables à un renforcement de la législation mais sont également conscients que ce renforcement va avoir lieu dans les deux prochaines années. Cette demande de renforcement de la législation peut être vue à la fois comme une demande de renforcement quantitatif et qualitatif.

Graphique 8. Renforcement de la législation dans les deux années à venir.

Pensez-vous que la législation en matière d'environnement va se renforcer dans les deux années à venir ?



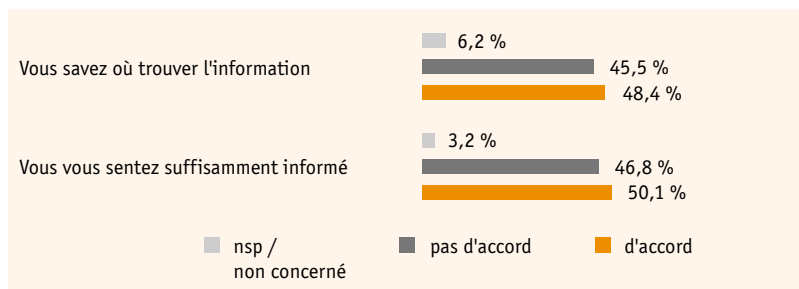
Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source: Observatoire des PME/ISL.

Sur ce point les entreprises les plus concernées sont également celles qui anticipent le plus ce renforcement : 91,2% des entreprises de 50 à 249 salariés pensent que la législation va se renforcer dans les deux années à venir.

Alors même que les responsables de PME réclament régulièrement une simplification de la fiscalité et des réglementations sociales⁹, on constate que les réglementations en matière d'environnement sont considérées dans l'enquête d'une façon totalement opposée. Ce positionnement des responsables de PME confirme l'importante prise de conscience des enjeux environnementaux.

2.2. Les responsables de PME considèrent être mal informés sur les réglementations

Graphique 9. L'information sur les réglementations en matière d'environnement.



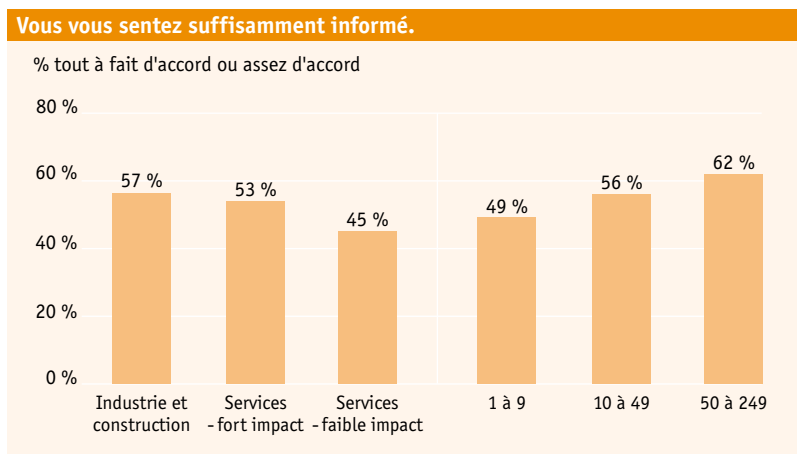
Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source: Observatoire des PME/ISL.

9. Dans une enquête Observatoire des PME/BVA de 2002, 68% des responsables d'entreprise de moins de 50 salariés interrogés ne souhaitent pas, à l'époque de l'enquête, embaucher en raison d'une législation sociale trop contraignante. Cf. *Regards sur les PME*, n° 3.

Les entreprises ont des difficultés à trouver l'information sur les réglementations : 45,5% ne sont pas d'accord avec la proposition « Vous savez où trouver l'information », dont 32% pas du tout d'accord. 46,8% des entreprises ne se sentent pas suffisamment informées.

Les responsables d'entreprise auraient besoin de plus d'informations sur un sujet qui les préoccupe, comme on a pu le voir dans les questions précédentes.

Graphique 10. Niveau d'information selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.



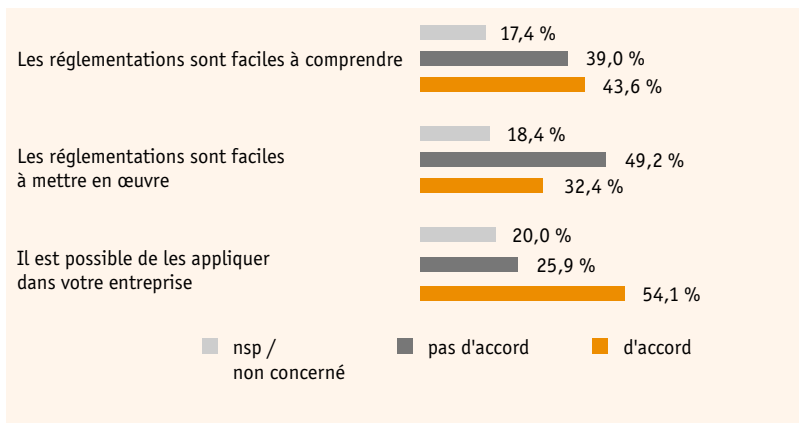
Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Le niveau d'information varie de manière importante selon le type d'entreprise. Les entreprises du secteur Industrie et construction se sentent mieux informées que les autres ; en effet ces entreprises bénéficient d'une réglementation relativement claire avec la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement [voir partie II, paragraphe 1.3].

Le niveau d'information augmente avec la taille de l'entreprise. À partir d'une certaine taille, dès lors qu'une personne est chargée de ces questions, elle a le temps et les moyens de s'informer. Si l'on considère uniquement les entreprises disposant d'une personne en charge des questions environnementales, le pourcentage d'entreprises suffisamment informées augmente nettement, 55 % pour les 1 à 9 salariés, 75 % pour les 10 à 49 salariés et 77 % pour les 50 à 249 salariés.

2.3. Un niveau d'application élevé malgré les difficultés rencontrées

Graphique 11. L'application des réglementations en matière d'environnement.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

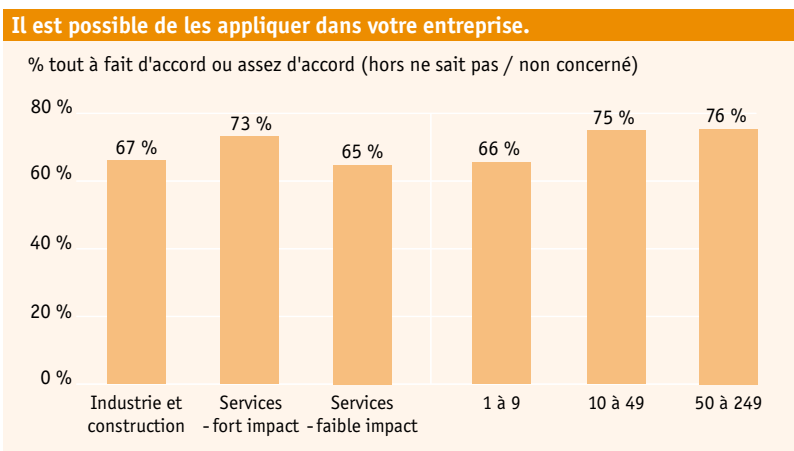
Près de la moitié des entreprises considèrent que les réglementations ne sont pas faciles à mettre en œuvre ; en revanche une large majorité semble respecter les réglementations, puisque seules 26 % se déclarent « pas d'accord » avec la proposition « il est possible de les appliquer dans votre entreprise ».

Malgré les difficultés de compréhension et de mise en œuvre, une majorité d'entreprises applique la réglementation.

Ce sont les plus petites entreprises qui ont le plus de difficultés à appliquer les réglementations.

Au cours de l'élaboration du questionnaire il est apparu difficile de demander directement aux chefs d'entreprise s'ils respectaient les réglementations. Cette question « il est possible de les appliquer dans votre entreprise » avait donc pour objectif de donner une approximation du nombre d'entreprises qui respectent les réglementations. On peut donc considérer, d'après cette estimation, que deux tiers des très petites entreprises les appliquent et trois quarts des petites et moyennes (ces chiffres ne prennent en compte que les entreprises qui se disent concernées par les réglementations, soit 80 % des entreprises interrogées).

Graphique 12. Mise en œuvre des réglementations selon la taille et le secteur d'activité.



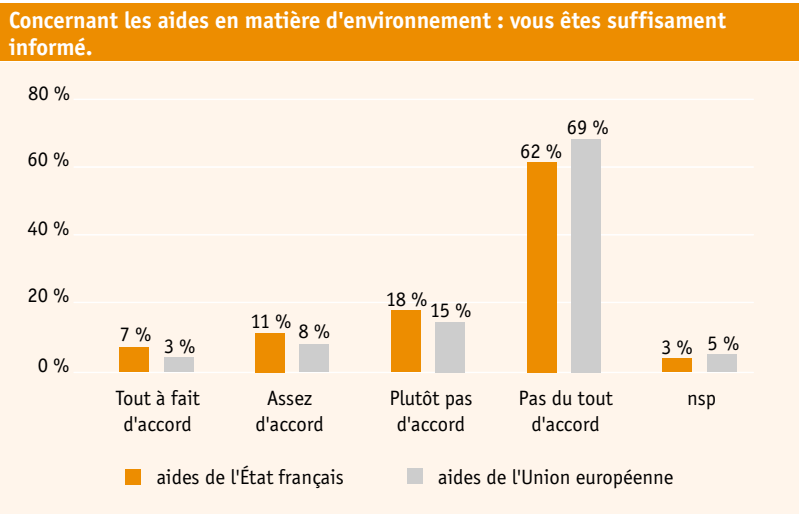
Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

On constate un manque d'information et des difficultés de compréhension ; mais, en dépit des obstacles rencontrés, le niveau d'application des réglementations est élevé. Améliorer l'information sur les réglementations et faciliter leur mise en œuvre, apparaissent comme deux priorités pour favoriser le respect de l'environnement dans les PME. On voit également le rôle clé joué par une personne s'occupant de l'environnement dans le niveau d'information de l'entreprise. Un système de formation du personnel dans les PME, notamment les plus petites, est une piste intéressante à développer. On verra d'ailleurs au travers d'autres questions que cela correspond à une demande forte des entreprises.

2.4. Les aides sont méconnues et difficiles à obtenir

80% des responsables de PME se sentent insuffisamment informés sur les aides (84% pour les aides européennes), pourtant ces aides existent [voir partie II, paragraphe 5.2].

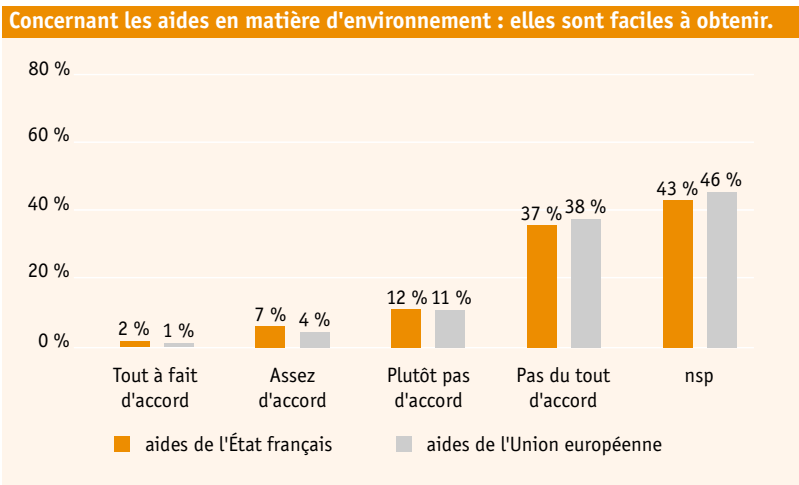
Graphique 13. Information sur les aides en matière d'environnement.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Quand les aides sont connues, elles semblent difficiles à obtenir ; seules 9 % des entreprises considèrent que les aides sont faciles à obtenir (5 % pour les aides européennes). Le déficit d'information est encore plus marqué dans les plus petites entreprises. Contrairement à la connaissance des réglementations, le fait de disposer d'une personne chargée des questions environnementales n'a pas d'influence sur le sentiment d'être informé sur les aides.

Graphique 14. Obtention des aides en matière d'environnement.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

On constate un décalage entre, d'une part, la volonté de s'engager dans l'environnement de la part des entreprises qui se déclarent favorables à la réglementation, et, d'autre part, un déficit d'information sur les réglementations, et de manière encore plus forte, sur les aides, qui paraissent peu accessibles.

Face à un besoin insatisfait, l'enquête met donc en avant une nécessaire réflexion sur les systèmes d'informations en matière de réglementation et d'aide dans le domaine de l'environnement en direction des PME.

3. DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

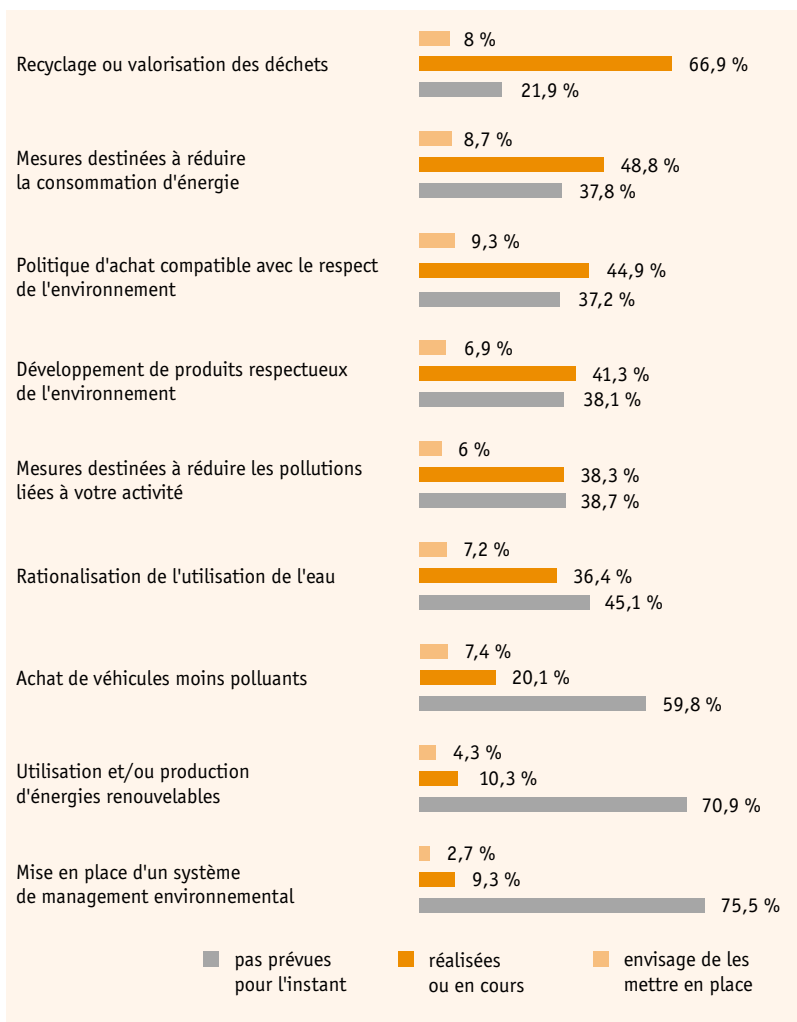
3.1. Une réflexion avancée sur les actions visant à protéger l'environnement

Un nombre peu important d'entreprises n'ont pas exprimé leur opinion sur les actions en faveur de l'environnement (entre 3% et 15% selon les actions proposées). Les réponses se sont essentiellement réparties entre « réalisées ou en cours » et « pas prévu pour l'instant ». Le choix de l'incertitude « envisage de les mettre en place » a été très peu utilisé.

Ces deux constats peuvent laisser penser que la réflexion des entreprises sur les questions environnementales est assez mature.

Pour 10% des entreprises interrogées, aucune action en faveur de l'environnement n'a été engagée. Pour 14,5% des entreprises, une seule mesure a été mise en place, pour la moitié, il s'agit de recycler ou valorisation des déchets.

Graphique 15. Actions engagées en faveur de l'environnement.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Si l'on s'intéresse uniquement aux 48% d'entreprises dont l'activité conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement, on obtient des résultats significativement plus élevés pour la plupart des questions. Ce qui confirme le lien entre prise de conscience de l'impact de l'activité de l'entreprise et mesures mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les mesures concernant les pollutions liées à l'activité de l'entreprise, qui sont en cours ou réalisées dans 58,1% des entreprises dont l'activité conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement.

Tableau 1. Actions réalisées ou en cours pour les entreprises dont l'activité conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement.

Réalisées ou en cours :	
Recyclage ou valorisation des déchets	76,2%
Mesures destinées à réduire la consommation d'énergie	54,7%
Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement	58,8%
Développement de produits respectueux de l'environnement	57,4%
Mesures destinées à réduire les pollutions liées à votre activité	58,1%
Rationalisation de l'utilisation de l'eau	44,4%
Achat de véhicules moins polluants	23,5%
Utilisation et/ou production d'énergies renouvelables	14,0%
Mise en place d'un système de management environnemental	17,2%

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N° 4

L'ÉTUDE

I. L'opinion des PME françaises

39

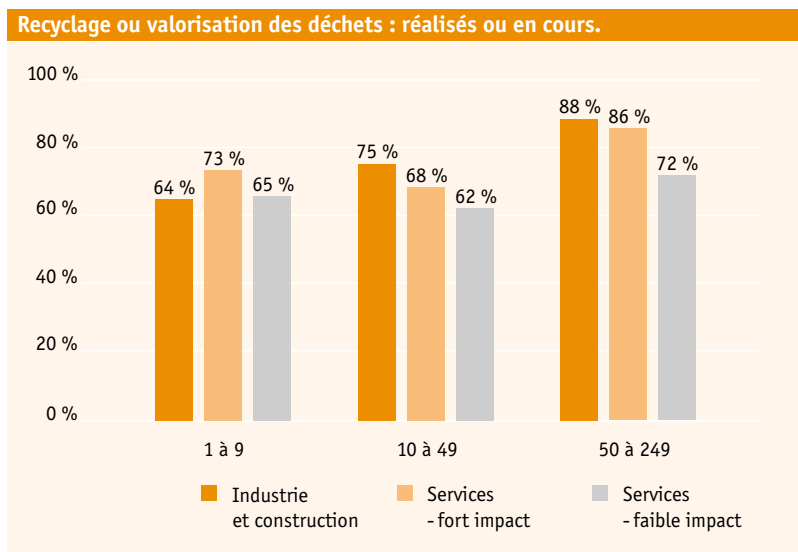
3.2. Recyclage et valorisation des déchets : l'action la plus développée

Deux mesures dominent : le recyclage ou la valorisation des déchets et, dans des proportions moins importantes, les actions destinées à réduire la consommation d'énergie. Ce résultat est assez logique dans le sens où ces deux mesures peuvent être appliquées par quasiment toutes les entreprises et font l'objet de politiques spécifiques de la part des pouvoirs publics. **En matière d'environnement, la gestion des déchets est la préoccupation principale des PME.**

Les actions en faveur de l'environnement sont cependant assez diversifiées et ne touchent pas de façon égale les différentes entreprises.

- *Recyclage ou valorisation des déchets* : cette action est réalisée ou en cours dans les deux tiers des entreprises en général et dans les trois quarts des entreprises dont l'activité conduit à une réflexion sur l'environnement. Le recyclage ou la valorisation des déchets peut être mis en place dans tous les types d'entreprises. On note que 88% des entreprises Industrie et construction de plus de 50 salariés recyclent ou valorisent leurs déchets, 85% des entreprises de services avec fort impact le font également. Les plus petites industries sont légèrement en retrait avec seulement 64%.

Graphique 16. Recyclage ou valorisation selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

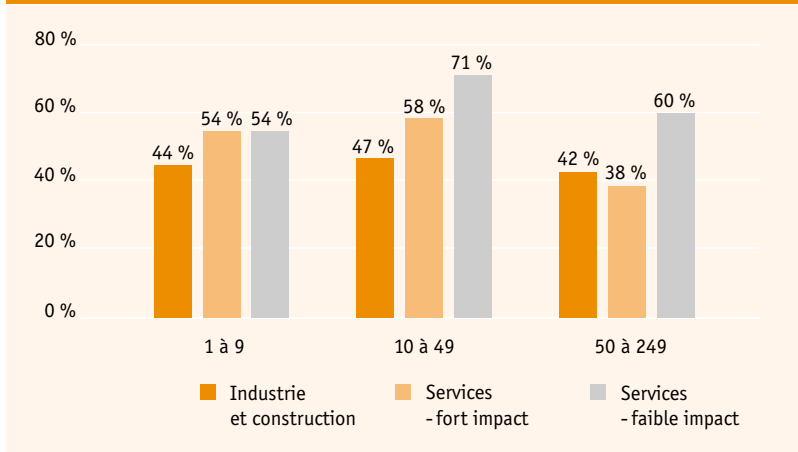
En matière de gestion des déchets, les réglementations sont clairement établies sur le principe pollueur-payeur. L'entreprise a deux choix : soit gérer elle-même ses déchets, soit payer une taxe à des organismes agréés tels que Éco-Emballage. Le caractère incitatif de la taxe semble avoir un effet positif sur l'internalisation de la gestion des déchets dans les entreprises. Selon l'IFEN, la gestion des déchets représente 44,7% des dépenses environnementales des entreprises (ensemble des entreprises y compris les grandes).

- *Mesures destinées à réduire la consommation d'énergie*: cela concerne près de 50% des entreprises. Ces mesures sont appliquées dans tous les types d'entreprises. L'impact financier de ce type de mesures est très facile à évaluer pour l'entreprise, il est possible de mesurer le retour sur investissement par la diminution de la facture énergétique. De plus des campagnes d'information en faveur de la réduction des consommations d'énergie ont été menées par l'ADEME, et des produits financiers adaptés ont été mis en place.
- *Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement*: l'application de cette mesure augmente avec la taille de l'entreprise, probablement dès lors qu'une PME dispose d'un service achat. C'est une action très développée dans les entreprises avec faible impact sur l'environnement, c'est également une des mesures qui les concernent le plus. De nombreuses campagnes de la part des

associations sont menées en faveur de ce type d'actions sous l'appellation « achats responsables ».

Graphique 17. Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement : réalisée ou en cours.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

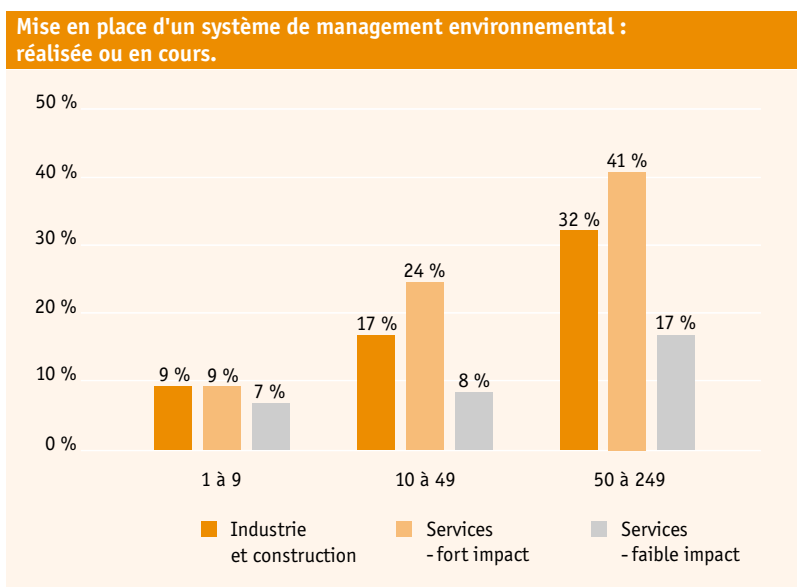
- *Développement de produits respectueux de l'environnement et Mesures destinées à réduire les pollutions liées à votre activité* : ces mesures sont favorisées par les entreprises du secteur des services avec fort impact (respectivement 50,4 % et 54,7 %) et par celles de plus de 50 salariés (respectivement 53,1 % et 62,6 %). L'éco-conception¹⁰ est encore peu accessible aux plus petites entreprises. On retrouve le problème de non prise en compte par les plus petites entreprises de l'impact de leur activité en terme de pollution, qui appliquent donc moins ces mesures.
- *Rationalisation de l'utilisation de l'eau* : cette action a été réalisée ou est en cours dans 56,4 % des industries de plus de 50 salariés. Les Agences de l'eau jouent un rôle très important dans ce domaine notamment grâce à une politique de terrain tournée vers les PME.
- *Achat de véhicules moins polluants* : ce sont surtout les entreprises de services avec fort impact qui mènent cette action : 30,6 % des 10 à 49 salariés et 40,4 % des 50 à 249 salariés. Ce sont également celles qui par leur activité utilisent le plus des flottes de véhicules.
- *Mise en place d'un système de management environnemental¹¹* : c'est

10. Prise en compte du cycle de vie des produits et de la protection de l'environnement dans la conception des biens et services.

11. Cf. « Les compléments ».

sur cette action que l'on trouve les plus grandes différences entre les différents types d'entreprises. Le management environnemental est en cours ou réalisé dans 32 % des entreprises Industrie et construction et 41,4 % des Services avec fort impact de plus de 50 salariés. Le management environnemental est un concept très peu connu dans les très petites entreprises, auxquelles il n'est d'ailleurs pas forcément adapté.

Graphique 18. Management environnemental selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

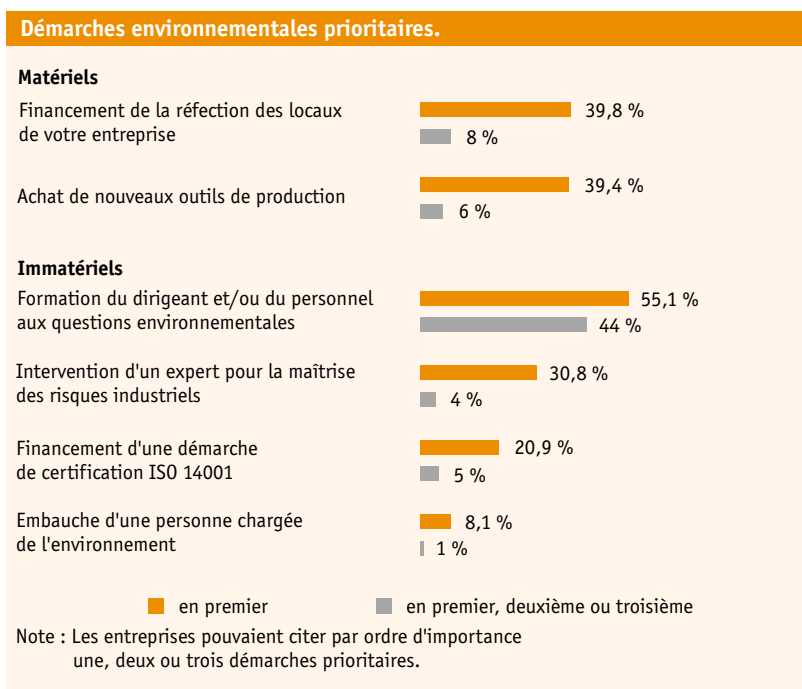
Les différentes actions semblent adoptées de façon assez significative par les entreprises concernées. Ce constat vient renforcer l'idée selon laquelle les PME françaises ont adopté une démarche responsable vis-à-vis de l'environnement qui se traduit par des actions concrètes. Néanmoins les très petites entreprises sont en retrait, avec un niveau de mise en place des différentes mesures en faveur de l'environnement plus faible.

4. LES APPUIS POUR LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

4.1. Les démarches environnementales prioritaires en terme de soutien

Un certain nombre de démarches environnementales précises, pouvant nécessiter des investissements, ont été identifiées. Il a d'abord été demandé aux entreprises de définir trois démarches prioritaires en termes de soutiens ; puis on leur a demandé d'identifier, pour chacune des démarches prioritaires, le type de soutien dont elles souhaiteraient bénéficier. On peut distinguer deux types de démarches, celles nécessitant des investissements matériels, et celles faisant appel à des investissements immatériels.

Graphique 19. Démarches environnementales prioritaires en termes de soutien.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

La démarche prioritaire en terme de soutien pour tous est, très largement, la formation du dirigeant : elle est citée par 55,1 % des entreprises et 44,2 % la citent en premier. La priorité mise sur cette démarche augmente avec la taille de l'entreprise.

Un tiers des entreprises ne citent pas de démarche environnementale prioritaire. Ce qui correspond aux 30 % d'entreprises qui ne prennent pas en compte la protection de l'environnement dans la gestion de leur entreprise. On note quelques disparités en fonction du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise. Le pourcentage d'entreprises qui ne citent pas de démarches environnementales prioritaires s'élève à 38 % pour les entreprises de services avec faible impact. Il est très différent selon la taille, 16 % pour les plus de 50 salariés, et 34 % pour les moins de 10 salariés. Ce qui correspond à l'intégration croissante de l'environnement avec la taille de l'entreprise.

Les investissements matériels, que ce soit la réfection des locaux ou l'achat de nouveaux outils de production, sont prioritaires pour environ 40 % des entreprises, indifféremment de leur taille et de leur secteur d'activité.

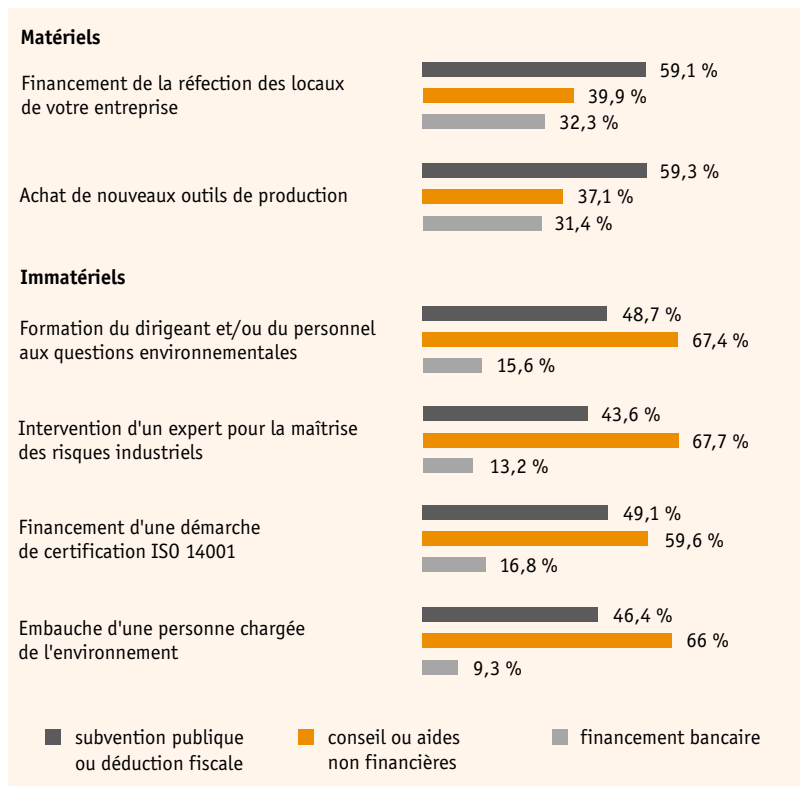
En dehors de la formation du dirigeant, la priorité n'est pas aux démarches nécessitant des investissements immatériels. La démarche ISO 14001 est surtout prioritaire pour les moyennes entreprises (39,4 %). L'embauche d'une personne chargée de l'environnement n'est pas une priorité. En fait, les entreprises les plus concernées disposent déjà d'une personne dédiée aux questions d'environnement. Les autres, souvent les plus petites, n'ont ni le besoin ni les moyens d'embaucher une personne à temps plein. Les systèmes de temps partagé entre des PME d'une même zone peuvent être une piste intéressante pour résoudre ce problème. Actuellement l'embauche d'une personne en temps partagé reste une mesure peu utilisée dans les PME malgré la mise en place des groupements d'employeurs¹².

4.2. Les appuis adaptés aux différentes démarches

Les entreprises ont besoin d'un accompagnement différent selon les démarches prioritaires identifiées. De manière générale le recours au financement bancaire pour les problèmes environnementaux semble limité au financement des investissements matériels : achats de nouveaux outils de production et réfection des locaux. Pour les autres démarches, les responsables de PME attendent davantage des conseils ou des subventions.

12. Un groupement d'employeurs peut se créer sous forme d'association loi 1901. Ce groupement peut mettre à disposition de ses membres, des salariés liés au groupement par un contrat de travail. Pour plus d'informations voir http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/infos_e.html

Graphique 20. Accompagnement des démarches environnementales prioritaires en terme de soutien.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

S'agissant des démarches nécessitant des investissements immatériels : elles sont prioritaires pour les plus grandes PME en termes de conseil et d'aide non financière, alors que les très petites entreprises feraient plutôt appel à des subventions publiques ou déductions fiscales.

Les investissements matériels seraient prioritaires en terme de financement bancaire pour les entreprises de moins de 10 salariés et celles de l'Industrie, alors que les autres feraient plutôt appel à des conseils ou des aides non financières.

De nouveau le thème de l'information arrive en tête des préoccupations des responsables de PME, se former et former le personnel de l'entreprise est une priorité. Pour cela ils ont besoin de conseils et d'aides non financières, et dans une moindre mesure de subventions et déductions fiscales. Le financement bancaire n'apparaît pas comme un outil naturel pour les démarches environnementales nécessitant des investissements immatériels.

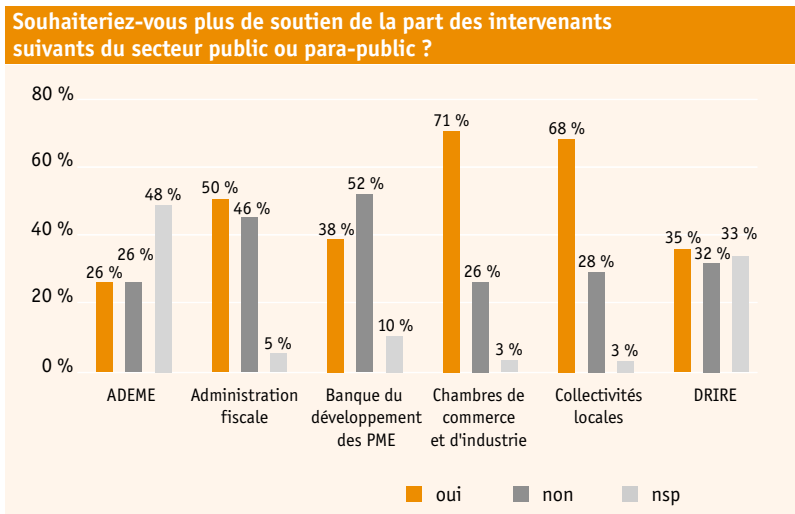
Informier et former doit donc être une priorité pour les interlocuteurs des responsables de PME.

5. LES INTERLOCUTEURS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans leur démarche environnementale, les responsables de PME ont besoin de soutien, et ce d'autant plus que leur petite taille ne leur permet pas de disposer d'une personne s'occupant plus spécifiquement des questions liées à l'environnement. Nous avons proposé aux entreprises interrogées une liste d'interlocuteurs comprenant à la fois des organismes spécialisés dans le domaine de l'environnement (ADEME, DRIRE, Bureaux d'études environnement et associations environnement) et des interlocuteurs habituels des PME (Chambres de commerce et d'industrie, experts-comptables, organismes financiers...).

5.1. Des organismes inégalement connus

Graphique 21. Les intervenants du secteur public ou para-public.

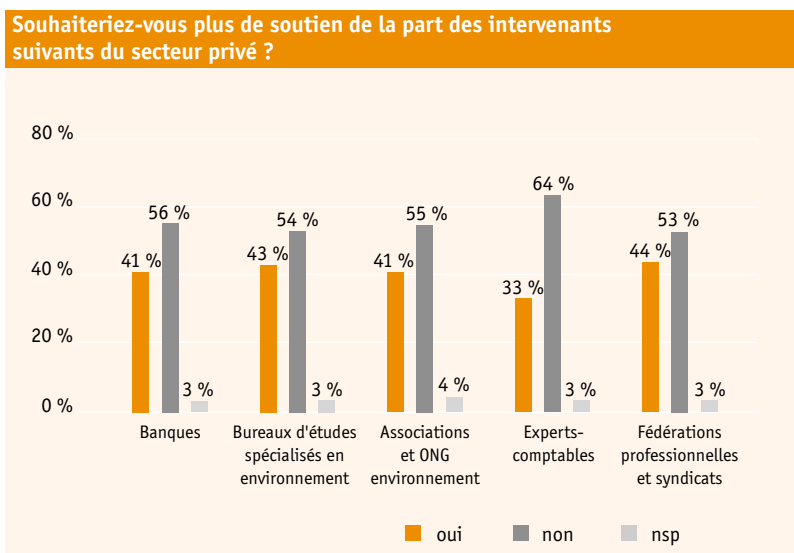


Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Certains organismes dédiés semblent mal connus des entreprises, c'est le cas en particulier de l'ADEME pour laquelle 48% des entreprises ne se prononcent pas¹³. La DRIRE est logiquement essentiellement connue des entreprises dont l'activité a un impact important sur l'environnement. Les Agences de l'eau qui n'étaient pas dans les propositions du questionnaire ont été souvent citées par les entreprises pour la proposition « autres organismes ».

Les collectivités locales et les Chambres de commerce et d'industrie font figure d'interlocuteurs privilégiés. En l'absence d'interlocuteurs véritablement dédiés au soutien des PME dans les démarches environnementales, les entreprises se tournent vers des interlocuteurs de proximité.

Graphique 22. Les intervenants du secteur privé.



Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Il ne se dégage pas d'interlocuteurs privilégiés dans le secteur privé. Les experts-comptables partenaires habituels des PME sur de nombreux sujets¹⁴ sont peu cités pour les questions d'environnement. Les démarches environnementales nécessitent un accompagnement spécifique.

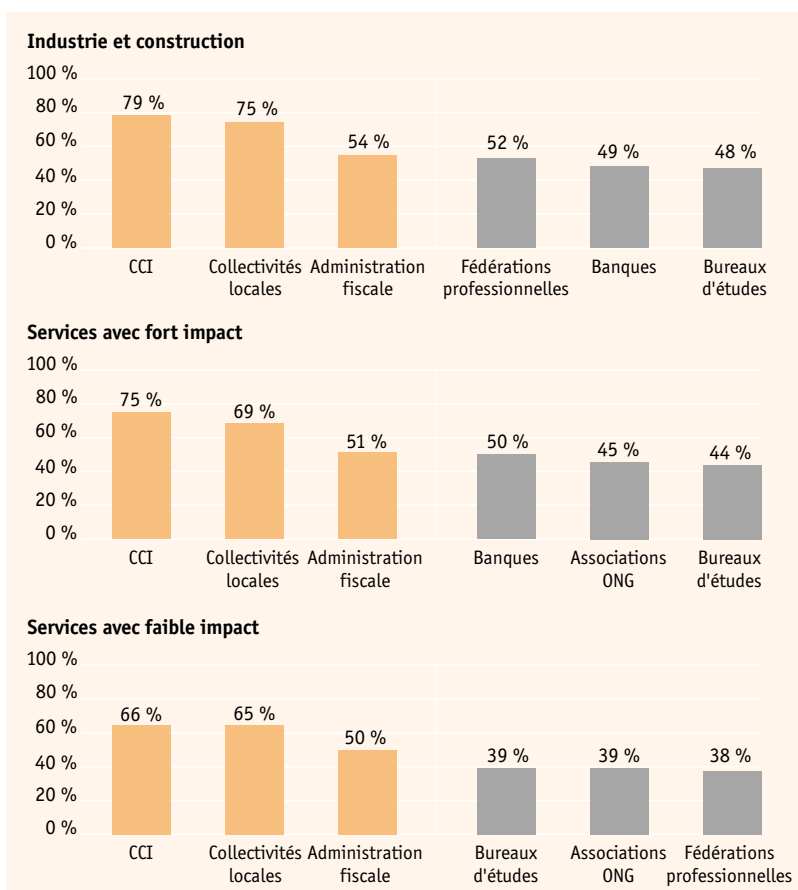
13. Les réponses « ne sait pas » peuvent être assimilées à « ne connaît pas » en grande partie, car les organismes connus recueillent un très faible pourcentage de « ne sait pas ».
14. *Regards sur les PME*, n° 3 : 70% des entreprises de moins de 50 salariés utilisent le conseil d'un expert-comptable pour la gestion du personnel. *Regards sur les PME*, n° 2 : le rôle de l'expert-comptable est mis en avant dans l'appui au créateur d'entreprise.

Environ 40 % des entreprises souhaitent plus de soutien de la part des banques, que ce soit les banques privées ou les établissements dédiés comme la BDPME. Cette demande correspond à l'importance accordée aux investissements matériels.

Selon les neuf groupes d'entreprises retenus, on voit apparaître des interlocuteurs différents, qui correspondent à des besoins variables déjà mis en avant dans les paragraphes précédents. On peut regrouper les entreprises en trois catégories.

5.2. Les très petites entreprises (TPE)

Graphique 23. Accompagnement des TPE.



Source: Observatoire des PME/ISL.

Les TPE (1 à 9 salariés) recherchent un soutien de la part d'interlocuteurs de proximité, Chambres de commerce et d'industrie et collectivités locales. Dans une moindre mesure, ils attendent un soutien de

l'administration fiscale (on retrouve l'accent mis sur les déductions fiscales dans la question précédente). Les experts-comptables, partenaires habituels des TPE, ne sont pas sollicités dans ce domaine; les responsables d'entreprise ont besoin de conseils de la part de spécialistes: bureaux d'études et fédérations professionnelles.

Pour les TPE dont l'activité a un impact important sur l'environnement (industrie et construction, et services avec fort impact), on remarque un besoin de financement, la moitié des entreprises souhaite plus de soutien de la part des banques (40% pour la Banque du développement des PME).

On a pu voir que les très petites entreprises étaient les premières concernées par le manque d'information: les Chambres de commerce et les collectivités locales pourraient donc jouer un rôle important dans ce domaine.

5.3. Les entreprises de plus de 10 salariés ayant un impact important sur l'environnement

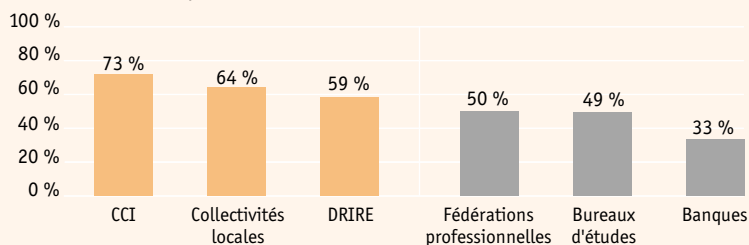
Ces entreprises ont besoin de conseils de la part de spécialistes aussi bien du secteur privé, au sein de leur fédération professionnelle et auprès de bureaux d'études spécialisés en environnement, que du secteur public, par l'intermédiaire des DRIRE.

On notera que 75% des industries de plus de 50 salariés souhaitent plus de soutien de la part des DRIRE. Les DRIRE sont des acteurs de premier plan pour les industriels.

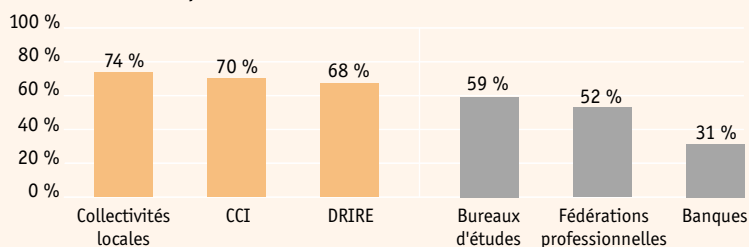
Le soutien des banques serait souhaité par un tiers des entreprises, le financement n'est apparemment pas leur préoccupation principale.

Graphique 24. Accompagnement des entreprises de plus de 10 salariés ayant un impact important sur l'environnement.

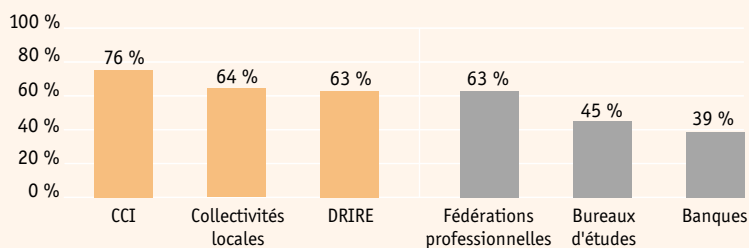
Services avec fort impact - 10 à 49 salariés



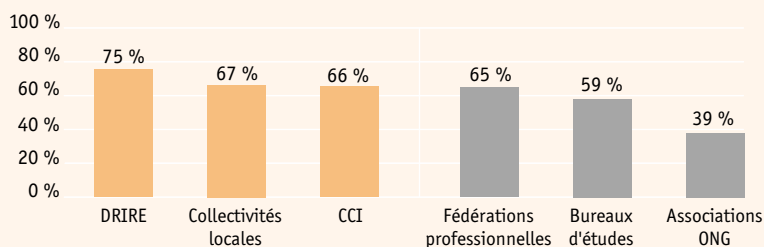
Services avec fort impact - 50 à 249 salariés



Industrie et construction - 10 à 49 salariés



Industrie et construction - 50 à 249 salariés



Source : Observatoire des PME/ISL.

5.4. Les entreprises de services de plus de 10 salariés ayant un impact faible sur l'environnement

Ces entreprises ont besoin d'un soutien moins important, pour l'essentiel en raison d'un plus faible impact de leur activité sur l'environnement.

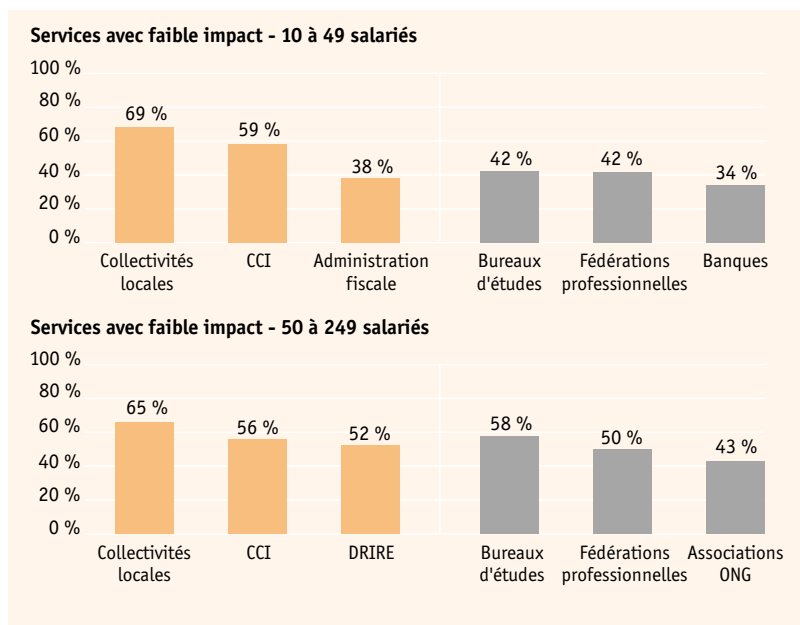
Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

L'ÉTUDE

I. L'opinion des PME françaises

Graphique 25. Accompagnement des entreprises de services de plus de 10 salariés ayant un impact faible sur l'environnement.



Source: Observatoire des PME/ISL.

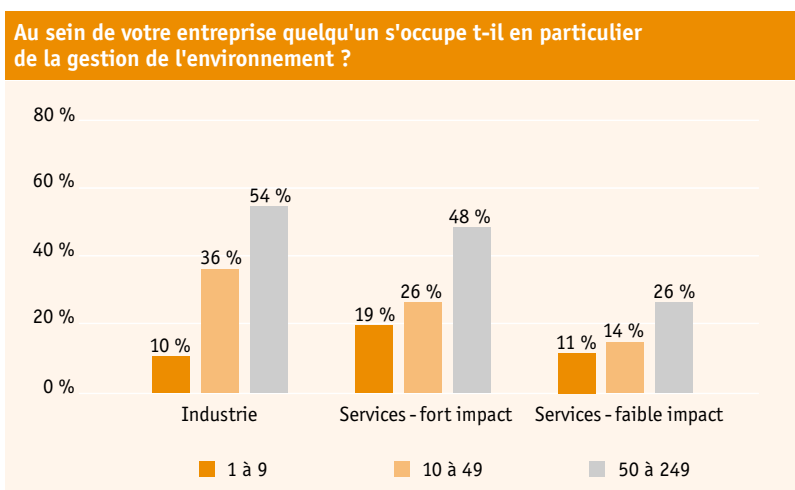
On notera la demande de soutien de la part des associations et ONG environnement, qui peut correspondre à un souhait de partenariat pour améliorer l'image de l'entreprise.

L'ensemble des PME interrogées exprime des attentes fortes en matière d'accompagnement pour les questions environnementales. Les pourcentages obtenus par les différents organismes sont très élevés. Les Chambres de commerce et d'industrie et les collectivités locales font l'objet d'une forte attente en terme d'accompagnement.

6. QUI S'OCCUPE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ENTREPRISES ?

Les entreprises les plus concernées par les questions d'environnement disposent très souvent d'une personne qui s'occupe en particulier de la gestion de l'environnement ; c'est le cas de plus de la moitié des entreprises du secteur Industrie et construction de plus de 50 salariés.

Graphique 26. Personne chargée de l'environnement selon le secteur d'activité de l'entreprise.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

Une enquête de l'IFEN en 2000 montrait que 14 % des entreprises de 20 à 500 salariés avaient des emplois dont la fonction était directement liée à l'environnement. Dans l'enquête de l'Observatoire des PME la question a un caractère plus large puisqu'il s'agit de savoir si une personne est spécifiquement en charge de l'environnement, sans pour autant que ce soit sa fonction principale. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, la personne qui s'occupe en particulier de l'environnement est, pour la quasi-totalité des entreprises interrogées, le responsable de l'entreprise. Dans les entreprises de plus de 10 salariés des secteurs ayant un impact important sur l'environnement, cette responsabilité est souvent confiée à des responsables « environnement-qualité ».

Tableau 2. Pourcentage de responsables « environnement-qualité » parmi les personnes qui s’occupent de la gestion de l’environnement.

	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés
Industrie et construction	20 %	66 %
Services avec fort impact	17 %	50 %
Services avec faible impact	non significatif	non significatif

Les PME et l’Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

L’ÉTUDE

I. L’opinion des PME françaises

53

Dans les très petites entreprises, c’est le responsable lui-même qui s’occupe des questions d’environnement ; on peut penser qu’il a peu de temps à y consacrer ; il est donc mal informé et personne dans l’entreprise ne prend en charge ces questions. L’utilisation d’un expert en temps partagé entre différentes entreprises pourrait être une solution à étudier.

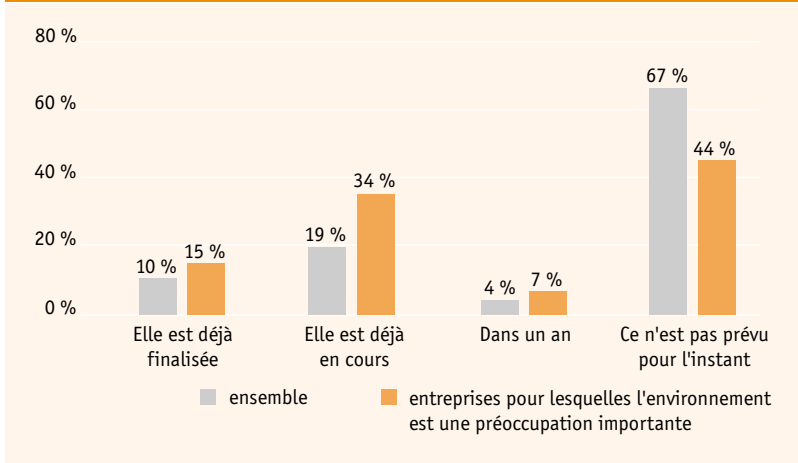
7. L’ÉTAT D’AVANCEMENT DES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES

La terminologie *démarche environnementale* a été volontairement utilisée pour cette question, afin de déterminer la part des entreprises ayant entrepris une démarche globale d’intégration de l’environnement qui va au-delà des actions ponctuelles. Les deux tiers des entreprises n’ont pas prévu ce type de démarche pour l’instant. Mais on note des écarts importants selon les entreprises.

Près de la moitié des entreprises pour lesquelles l’environnement est une préoccupation importante ont déjà finalisé ou ont en cours une démarche environnementale.

Graphique 27. Démarche environnementale dans l'entreprise.

À quelle échéance pensez-vous entreprendre une démarche environnementale dans votre entreprise ?

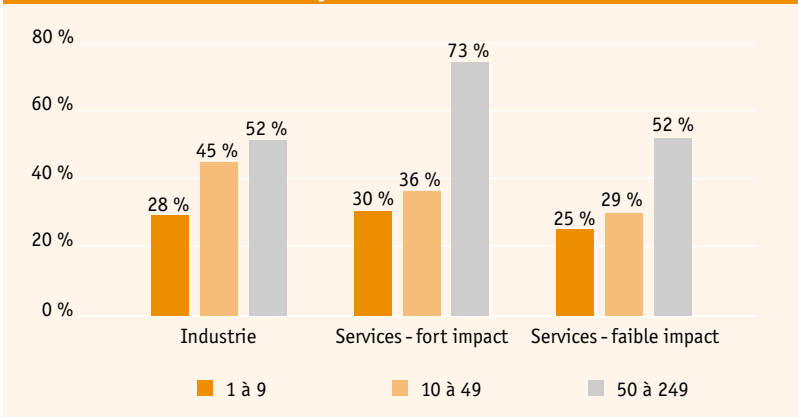


Ensemble des entreprises - échantillon redressé. Source : Observatoire des PME/ISL.

Ce sont les entreprises les plus concernées qui sont le plus avancées dans leur démarche environnementale.

Graphique 28. Démarche environnementale finalisée ou en cours selon le secteur d'activité de l'entreprise.

Démarche environnementale déjà finalisée ou en cours.



Ensemble des entreprises. Source : Observatoire des PME/ISL.

Près des trois quarts des entreprises de Services avec fort impact de plus de 50 salariés ont en cours ou ont déjà finalisé leur démarche. Pour les très petites entreprises, plus d'un quart sont dans ce cas.

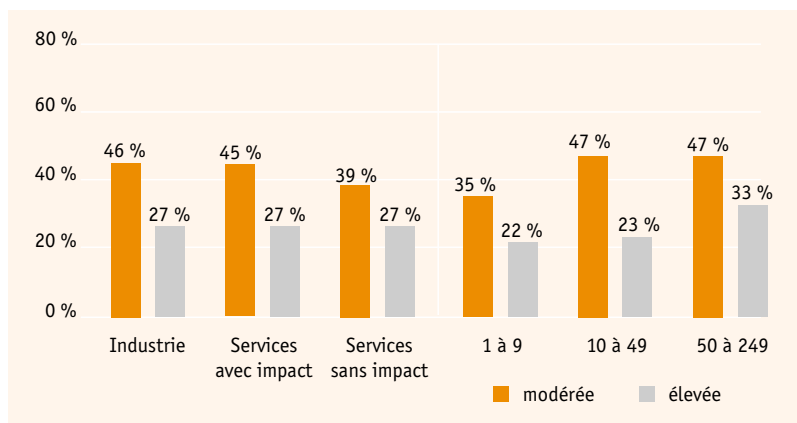
Les plus petites entreprises accusent un retard certain dans leur démarche environnementale, mais l'engagement personnel important mis en avant dans les questions précédentes laisse penser que, si elles bénéficiaient d'un accompagnement approprié, les très petites entreprises pourraient intégrer rapidement la dimension environnementale dans leur gestion.

8. CHARGES FINANCIÈRES LIÉES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT

L'intégration de l'environnement dans la gestion de l'entreprise a un coût difficile à mesurer, c'est pourquoi la question se limitait à essayer de déterminer la part représentée par les charges et investissements liés à l'environnement dans l'ensemble des charges et investissements de l'entreprise. Plus de la moitié des PME interrogées disent avoir des charges courantes et des investissements liés à l'environnement faibles ou nuls, ce qui correspond pour une large part à des entreprises n'ayant pas entrepris de démarche environnementale.

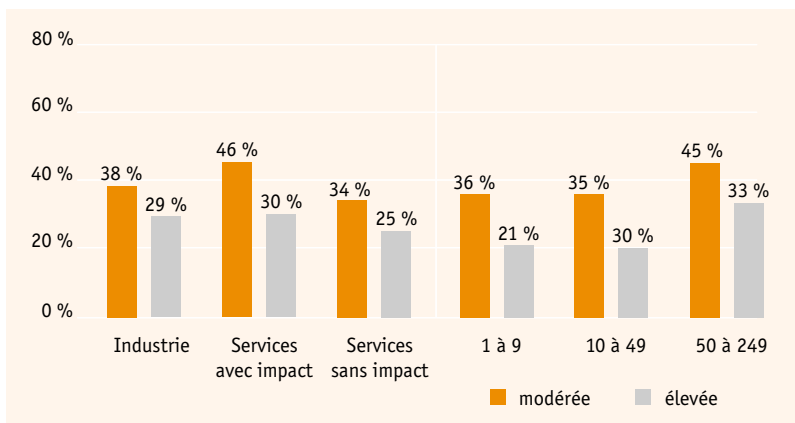
Si l'on s'intéresse uniquement aux 425 entreprises ayant finalisé ou ayant en cours une démarche environnementale, on s'aperçoit que les charges et les investissements s'y rapportant sont importants. Le respect de l'environnement implique souvent un investissement conséquent, mais également, un maintien des acquis dans le temps qui peut représenter une charge importante pour l'entreprise.

Graphique 29. Part des charges courantes liées aux questions environnementales.



Entreprises ayant finalisé ou en cours une démarche environnementale : 425.
Source : Observatoire des PME/ISL.

Graphique 30. Part des investissements liés aux questions environnementales.



Entreprises ayant finalisé ou en cours une démarche environnementale: 425.

Source: Observatoire des PME/ISL.

Les charges estimées sont élevées pour plus d'un quart des PME ayant finalisé ou entrepris une démarche environnementale et les investissements estimés élevés pour environ 30 % d'entre elles. Le coût peut donc intervenir comme un frein dans la prise en compte concrète de l'environnement dans la gestion de l'entreprise. D'où la nécessité d'un travail rendant plus accessibles les aides pour les PME et ce d'autant que la conjoncture en terme d'investissement s'annonce difficile pour les PME dans les mois à venir.

II. Le contexte réglementaire et les politiques publiques



L'opinion des responsables d'entreprise sur les questions environnementales, décrite dans la première partie de l'étude, est largement influencée par le contexte réglementaire et les politiques publiques. Les réglementations et les normes en matière d'environnement sont en évolution constante, et dépendent de plus en plus de décisions prises à Bruxelles sous l'influence des traités internationaux. Les responsables publics français gardent la maîtrise des politiques à mettre en place. Ces politiques se traduisent par des lois, un système fiscal et des dispositifs d'aides appropriés.

Les PME ont besoin d'aides, de conseils et de financement pour leur investissement.

Cette partie s'intéresse au contexte dans lequel évoluent les entreprises françaises pour ce qui concerne les questions environnementales et essaie d'identifier les dispositifs et organismes existants pour répondre aux attentes des responsables d'entreprise.

1. LE SYSTÈME RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

1.1. Traités internationaux et règlements européens

Les traités internationaux n'ont pas de pouvoir direct sur les entreprises mais influencent la politique des États et de l'Union européenne. Aux sommets mondiaux de Rio (1992), de Kyoto (1997), et plus récemment de Johannesburg (2002), la France a pris des engagements en terme d'environnement et de développement durable.

L'Union européenne édicte des règlements qui sont opposables aux tiers et des directives communautaires qui laissent libres les États membres de leur politique pour atteindre les objectifs définis. L'ensemble des directives européennes a fortement influencé les réglementations environnementales françaises, et leur importance est croissante.

La protection de l'environnement figure dans les objectifs fondamentaux de l'Union européenne. « Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté visées à l'article 3, en particulier afin de promouvoir le développement durable. » (Article 6 du Traité d'Amsterdam.)

1.2. Le Code de l'environnement en France

En France, depuis le 21 septembre 2000, tous les textes de loi sont regroupés dans le Code de l'environnement. En près de mille articles, le Code de l'environnement reprend tout ou partie d'un ensemble de 39 lois précédemment dispersées, sur :

- la protection de la nature ;
- la qualité de l'air et de l'eau ;
- les industries et les activités polluantes ;
- les déchets y compris les déchets radioactifs ;
- la protection du paysage, étendue à la réglementation des enseignes publicitaires.

1.3. La législation sur les ICPE

Le contrôle de la prévention des pollutions et risques industriels et agricoles repose sur l'État. C'est l'État qui élabore la politique de maîtrise des risques et nuisances entraînés par toutes les activités industrielles, les élevages intensifs et les activités de traitement de déchets. La législation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)¹⁵ concerne 64 500 installations soumises à autorisation et 500 000 installations soumises à déclaration en 1999 (source Ineris).

Les déclarations concernent les activités les moins polluantes ou les moins dangereuses qui ont obligation de respecter des prescriptions standardisées. Les autorisations concernent les activités les plus polluantes ou les plus dangereuses. La délivrance d'une autorisation se fait après l'examen par les autorités compétentes d'un dossier remis par l'entreprise. Cette délivrance se fait sous forme d'arrêté du préfet qui indique les prescriptions spécifiques que doit respecter l'industriel.

La législation est donc claire pour les industriels : une seule autorisation est délivrée pour un site industriel au titre de la protection de l'environnement, c'est ce que l'on appelle l'approche intégrée. Cette approche permet la prise en compte de tous les impacts sur l'environnement (air, eau, sol, bruit, vibrations) et du risque industriel.

Le contrôle est assuré par les Directions régionales de l'industrie, la recherche et l'environnement (DRIRE). En 2001, 31 560 visites ont été effectuées qui ont donné lieu à 4 537 sanctions administratives.

15. Consultable sur <http://aida.ineris.fr>

1.4. La fiscalité

La France dispose à la fois d'un dispositif de taxation et d'un dispositif d'incitation fiscale.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) regroupe l'ensemble des taxes visant à modifier les comportements dans un sens plus favorable à l'environnement. Elle porte sur un ensemble d'activités polluantes¹⁶ et est collectée par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Cette taxe permet non seulement de dégager des ressources suffisantes pour réparer les dommages liés aux activités polluantes des entreprises, mais également de dissuader les pratiques polluantes. La TGAP vise à faire apparaître le véritable coût de la pollution. Il faut néanmoins ajouter à cette taxe, la taxe sur l'énergie, la taxe Éco-emballages, la taxe sur les produits pétroliers, la redevance à l'Agence de l'eau et la TGAP ICPE pour les installations concernées.

Un certain nombre d'instruments d'incitation fiscale existent. C'est le cas par exemple pour les énergies renouvelables : 21% de l'énergie doit provenir d'énergie renouvelable à l'horizon 2006 selon les engagements pris par la France au niveau européen. La France a d'ores et déjà pris des mesures pour parvenir à cet objectif. Les entreprises qui investissent afin d'utiliser les énergies renouvelables bénéficient d'un régime fiscal très particulier. Par le biais des crédits d'impôts et de taux réduits de TVA, les coûts d'acquisition de certains équipements mettant en œuvre des énergies renouvelables peuvent être réduits de 15 à 30%.

1.5. La certification des démarches environnementales

Une entreprise peut choisir d'entrer dans une démarche de management environnemental. On appelle management environnemental les méthodes de gestion de l'entreprise qui visent à prendre en compte, de façon globale l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement. Cette prise en compte doit se traduire par un audit et une réduction de l'impact environnemental. Le management environnemental va au-delà des exigences réglementaires. Cette démarche peut faire l'objet d'une certification.

Aujourd'hui, en l'absence de législation ferme, l'entreprise qui désire prendre en compte l'environnement, et en faire la preuve à travers la

16. Stockage et élimination des déchets, émission dans l'atmosphère de substances polluantes, décollage d'aéronefs sur les aérodromes recevant du trafic public, production d'huile usagée, préparations pour lessives et produits adoucissants et assouplissants pour le linge, matériaux d'extraction, produits antiparasitaires.

certification, dispose de deux instruments : l'Eco-Audit (EMAS) et l'ISO 14001. Le règlement EMAS concerne seulement l'Union européenne, la norme ISO 14001 est internationale.

Les certifications environnementales

La norme ISO 14001

La norme ISO 14001 spécifie les démarches que doit entreprendre l'entreprise pour mettre en place un système de management environnemental. L'entreprise doit faire l'objet d'un audit d'un organisme agréé pour obtenir la certification.

La norme ISO 14001 est une démarche volontaire de l'entreprise, permettant la gestion des impacts de son activité sur l'environnement, qui l'engage sur trois principaux points : la prévention de la pollution, l'amélioration continue et la conformité réglementaire.

Le règlement européen EMAS – Eco-Audit

EMAS signifie « *Environmental Management and Audit Scheme* ». EMAS, également appelé Eco-Audit est un règlement européen fournissant des lignes de conduite à toute organisation désirant gérer l'environnement sur une base volontaire. EMAS est applicable uniquement en Europe. L'organisme enregistré EMAS doit produire une déclaration environnementale reprenant les résultats du système et les objectifs futurs, chiffres à l'appui. Cette déclaration doit être certifiée par un vérificateur agréé, et être renouvelée tous les trois ans. Cette déclaration est en fait un outil efficace de communication vers l'extérieur, qui prouve la bonne foi et les efforts de l'entreprise de manière indiscutable. La conformité légale de l'organisme est exigée pour l'enregistrement.

Quelques chiffres

En janvier 2002, on recensait 35 sites enregistrés Eco-Audit en France (3 976 en Europe), et 1 400 entreprises certifiées ISO 14001 (16 487 en Europe). [Source : Orée.]

Les coûts externes de la mise aux normes, c'est-à-dire l'audit environnemental et la mise en place d'un système de management environnemental, ne sont pas forcément très élevés. Sur le long terme les coûts internes peuvent en revanche se révéler importants : le maintien à niveau de l'entreprise pour respecter la norme nécessite souvent une personne à temps plein. En proportion, les coûts sont plus importants dans une entreprise de petite taille.

Tableau 3. Coût de la mise aux normes.

Taille	Mise en place de la norme		Maintenance de la norme/par an	
	Nombre de jours d'audit	Coût moyen	Nombre de jours d'audit	Coût moyen
< 100 salariés	4 à 7	5 000 à 10 000 €	1 à 2	1 000 à 2 000 €
100 à 500 salariés	7 à 10	7 600 à 12 000 €	2 à 4	2 000 à 4 000 €

Source: Environormes 2000, Édition DPE.

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

L'ÉTUDE

II. Politiques et réglementations

63

D'après une étude de Dun & Bradstreet en 1999¹⁷, les entreprises de 20 à 500 salariés représentaient 51% des 264 entreprises certifiées ISO 14001.

L'enquête présentée en partie I montre clairement que l'intérêt suscité par la mise en place d'un système de management environnemental est croissant avec la taille de l'entreprise.

Tableau 4. Mise en place d'un système de management environnemental.

Taille de l'entreprise	Réalisée ou en cours	Envisage de le mettre en place
1 à 9 salariés	7,9%	2,2%
10 à 49 salariés	15,5%	4,3%
50 à 249 salariés	27,9%	14,9%

Source: Observatoire des PME/ISL.

La certification peut présenter plusieurs intérêts économiques pour l'entreprise: économie d'énergie, réduction des consommations d'eau, réduction des taxes de pollution, obtention de nouveaux marchés et veille réglementaire. La motivation pour la mise en place de la norme est souvent de faciliter les relations avec les clients, la certification peut être imposée par des donneurs d'ordre à leurs fournisseurs. Ce type de norme reste néanmoins encore difficile à mettre en place dans les PME, surtout les plus petites.

1.6. Un système réglementaire et normatif éloigné des PME

Si l'on constate une réelle volonté de simplification de la part de l'État, les PME restent très éloignées de l'élaboration de la législation qui en général se fait sous l'impulsion de directives européennes et en concertation avec les grandes entreprises. Une enquête réalisée par l'OCDE auprès de 8 000 PME de 11 pays montrait que la grande majorité des entreprises (plus de 75%) estimaient qu'elles étaient rarement ou jamais consultées au cours du processus d'élaboration des

17. *Vertitude*, n° 2, juillet 1999.

réglementations nouvelles¹⁸.

Il en résulte que les réglementations sont le plus souvent mieux adaptées aux grandes entreprises qu'aux petites. C'est le cas par exemple pour la TGAP, les petites entreprises sont soumises à une taxe forfaitaire qui n'a aucun lien avec la pollution effective. Le système dans ce cas peut être jugé injuste et inefficace par les PME.

2. LES POLITIQUES PUBLIQUES EN DIRECTION DES ENTREPRISES

2.1. Deux approches possibles : des politiques de type pollueur-payeur ou des politiques incitatives par des aides

En matière d'environnement il faut distinguer deux types de politiques publiques.

- D'une part les politiques de type pollueur-payeur : elles visent à faire assumer les coûts des nuisances sur l'environnement, à ceux qui en sont responsables, par le biais de taxes ou sanctions. C'est le principe en France de la TGAP et des ICPE décrites plus loin. Cette politique a pour but de faire internaliser les coûts à l'entreprise. Pour ce faire les taxes doivent être suffisamment élevées pour que l'entreprise ait intérêt à réaliser des investissements environnementaux plutôt que de payer des taxes.
- D'autre part les politiques incitatives par le biais des aides et des subventions : elles visent à faire assumer par la collectivité dans son ensemble le coût de la protection de l'environnement.

La Communauté européenne privilégie les politiques de type pollueur-payeur, par rapport aux politiques incitatives. Elle veille au respect de la concurrence et surveille le montant des aides d'État qui ont un effet négatif sur l'internalisation des coûts liés au respect de l'environnement.

Pour la Commission européenne : « la politique de concurrence et la politique de l'environnement ne sont pas antagonistes mais les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la concurrence, en particulier afin de promouvoir le développement durable ». C'est dans cet esprit que s'inscrit le principe du marché des droits à polluer.

18. *La paperasserie vue par les entreprises, Les charges administratives et réglementaires des petites et moyennes entreprises*, OCDE, 2001.

2.2. La mission des DRIRE en matière d'environnement : un positionnement qui reste à définir pour les PMI

Au cours de nos entretiens avec les différentes parties prenantes¹⁹, la distinction entre les deux missions des DRIRE décrites dans l'encadré ci-dessous, est apparue parfois difficile à faire pour les responsables d'entreprises.

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

L'ÉTUDE

II. Politiques et réglementations

65

Les missions des DRIRE

Les missions en matière d'environnement et de risques industriels

Les DRIRE sont chargées de contrôler les activités industrielles pouvant avoir un impact sur l'environnement dans le cadre de la réglementation sur les ICPE [voir partie II, paragraphe 1.3]. Cette action s'exerce dans trois secteurs principaux : prévention des risques technologiques majeurs, réduction des pollutions et des nuisances, contrôle et élimination des déchets. Leur mission dans ce cadre est de contrôler le respect des réglementations, ce n'est pas une mission de conseil.

Les DRIRE sont également chargées au niveau local de l'animation des associations de surveillance de la qualité de l'air, des SPPI (Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles) et des commissions locales d'information et de surveillance. Elles exercent des missions en matière de déchets industriels et de réhabilitation des sites pollués.

Les missions en matière d'aides aux entreprises : développement industriel et technologique

Les DRIRE ont pour mission d'accompagner le développement des PMI. Les crédits d'intervention du ministère des Finances gérés par la DARP-MI et les DRIRE ont représenté en 2002, 104,6 millions d'euros²⁰. Cette mission s'articule autour de trois axes : encourager le développement technologique des PMI, aider les PMI à renforcer leur potentiel en matière grise et promouvoir la modernisation des entreprises.

L'action des DRIRE s'exprime par des actions locales et la création de synergie entre les différents partenaires de l'entreprise dans les régions. Les actions sont contractualisées dans le cadre de contrats de plan État-Région.

Une partie seulement de ces actions se rapporte à des questions environnementales.

19. Voir « Les compléments », paragraphe Méthodologie.

20. Source : PLF, 2002.

Certains chefs d'entreprise peuvent éprouver des réticences à faire appel au conseil des DRIRE pour leur développement par crainte d'un contrôle. Cette confusion est dommageable, dans la mesure où elle réduit le champ d'intervention des DRIRE en matière d'accompagnement. L'entreprise se prive d'un apport de conseils important, les divisions industrielles des DRIRE pouvant leur apporter un soutien dans divers domaines : aides financières, dossiers de demande de subvention, création de synergies entre les entreprises d'une même région. Les DRIRE sont très bien placées pour assurer ce rôle dans la mesure où elles ont des intervenants de terrain qui connaissent très bien le tissu industriel de leur région et sont capables d'anticiper les évolutions des différents secteurs.

L'enquête décrite dans la partie précédente montre que si les PMI de plus de 10 salariés souhaitent plus de soutien de la part des DRIRE, les plus petites PMI ne voient pas dans les DRIRE un interlocuteur privilégié. En effet, les DRIRE ne disposent pas d'un dispositif d'aides spécifiques pour l'environnement ; néanmoins un certain nombre d'aides non ciblées peuvent être utilisées pour aider les entreprises dans leur démarche environnementale. Ces aides ne concernent pas la mise en conformité, mais uniquement les démarches qui vont au-delà de ce qui est imposé par la réglementation. L'absence d'outils dédiés peut engendrer pour les entreprises un problème de lisibilité et de connaissance des aides

Dans les objectifs fixés à la DRIRE par la loi de finances 2003 apparaît clairement la préoccupation de mieux faire connaître la DRIRE : *« Dans le domaine du développement économique, l'objectif est d'accroître la proportion de PMI connaissant la DRIRE et donc susceptibles de bénéficier de ses prestations en matière de développement économique. Ces prestations peuvent ou non déboucher sur l'attribution d'une aide, qui n'est qu'une modalité du soutien apporté aux entreprises. »*

2.3. Les politiques d'achats responsables des groupes : un exemple pour les marchés publics ?

Les grands groupes qui ont intégré la démarche environnementale dans leur gestion, se doivent de vérifier que toute la chaîne de production respecte les normes qu'ils se sont fixées. Aussi font-ils pression sur leurs sous-traitants pour obtenir des produits conformes : la sensibilisation atteint ainsi tous les niveaux de la chaîne de production.

Dans certains grands groupes, la direction des achats établit des listes de fournisseurs respectueux du développement durable. On trouve

ce type de démarches dans tous les secteurs d'activités. Quelques exemples sont cités ci-dessous.

Dans le secteur industriel, les grandes entreprises sont de plus en plus nombreuses à exiger de leurs fournisseurs une prise en compte de l'environnement ; ainsi le concepteur d'automobiles Renault exige de la part de ses fournisseurs la norme ISO 14001.

Dans les services, le groupe d'assurance AGF a expliqué²¹ comment la notion de développement durable est répercutée sur la politique d'achat. Une clause spécifique est insérée dans tous les contrats, et des vérifications sont faites directement chez le fournisseur. L'assureur a mis au point un système de notation développement durable de ses fournisseurs par le biais d'un questionnaire qui doit être transmis avec la réponse à l'appel d'offre. La clause spécifique se présente ainsi : « *Le fournisseur s'engage à respecter la législation française concernant la Protection de l'environnement, tant dans le cadre de ses activités propres que de ses prestations pour les AGF. Pour ces dernières, il s'engage également à s'assurer que ses fournisseurs et sous-traitants respectent les mêmes obligations. En cas de manquement à cet engagement, les AGF se réservent le droit de résilier le contrat, sans indemnité.* »

Des groupes s'inscrivent dans une démarche plus positive qui consiste à construire des partenariats avec leurs fournisseurs et à les accompagner dans leur démarche environnementale. C'est le cas par exemple de la Caisse des dépôts et consignations.

En concluant un accord avec le groupe CDC, l'entreprise s'engage à :

- *respecter les législations et les réglementations ;*
- *fournir sur demande les éléments et les pièces justificatives garantissant la bonne application des exigences du Groupe ;*
- *s'assurer qu'aucun déchet ne se trouve en dehors des filières de valorisation ou de traitement agréées. La destruction sera conduite en informant la CDC d'un bordereau de suivi des déchets apportant la preuve de la filière d'élimination ;*
- *prendre en compte les problèmes environnementaux dans son activité en déterminant et suivant des indicateurs de performance et en mettant en place des actions nécessaires à la protection de l'environnement ;*
- *répondre aux questionnaires d'évaluation environnementale que la CDC pourrait lui transmettre ;*
- *faire un état des certifications environnementales obtenues, certifications, systèmes (système de management environnemental) s'il en existe ;*

21. Colloque IAI, « Pratique du développement durable dans les entreprises », Palais des Congrès de Versailles, 4-5 juillet 2002.

– transmettre chaque année à la CDC un rapport « Environnement » de son entreprise s'il en existe.

(Extrait de *Entreprises et Développement durable*, Comité 21, 2002.)

Dans l'industrie, le groupe chimique et pharmaceutique Solvay encourage ses fournisseurs et sous-traitants à adopter des standards de sécurité et d'environnement rigoureux. La démarche se traduit par des programmes de formation dans les usines, et des audits chez les transporteurs. Une charte de la sous-traitance a été établie, elle requiert que les entreprises sous-traitantes respectent les mêmes pratiques que le groupe en matière de prévention des risques sur les lieux de travail. Cette politique a permis de réduire le taux de fréquence d'accidents chez les sous-traitants du groupe de 36 %.

Ce type de politique a évidemment créé un effet d'entraînement en direction des plus petites entreprises. L'achat de produits plus respectueux de l'environnement a pour effet direct de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en utilisant des produits propres, mais également d'encourager la production et le développement d'éco-produits de la part des entreprises sous-traitantes.

Dans le même esprit on pourrait imaginer que les marchés publics soient utilisés comme outil dans les politiques publiques en faveur de l'environnement, en intégrant dans l'appel d'offre des objectifs de respect de l'environnement.

Un premier pas a été fait avec le « verdissement » des administrations publiques qui consiste à sélectionner des approvisionnements aux impacts les moindres possibles sur l'environnement.

L'article 14 du nouveau code des marchés publics spécifie : « La définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement. » Le nouveau code, même s'il reste peu clair sur le sujet, laisse une possibilité d'interprétation pour les acheteurs publics, qui devrait leur permettre de sortir d'une logique de court terme, qui consiste à favoriser le prix le plus bas, pour adopter une vision de long terme intégrant le fait que la qualité a un coût.

2.4. Le marché des droits à polluer européens en 2005 : quelles implications pour les PME?

Le Conseil des ministres européens a adopté en décembre 2002 une directive prévoyant le lancement d'un marché des gaz à effet de serre en 2005 qui s'accompagnera de quotas pour les usines polluantes. Cette directive a été adoptée en vue de la création d'un marché international en 2008 en vertu du protocole de Kyoto. L'Union européenne s'est engagée à réduire, entre 2008 et 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de 8% par rapport à 1990. Des objectifs ont été assignés à chaque pays membre en fonction des différentes situations économiques: l'Allemagne s'est engagée à une réduction de 21%, le Royaume-Uni de 12,5%, la France et la Finlande sont tenues de revenir au niveau de 1990.

Dans le cadre de cet accord environ 4 000 à 5 000 établissements européens vont se voir assigner des niveaux d'émissions à respecter. Ces quotas seront fixés par chaque gouvernement.

Par rapport à ces quotas, trois solutions s'offriront aux entreprises :

- réaliser des investissements leur permettant de produire en respectant les quotas ;
- acheter des permis de gaz à effet de serre à d'autres entreprises qui sont en dessous de leurs quotas ;
- ne pas respecter les quotas et se soumettre à des pénalités extrêmement dissuasives.

Ce système d'échange de permis a été considéré par les experts européens comme le plus performant en terme de coût/efficacité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le cadre des échanges de permis reste à définir. Il est probable qu'une partie des échanges se fera à l'intérieur des groupes. Pour les autres il y a nécessité d'organiser les échanges notamment pour les PME, même si elles ne sont au départ que très peu concernées par l'imposition des quotas.

Dans un premier temps les quotas de droit à polluer devraient plutôt représenter une opportunité qu'une contrainte pour les PME. En effet, dans le cadre de ces nouvelles réglementations certaines grandes entreprises choisiront d'investir pour respecter leur quota. Il y aura des opportunités importantes dans ce domaine pour les PME innovantes capables d'apporter des solutions aux grandes entreprises en matière de diminution des pollutions. On peut également envisager que les groupes « délocaliseront » une partie de leurs activités pol-

luantes chez des sous-traitants non soumis au système de quota du fait de leur taille.

3. QUAND LES INDUSTRIELS PROPOSENT DES SOLUTIONS

3.1. L'écologie industrielle : le modèle de Kalundborg

À Kalundborg, au Danemark, s'est mis en place un modèle dit d'écologie industrielle. Ce concept d'écologie industrielle repose sur l'idée selon laquelle les déchets d'une entreprise peuvent constituer les matières premières d'une autre entreprise. Ce système permet de supprimer les gaspillages, et a un impact positif sur l'environnement.

À Kalundborg les échanges se sont construits depuis 30 ans autour de 6 industriels, d'une entreprise de traitement des déchets et de la municipalité. L'ensemble des échanges est viable aussi bien du point de vue économique qu'environnemental, car tous les accords (20 au total) passés entre les intervenants sont basés sur des principes commerciaux.

Ce système d'écologie industrielle présente de nombreux avantages : les déchets d'une entreprise deviennent une ressource pour une autre entreprise, ce qui réduit à la fois les déchets et la consommation de matière première. L'effet sur la réduction des gaz à effet de serre est très important. Les chiffres sont très significatifs, par exemple les entreprises ont réduit leur consommation d'eau de 25 %, et la consommation de pétrole a diminué de 20 000 tonnes par an.

Ce modèle, pionnier dans les années soixante-dix, a servi de base de réflexion à de nombreuses recherches et est aujourd'hui appliqué sur un certain nombre de sites notamment aux États-Unis. Les tentatives faites en France ont échoué. Une des difficultés rencontrées provient de la fiscalité associée aux échanges.

3.2. Des problèmes spécifiques d'environnement selon les professions : des réponses ciblées

Selon les professions ou secteurs d'activités, les problèmes liés à l'environnement peuvent être très spécifiques. Les entreprises ont donc besoin d'approches ciblées en fonction de leurs particularités.

En réponse à ces problèmes spécifiques, les fédérations professionnelles sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des politiques en faveur de l'environnement, et à créer des synergies avec leurs PME adhérentes.

C'est le cas de la Fédération de la plasturgie qui a initié en 1994 le programme Adege (Action de développement de la gestion environnementale). Chaque entreprise qui participe bénéficie d'un programme adapté en fonction de l'état d'avancement de son entreprise dans la démarche environnementale. Le programme alterne des journées de conseil sur les sites industriels et des journées de formation collective qui permettent aux entreprises d'échanger leurs expériences. Ce programme devrait toucher 400 entreprises.

La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) s'intéresse également aux problèmes d'environnement. Les PME adhérentes sont confrontées à des problèmes de gestion des déchets de chantier. Les entreprises de travaux publics produisent chaque année 100 millions de tonnes d'excédents et de rebuts de chantier. La FNTP propose que tout dossier d'appel d'offres comporte un bilan environnemental, faisant état du traitement des excédents de chantier, de leur utilisation, ainsi que de la qualité environnementale des matériaux existants sur le site.

Les professionnels du tourisme sont eux aussi confrontés à des problèmes spécifiques. Ils font l'objet d'une demande de plus en plus forte d'un tourisme respectueux de l'environnement. La France a développé un savoir-faire important dans le domaine grâce notamment à des partenariats avec des ONG. C'est le cas par exemple des Gîtes Panda, hébergements éco-touristiques gérés conjointement par les WWF (World Wildlife Fund for Nature), la Fédération des parcs naturels régionaux de France et la Fédération des gîtes de France.

Les grands groupes privés se positionnent également pour répondre aux besoins spécifiques de certaines professions.

Par exemple les professionnels de santé libéraux doivent retraiter leurs déchets dits « déchets d'activités de soin », qui comprennent non seulement les déchets d'activités de soins à risques infectieux, mais aussi les déchets qui sont assimilables aux déchets ménagers. L'entreprise SITA leur propose une offre de collecte en porte à porte adaptée à chaque cas. Un site internet²² est mis à disposition des professionnels qui les informe sur le contexte réglementaire et juridique et les consignes de tri.

22. <http://www.medisita.fr>

4. LE FINANCEMENT DES DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La transition vers des méthodes de production respectueuses de l'environnement a un coût (plus ou moins élevé selon les secteurs). Quel que soit le type de politique retenue, il faut en assumer les coûts. Dans le cas d'une politique pollueur-payeur, où les coûts sont internalisés il faut proposer aux PME des outils de financement adaptés. Ce coût pour l'entreprise peut être difficile à financer dans la mesure où le retour sur investissement peut s'avérer difficile à quantifier. Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises (toutes entreprises confondues, il n'existe pas de données par taille d'entreprises) s'élèvent en 2000 à 7 593 millions d'euros, en augmentation de 15,6% par rapport à 1999.

Tableau 5. Dépenses de protection de l'environnement des entreprises en 2000 (en millions d'euros).

Gestion des eaux usées	1 367	18,0%
Déchets	3 353	44,2%
Air	1 565	20,6%
Bruit	637	8,4%
Biodiversité des paysages	319	4,2%
Recherche et développement	350	4,6%
Total	7 593	100%

Source: MEDD-IFEN, PLF 2003 - Environnement - État de l'effort financier 2002-2003.

Ce montant correspond aux dépenses faites directement par les entreprises, mais si l'on prend en compte les taxes et les redevances payées dans le domaine de l'environnement, les entreprises consacrent 10,6 milliards d'euros à la protection de l'environnement, soit 45% de la dépense totale de la France en matière d'environnement.

Pour les investissements matériels, les entreprises disposent d'un certain nombre d'instruments financiers adaptés. En revanche les investissements immatériels (recours à des cabinets de conseils, embauche de spécialistes de l'environnement) sont considérés comme étant du BFR (Besoin en fonds de roulement). Le financement est, dans ce cas, plus difficile à obtenir, notamment parce qu'il n'y a pas de garantie naturelle attachée à l'objet du concours.

4.1. Les investissements environnementaux dans l'industrie

Il existe peu de données sur l'investissement en matière d'environnement dans les petites industries. Le SESSI diffuse des données à partir d'une enquête qui concerne uniquement les entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Cette enquête donne néanmoins un aperçu de l'importance de ces investissements. En 1999, les investissements antipollution représentaient 3,1% de l'investissement total des industries soit 924,7 millions d'euros.

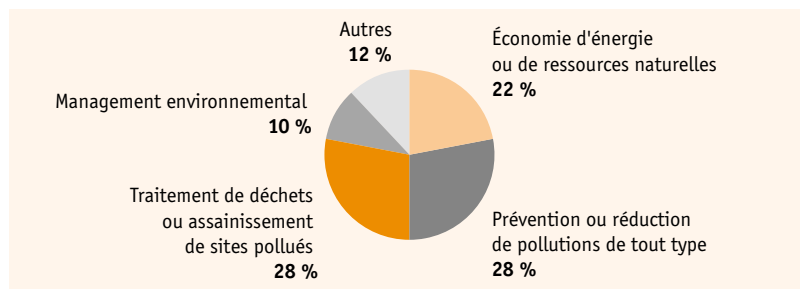
4.2. Un aperçu de l'investissement sur un échantillon de 1 000 PME

L'enquête de conjoncture de la BDPME²³ de juin 2002 a intégré quelques questions sur les investissements des entreprises dans la protection de l'environnement.

32,7% des entreprises déclarent avoir réalisé en 2001 un investissement dans le domaine de l'environnement.

Pour ces entreprises les investissements concernent pour plus de la moitié le traitement des déchets ou la prévention des pollutions.

Graphique 31. Investissement relevant de la protection de l'environnement.

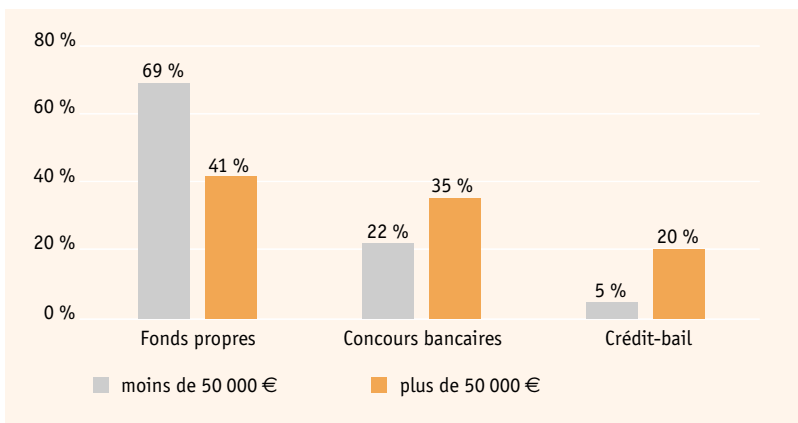


Base: 327 entreprises. Source: BDPME, enquête de conjoncture juin 2002.

Si l'on considère les entreprises ayant réalisé un investissement significatif, l'essentiel du financement provient des fonds propres. Les projets supérieurs à 50 000 euros ont eu recours pour 35% aux concours bancaires et pour 19,6% au crédit-bail.

23. La BDPME adresse chaque semestre 10 000 questionnaires à un échantillon national d'entreprises de moins de 250 salariés de tous secteurs d'activités à l'exclusion de l'agriculture et des services financiers. Les résultats portent sur l'analyse des 1 000 premiers questionnaires reçus. Le panel est largement dispersé en termes de taille d'entreprise, de secteurs d'activités et de localisation géographique.

Graphique 32. Financement des investissements contribuant à la protection de l'environnement



Base: 130 entreprises. Source: BDPME, enquête de conjoncture juin 2002.

Comme on l'a souligné, les financements bancaires sont souvent difficiles à obtenir pour ce type de projet car les banquiers ne disposent pas toujours d'instruments pour mesurer les retours sur investissement. L'absence de fonds propres dont souffrent les petites entreprises peut s'avérer un frein important pour l'investissement en faveur de l'environnement.

Il existe encore très peu de produits de financement adaptés pour répondre à ce type de besoin. Deux exemples intéressants sont évoqués ci-dessous.

4.3. Des exemples de financements spécifiques

Les Sofergies²⁴ proposent des financements de long terme adaptés pour les équipements destinés à l'économie d'énergie et aux énergies renouvelables, à la protection de l'environnement et au traitement des déchets ainsi qu'au développement durable. Le financement a l'avantage d'intégrer les avantages fiscaux particuliers proposés par les pouvoirs publics concernant l'énergie et l'environnement et propose des amortissements *super dégressifs* et des amortissements exceptionnels. Les Sofergies disposent d'un savoir-faire spécifique pour l'analyse technique des dossiers.

24. Il existe 16 Sofergies (Bail Economie, Cinergie, Dexia Flobail, Enerbail, Energieco, Ergifrance, Finergie, Genecal, Natioenergie, Norbail Sofergie, Parifergie, Slibail Energie, Se.fer.gie, Soferbail, Sogefinerg, Unifergie) dont les coordonnées sont disponibles auprès de l'Association française des sociétés financières: www.asf-France.com

Autre exemple, la Banque Populaire du Haut-Rhin a développé un prêt à taux préférentiel pour tout investissement à caractère écologique : le Prévair. L'objectif de ce produit financier est de soutenir la progression de l'entreprise dans le domaine de l'environnement à condition que l'entreprise adopte une approche globale. Le Prévair n'apporte pas uniquement un soutien financier, mais également un soutien en terme de conseil, ce qui, comme l'enquête Observatoire des PME/ISL le montre, correspond à une forte demande des responsables de PME. Parallèlement à l'étude financière, il est réalisé un éco-diagnostic de l'entreprise par des experts extérieurs à l'établissement financier, qui conditionne la décision d'obtention du financement. L'analyse des bénéficiaires de ce type de financement montre que l'intégration de l'environnement améliore la pérennité de l'entreprise.

5. UN SYSTÈME D'AIDES QUI A DES DIFFICULTÉS À ATTEINDRE LES PME

L'enquête Observatoire des PME/ISL a montré que les systèmes d'aides sont très mal connus des entreprises. Elle montre que 79 % des responsables de PME ne sont pas assez informés (dont 61 % ne se sentent pas du tout informés) sur les aides françaises, et 84 % ne sont pas informés des aides européennes.

Pourtant les aides existent, et elles tendent de plus en plus à émaner de l'Union européenne. On peut penser que l'environnement ayant longtemps été une faible priorité pour les entreprises, les PME surtout les plus petites n'ont pas cherché l'information. Des expériences de terrain montrent qu'une démarche active auprès de l'entreprise pour donner de l'information sur les questions environnementales donne de bons résultats. Les petites entreprises ont besoin d'une approche personnalisée.

5.1. De nombreux organismes dispensateurs...

On trouve trois niveaux d'aides :

- les aides européennes : dispensées par 6 directions différentes de la Commission européenne ;
- les aides au niveau national : l'ADEME, l'ANVAR, les 6 Agences de l'eau, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministère de la Recherche ;
- Les aides au niveau régional : distribuées par les conseils régio-

naux, qui peuvent être soumises à approbation de la Commission européenne.

Les PME et notamment les plus petites éprouvent de nombreuses difficultés à s’y retrouver parmi tous les dispensateurs d’aides, et, pour beaucoup, souhaiteraient l’existence d’un interlocuteur unique. L’ADEME, les Agences de l’eau et les DRIRE sont les principaux dispensateurs d’aides au niveau national, pourtant on a pu constater que l’ADEME était mal connue des PME surtout les plus petites. Un effort de communication doit être poursuivi à leur endroit.

Les actions de l’ADEME et des Agences de l’eau sont plus tournées vers les collectivités locales. Ainsi en 2001, les aides attribuées par les 6 Agences de l’eau s’élevaient à 1 650 millions d’euros dont 216 millions d’euros d’aides aux industries (soit 13%)²⁵. De même, pour l’aide aux investissements en matière de déchets, l’ADEME en 2001 a aidé l’investissement des entreprises pour 9,1 millions d’euros, alors que l’aide aux investissements des municipalités dans le même domaine représentait 62,7 millions d’euros.

5.2. De nombreuses aides

Un tour des sites internet et revues spécialisées permet de constater que les aides dédiées à l’environnement sont nombreuses et que leur recensement exhaustif est difficile. Le site du Comité 21²⁶, recense 155 aides à destination des entreprises. Par ailleurs, le « Guide des aides financières pour l’environnement » d’*Environnement Magazine* recense plus de 200 aides financières différentes à destination des entreprises provenant de fonds publics.

25. PLF 2003 – Annexes Informatives Jaunes.

26. <http://www.comite21.org>

Tableau 6. Aides financières pour l'environnement.

Air	12
Aménagements et urbanismes	6
Bâtiment	31
Déchets	31
Eau	12
Éducation, sensibilisation, formation	2
Emploi	42
Énergie	8
Management environnemental	9
Natures et paysages	11
Nuisance	3
Risques	10
Sols	2
Technologies propres	16
Transports	17
Autres	9

Source : « Guide des aides financières pour l'environnement, 2002 », *Environnement Magazine*.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

L'ÉTUDE

II. Politiques
et réglementations

77

Les aides ne sont pas toujours lisibles pour les entreprises. Soit elles sont très ciblées sur un problème, soit ce ne sont pas des aides spécifiques à l'environnement, mais elles peuvent être utilisées dans ce but par les organismes dispensateurs (par exemple la DRIRE ne dispose pas d'aide spécifique à l'environnement). Le responsable d'une petite entreprise n'a pas suffisamment de temps à consacrer à la recherche d'information sur ces aides. Il doit recourir au conseil d'un expert qui l'orientera. Dans le cas d'un conseil privé, cela peut représenter un coût important pour une petite entreprise et être dissuasif. C'est pour cette raison que de plus en plus d'acteurs publics régionaux essaient de faciliter l'accès aux aides pour les PME.

5.3. Les aides régionales pour l'environnement

L'enquête a montré que les entreprises attendent du soutien de la part des acteurs locaux.

Les conseils régionaux se mobilisent dans le cadre de plans État-Région qui contractualisent les actions des DRIRE en faveur des PME. C'est le cas par exemple en région Rhône-Alpes avec l'aide régionale à l'intégration de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise. Cette aide a pour objet de soutenir les entreprises qui s'engagent durablement dans l'environnement. Le dispositif soutient des opérations collectives de sensibilisation et d'accompagnement des PME aux démarches environnementales, ainsi que des opérations individuelles. L'aide individuelle s'adresse à des entreprises qui ont un projet, elle n'a pas vocation à financer les mises aux normes réglementaires. Elle peut se traduire par des aides aux investissements immatériels

(conseil de la part d'entreprises privées, frais de recherche et développement, formation ou embauche de cadres liées à la prise en compte de l'environnement) et des aides aux investissements matériels qui visent à protéger l'environnement au-delà des normes exigibles.

Les CRITT (Centre régional d'innovation et de transfert de technologie), qui sont des associations loi 1901 au service des PME, ont pour mission de favoriser l'innovation et les transferts de technologies au niveau régional. Certains CRITT mènent des actions spécifiques en faveur de l'environnement.

En région Île-de-France, les entreprises peuvent bénéficier de l'ARITT Environnement (Aide régionale à l'innovation et aux transferts technologiques). L'objectif est de favoriser l'adaptation de procédés de dépollution et technologies propres aux besoins des PME de la région. Le projet doit permettre une action qui va au-delà des exigences réglementaires. L'aide se traduit par une participation au financement de la prestation d'un intervenant (laboratoire, bureau d'études, sociétés d'ingénierie) pour mener des travaux d'étude dans l'entreprise, et à l'amortissement du coût des matériels spécifiques nécessaires aux transferts de technologies.

Les aides existent, le problème vient de la mise en relation de l'offre des différents organismes compétents avec la demande des PME. Actuellement, l'action des deux principaux dispensateurs d'aides est pour l'essentiel tournée vers les collectivités locales.

La majorité des aides pour les entreprises proviennent des DRIRE dans le cadre des contrats de plan État-Région qui favorisent les partenariats entre les entreprises et les différents intervenants.

III. Essor des activités liées à l'Environnement : des opportunités pour les PME



Renforcement de la législation, pression des donneurs d'ordre, besoin d'amélioration de l'image, demande des clients... Autant de raisons qui poussent les entreprises à consommer des biens et services environnementaux.

Un marché important mais diffus se développe autour des éco-activités. Les PME, très réactives, ont un rôle clé à jouer dans la croissance de ce secteur. Le secteur des petites et moyennes éco-entreprises est encore très mal structuré, ce qui ne facilite pas toujours son développement.

Cette partie dresse un portrait rapide des petites et moyennes éco-entreprises et du contexte dans lequel elles évoluent, et donne quelques pistes de réflexion pour favoriser leur développement.

1. LES ÉCO-ACTIVITÉS : UN CHAMP STATISTIQUE DIFFICILE À DÉTERMINER

1.1. Définition des éco-activités

Les entreprises du secteur de l'environnement ont longtemps été assimilées aux éco-industries, on parle aujourd'hui d'éco-activités ou d'éco-entreprises. L'environnement ne se borne plus à l'industrie, cette extension prend en compte les activités de services liées à l'environnement, notamment l'ingénierie.

La définition des éco-activités retenue par le ministère de l'Écologie et du Développement durable est la suivante :

« Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Elles incluent les technologies propres, les produits et services qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources. »

Si la définition a évolué, ce n'est pas le cas de la nomenclature d'activités des entreprises. Elle permet d'identifier une grande partie des entreprises industrielles du secteur environnement, mais ne permet pas de distinguer les entreprises de services.

Les Comptes Économiques de l'environnement publiés par le ministère de l'Écologie et du Développement durable et l'IFEN détaillent les données relatives au champ des éco-activités, en émettant cependant des réserves quant à la disponibilité des données. L'ensemble du champ n'est pas couvert : de nombreuses entreprises de services ne

sont pas identifiables par leur code d'activité. De même le rapport souligne la difficulté liée à l'activité principale de l'entreprise : des entreprises dont l'activité principale n'est pas liée à l'environnement peuvent être difficiles à identifier.

1.2. Quelques données sur les éco-activités

Sur le champ identifiable, le chiffre d'affaires global des éco-activités françaises est estimé par le ministère à 29 milliards d'euros en 2000, en progression de 8,7 % par rapport à 1999. Une étude de la DG IX de la Commission européenne estime à 30 000 les entreprises du secteur de l'environnement dans l'Union européenne pour un chiffre d'affaires de 110 milliards d'euros. Le montant important du chiffre d'affaires des éco-activités françaises est dû à la présence des grands groupes leaders. La première entreprise au niveau mondial dans le domaine de l'environnement est Veolia Environnement.

Les ministères de l'Environnement et de l'Industrie, et l'ADEME, ont confié en 1998 une étude à la CCIP visant à analyser le tissu des PME françaises dont une part significative de l'activité s'exerce dans les domaines de biens ou de prestations de services liés à l'environnement. C'est une des seules études s'intéressant à l'aspect service. Cette étude montrait que les PME éco-industrielles exercent des activités multiples, les principaux pôles d'activités étant : le conseil-ingénierie, la récupération et le recyclage des déchets et l'eau : assainissement et épuration. Cette étude estimait à 4 000 entreprises les PME éco-industrielles (dont 4 sur 10 filiales de groupes), pour un chiffre d'affaires de 26,7 milliards de francs et des effectifs de 30 700 personnes.

2. LE POIDS DES PME DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. Une estimation de la place des PME industrielles dans le domaine de l'environnement

Si l'on sait que les grands groupes français sont très présents dans le secteur, très peu d'informations chiffrées sur la place occupée par les PME dans ce secteur sont disponibles.

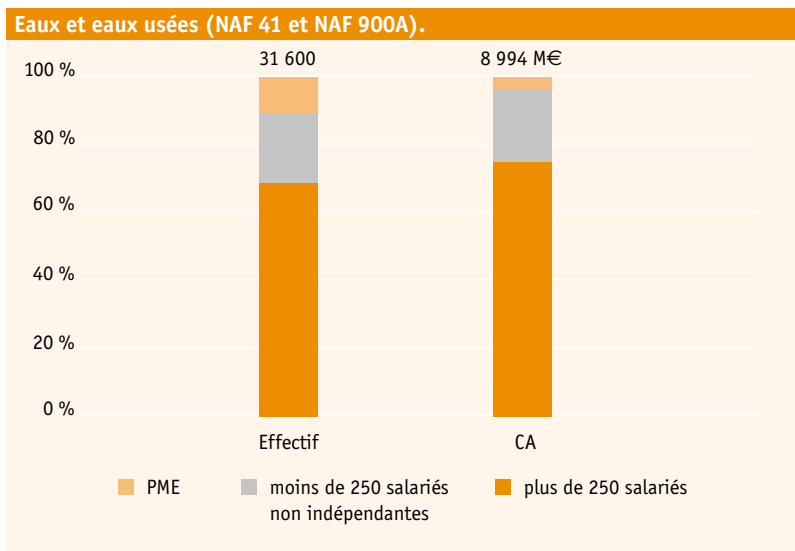
Un certain nombre d'activités liées à l'environnement sont clairement identifiées dans la nomenclature des activités françaises : il s'agit de l'épuration des eaux usées (NAF 90A), de l'enlèvement et du traite-

ment des déchets (NAF 90B et 90C), du captage, traitement et distribution d'eau (NAF 41) et enfin de la récupération (NAF 37).

Nous avons essayé d'estimer l'importance des PME dans ces secteurs en effectuant des recherches à l'aide d'une base de données d'informations financières sur les entreprises²⁷.

- **Le secteur de l'eau** en France est très concentré autour de trois grandes entreprises, Veolia Environnement, Suez et Saur ainsi que leurs filiales. Les PME indépendantes au sens de la définition européenne ne représenteraient que 4,5 % du marché en termes de chiffre d'affaires.

Graphique 33. PME du secteur de l'eau.

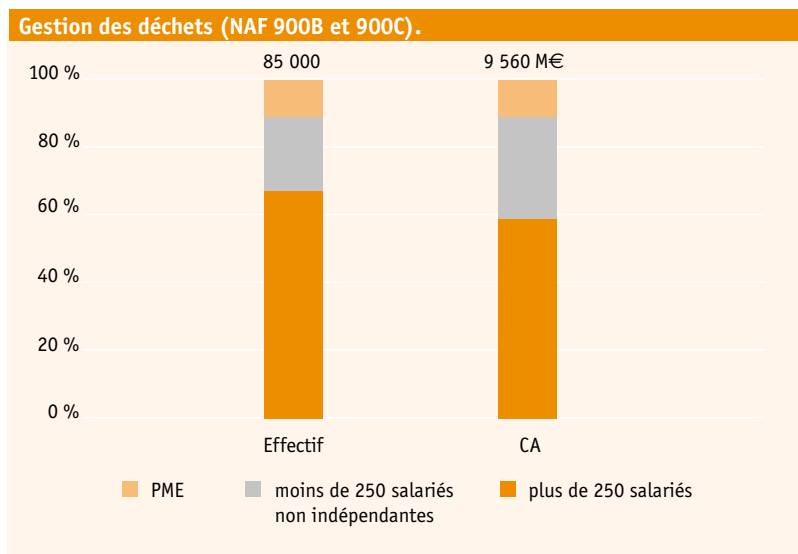


Estimation : Observatoire des PME.

- Dans une moindre mesure, **la gestion des déchets** est occupée par des grandes entreprises, les PME totalisent environ 11% du marché. Les filiales de groupes sont très présentes dans le secteur des déchets, ce qui permet aux grands groupes de réaliser un maillage sur l'ensemble du territoire français, et laisse peu de place aux entreprises indépendantes. Les collectivités locales sont le principal débouché de ce secteur, l'appartenance à un groupe peut faciliter l'accès aux marchés publics.

27. La base de données Diane (Bureau Van Dijk) comprend les comptes sociaux de 825 000 entreprises françaises, et des informations sur l'actionnariat qui permettent d'identifier les entreprises indépendantes.

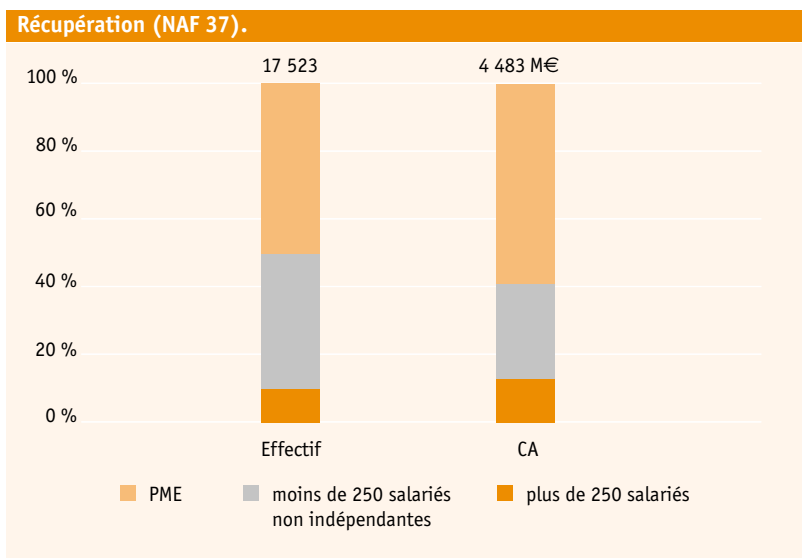
Graphique 34. PME du secteur de la gestion des déchets.



Estimation : Observatoire des PME.

- **Le secteur de la récupération** est très largement occupé par les PME qui représentent environ 60 % du chiffre d'affaires. Il n'y a pas de grands leaders dans ce secteur. Près de la moitié des entreprises du secteur ont pour activité principale la récupération de fers et métaux, mais la récupération s'étend sur un champ de plus en plus large, on trouve par exemple de plus en plus d'entreprises de recyclage de consommables informatiques.

Graphique 35. PME du secteur de la récupération.



Une étude de la fédération des professionnels du recyclage²⁸ qui comprend non seulement les entreprises de récupération mais aussi les entreprises de recyclage (souvent recensées dans le code NAF 51), montre que 74% des entreprises ont de 0 à 5 salariés et seulement 9% plus de 20 salariés.

2.2. L'environnement dans le secteur des services

Les secteurs évoqués ci-dessus ne couvrent pas l'ensemble des entreprises travaillant dans le domaine de l'environnement. Sont par exemple exclues toutes les entreprises de conseil, où l'on trouve le nombre le plus important de PME. Le secteur des services en environnement est en pleine structuration, le marché n'est pas encore à maturité en matière d'ingénierie et de conseil en environnement. Hormis quelques cabinets connus et reconnus, le secteur est constitué d'une myriade de petits cabinets ou d'ingénieurs indépendants.

L'activité de conseil en environnement aux PME est en plein essor et devrait continuer à se développer si l'on en croit les résultats de l'enquête Observatoire des PME/ISL. On trouve par exemple sur le site *recy.net* un annuaire de 3 800 entreprises de conseils en environnement. Ces entreprises, pour la plupart des PME, ont pour cible les

28. FEDEREC – Rapport 2001.

PME. Leur démarche est fondée sur une approche relativement simple : dans beaucoup de petites entreprises, les responsables manquent d'information et de formation pour optimiser la gestion de l'environnement, ils respectent les contraintes, mais ne voient pas toujours la possibilité d'en tirer un bénéfice économique (les résultats de l'enquête l'ont montré). L'approche commerciale de ces entreprises de conseils est non seulement d'aider à se conformer aux réglementations mais également de montrer le bénéfice économique que peut induire l'intégration de l'environnement dans la gestion de l'entreprise.

Les collectivités locales sont très demandeuses en matière de conseil en environnement. En 2000, on recensait 15 000 emplois-jeunes en environnement. Ces jeunes sont le plus souvent de formation supérieure en biologie, développement local, environnement ou aménagement, et ont un rôle important dans le développement des projets environnementaux locaux. Ils répondent à des besoins réels, et de nombreuses collectivités envisagent d'ailleurs, à la fin du programme emplois-jeunes, de créer des emplois territoriaux. La demande des collectivités pourrait également créer un marché pour les petites entreprises qui leur permettrait de se développer et d'offrir une meilleure offre aux autres entreprises. Contrairement à d'autres pays européens les petites entreprises de services en environnement n'ont pas encore bénéficié de cette dynamique en France.

2.3. Des grands groupes et des PME indépendantes

Une autre caractéristique du secteur est que l'on trouve peu de regroupements de PME : on a d'un côté les groupes et leurs filiales, et de l'autre des PME totalement indépendantes qui se placent sur des marchés très spécifiques. Le groupement de PME autour du thème de l'environnement est encore rare en France. Il n'existe pas d'« environnement vallée ». Néanmoins de nombreuses éco-entreprises sont installées en région Rhône-Alpes, région très industrielle. Les éco-entreprises s'installent là où se trouve le marché.

Il n'y a pas de fédération unique des éco-entreprises, comme on peut en trouver dans de nombreux secteurs, bâtiment, travaux publics, industries mécaniques... En revanche, on trouve des fédérations et syndicats professionnels autour d'activités spécifiques comme : la FNADE, Fédération nationale des activités du déchet et de l'environnement (280 entreprises), le Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclés (51 entreprises), l'AFITE, Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement.

Les PME du secteur environnement ne disposent pas de groupes de pression forts auprès des pouvoirs publics et des institutions euro-

péennes; ce sont donc le plus souvent les groupes qui disposent de lobbies puissants qui influent sur les décisions.

Ce constat n'est pas valable pour les industries de récupération et de recyclage où la présence des PME est très forte [voir paragraphe 2.1]. Elles sont regroupées au sein de la Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation (FEDEREC) qui est représentée à Bruxelles par une délégation permanente. Elle regroupe 1 100 entreprises et 30 000 salariés.

Dans les domaines de l'eau et de la gestion des déchets, les grands groupes, parfois leaders mondiaux, occupent très largement le marché. La cohabitation avec les entreprises de plus petite taille peut s'avérer difficile et les PME ont des difficultés à rester indépendantes. Ces PME doivent aller dans des secteurs où les grands groupes ne sont pas, pour éviter une concurrence qui ne peut être à leur avantage, et donc pour cela, se montrer très innovantes. Dans les cas où les grands groupes ne connaissent pas les marchés, ils ont intérêt à cohabiter avec les petites entreprises. Les PME qui réussissent dans ce secteur se placent sur des marchés de niche.

Dans les services, l'offre est actuellement très mal structurée face à un marché qui n'est pas encore à maturité. Les PME françaises auraient sans doute intérêt à se regrouper notamment pour offrir une offre plus compétitive.

3. L'ENVIRONNEMENT : UN SECTEUR PORTEUR D'INNOVATIONS

L'environnement est un secteur porteur d'innovations. Le salon Pollutec rassemble chaque année l'ensemble des professionnels des technologies de l'environnement, le nombre de visiteurs et de participants à ce salon augmente chaque année. Le marché mondial des technologies de l'environnement en 2001 était estimé à 530 milliards de dollars²⁹. Si le marché se stabilise dans l'Union européenne et aux États-Unis (respectivement plus 2,8% et 2,2% entre 1996 et 2001), il connaît une croissance importante en Asie +10%, en Amérique latine +12% et en Afrique +9,7%.

L'accès au marché est souvent difficile en France pour les PME en raison d'une forte concentration des groupes. En revanche, il existe de réelles opportunités à l'exportation. Lors de nos rencontres avec des chefs d'entreprise ce point a été mis en avant par des responsables: s'il est difficile de concurrencer les groupes notamment dans le

29. Source: Environmental Business International Inc.

domaine de la gestion de l'eau en France, la voie est ouverte sur les marchés étrangers.

3.1. Quelques exemples de PME innovantes

L'innovation en matière d'environnement couvre un champ de plus en plus vaste. Il nous a paru intéressant de présenter ici quelques exemples d'entreprises ayant réalisé des innovations pour illustrer les formes variées que l'innovation peut prendre dans ce domaine. Pour de plus nombreux exemples on pourra se reporter à l'ouvrage *Innovations des Éco-industries*³⁰ publié chaque année à la suite du salon Pollutec.

- *Compagnie Lainière du Tarn*: cette entreprise a développé un procédé qui permet d'exploiter des peaux de lapins directement issues des abattoirs, sans traitement préalable. Les peaux très riches en collagènes sont utilisées pour la fabrication de colles spéciales ainsi que d'engrais organiques. La qualité du poil récupéré permet de l'utiliser dans des filières textiles classiques. Ce procédé innovant développé par la Compagnie Lainière du Tarn constitue la création d'une nouvelle filière de valorisation des peaux de lapin en sortie d'abattoir, orientées auparavant vers deux filières, l'équarrissage et l'incinération, non satisfaisantes pour l'environnement.
- *Delamet Environnement*: l'entreprise a mis au point un procédé naturel d'élimination des nuisances olfactives par réduction de concentration grâce à la technologie de l'éolage³¹. L'éolage utilise la propulsion aérodynamique forcée en synergie avec le vent pour assurer la dispersion des nuisances en altitude. Ce qui permet de propulser les gaz et odeurs en altitude à des concentrations réduites par entraînement d'air pur et permet la dispersion naturelle entre 100 et 200 mètres. Cette innovation permet de résoudre les problèmes de nuisances olfactives et de rejet gazeux. Le procédé respecte les niveaux sonores, le paysage, grâce à des dimensions réduites, et améliore les conditions de travail. Les applications sont nombreuses: centre d'enfouissement technique, stations d'épuration, élevage, industrie chimique, industrie du papier, etc.
- *Aair Lichens*: est une PME créée en 2000 qui est spécialisée dans l'analyse de la qualité de l'air, et qui utilise une méthode de mesure totalement innovante. L'analyse des pollutions atmosphé-

30. Vigneron J. et Lacam M., *Pollutec 2001, Innovations des Éco-Industries*, Economica, 2001.

31. Trophée INPI de l'innovation 2002.

riques se fait grâce à l'utilisation de lichens qui sont des organismes très sensibles aux variations de la qualité de l'air. Cette méthode permet de vérifier la présence de pollution, de réaliser des analyses d'impact ou encore de mettre en place des systèmes de biosurveillance.

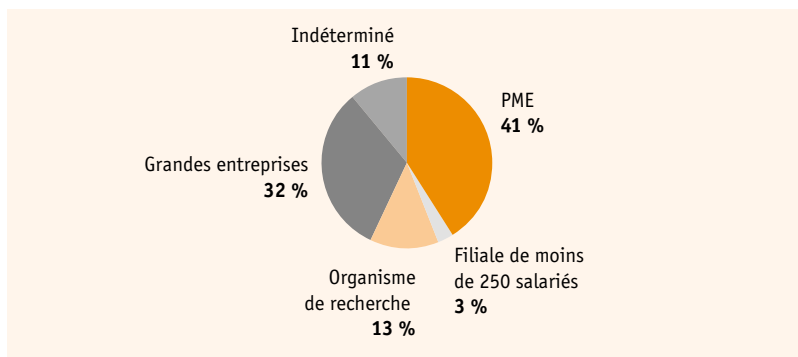
3.2. Les dépôts de brevets

L'environnement est un secteur où les PME sont assez présentes en termes de dépôts de brevets.

En 2000, 151 brevets (soit 1,1% du total des brevets) ont été déposés en France par des entreprises françaises dans ce domaine.

Une analyse sur ces dépôts de brevets en 2000 a pu montrer que les PME indépendantes déposent 42% des brevets. Il semble que cette proportion soit plus élevée que pour l'ensemble des brevets ; une étude de 1995 avait montré que 40% des brevets sont déposés par des entreprises de plus de 500 personnes.

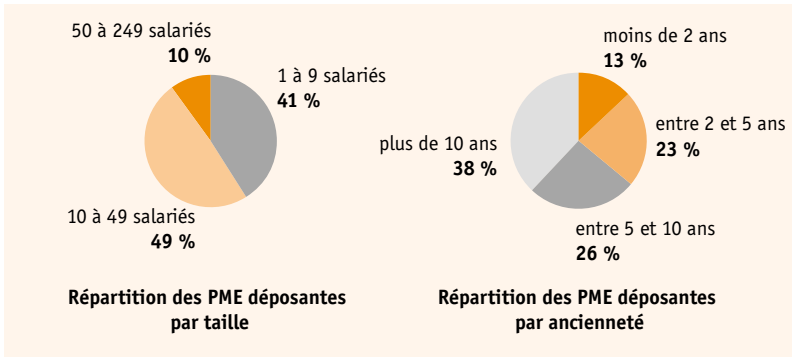
Graphique 36. Répartition des dépôts de brevets par type d'entreprise.



Source : INPI-BDPME.

On peut avancer deux raisons pour cela : d'une part c'est un secteur où la concurrence des grands groupes étant très forte, les PME ont besoin de se distinguer grâce à des innovations, d'autre part les PME qui souhaitent rester indépendantes doivent absolument protéger leurs innovations par des brevets.

Graphique 37. Répartition des PME déposantes par taille et par ancienneté.



Source: INPI-BDPME.

Les PME déposantes sont plutôt des petites entreprises : 90% ont moins de 50 salariés. C'est un secteur en plein développement ; il n'est donc pas surprenant que les entreprises soient relativement jeunes (36% ont moins de cinq ans d'ancienneté). On peut également penser qu'à partir d'une certaine taille, elles sont absorbées par les groupes.

4. CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DE PME INNOVANTES DANS L'ENVIRONNEMENT : QUELS SOUTIENS ?

4.1. Les soutiens publics

Les entreprises innovantes dans le secteur de l'environnement bénéficient des mêmes soutiens publics que l'ensemble des entreprises innovantes. Cependant l'environnement ne fait pas figure de secteur particulièrement privilégié par les pouvoirs publics comme peut l'être le secteur des biotechnologies.

En terme de soutien au développement technologique, l'Anvar est un partenaire important pour les PME, mais la place faite à l'environnement dans son activité est relativement faible. En 2001 l'Anvar a soutenu 89 initiatives pour un montant de 4,11 millions d'euros dans le secteur environnement. L'intervention globale de l'Anvar pour l'année 2001 était de 274,28 millions d'euros pour 4095 projets, la part de l'activité environnement est donc 2,2% du nombre d'interventions et 1,5% des montants accordés. La majorité du budget (75%) est consacrée à des aides au développement et concerne des très petites entreprises (moins de 10 salariés) de création récente.

4.2. Le capital-risque

Le capital-risque est absent du domaine de l'environnement, néanmoins les choses pourraient changer, car après l'effondrement de la bulle Internet, les investisseurs sont à la recherche de nouveaux secteurs plus stables. Ils ont besoin d'être rassurés. Le fort potentiel des technologies de l'environnement pourrait constituer un atout dans le choix des investisseurs du capital-risque de demain.

4.3. Les soutiens spécifiques à l'environnement

L'Institut français du pétrole (IFP) est un autre partenaire des PME dans le domaine des technologies de l'environnement. C'est un centre indépendant de recherche et développement industriel. La vocation de l'IFP est d'innover et de développer les technologies qui permettront à la collectivité et à l'industrie des hydrocarbures et de l'automobile une croissance durable et respectueuse de l'environnement. L'IFP accompagne les PME de divers horizons dans leur démarche d'innovation technologique. Le projet fait l'objet d'une convention qui règle les conditions d'un partenariat équilibré où risques et succès sont équitablement partagés. L'IFP est en général rémunéré par une redevance sur le chiffre d'affaires généré par la commercialisation du produit. En 2000, 190 entreprises ont consulté l'IFP, 70 dossiers ont été instruits, 25 contrats signés, et 10 brevets déposés en partenariat.

Les leaders du secteur ont également créé des incubateurs, c'est le cas de Vivendi Environnement avec Viven'up.

Viven'up expertise et accompagne le développement des projets de création d'entreprise liés à l'environnement. L'équipe de Viven'up est essentiellement composée d'entrepreneurs ayant eu des expériences réussies dans le domaine. La contrepartie de cette aide est la prise de participation dans le capital de l'entreprise.

Certains créateurs affichent une certaine méfiance par rapport à ces incubateurs, car ils ne permettent pas de rester indépendant. Les entrepreneurs qui souhaitent rester indépendants n'ont pas recours à ce type d'accompagnement.

5. ACCOMPAGNER LES PETITES ET MOYENNES ÉCO-ENTREPRISES ?

Les rencontres avec les différents acteurs du secteur des éco-activités, ainsi que l'étude mentionnée au paragraphe 1.2. sur les activités éco-industrielles, ont permis de dégager plusieurs axes de réflexion pour l'accompagnement des petites et moyennes éco-entreprises.

5.1. Les mêmes difficultés que les autres PME

Les éco-entreprises rencontrent les mêmes difficultés que l'ensemble des PME, et leurs demandes portent sur les simplifications administratives, la réduction des charges ou l'accès à la formation. Mais, si dans leur ensemble les demandes sont les mêmes, nous avons pu identifier un certain nombre de propositions propres au secteur de l'environnement.

5.2. Simplifier l'accès aux aides

Les petites et moyennes éco-entreprises demandent souvent une simplification de l'accès aux aides et un interlocuteur unique. Actuellement les différents organismes dispensateurs d'aides fonctionnent sans coordination. Les entreprises suggèrent un dossier unique qui pourrait servir auprès des différents interlocuteurs. Les entreprises doivent souvent avoir recours à un prestataire externe pour les aider à obtenir des aides. Il peut paraître paradoxal de payer un service visant à obtenir des aides publiques, alors qu'une simple amélioration de l'accès à l'information pourrait éviter ces coûts.

Un des besoins qui apparaît fréquemment est la nécessité d'une nomenclature prenant en compte les activités environnementales. Cela permettrait aux entreprises de se faire reconnaître non seulement pour l'obtention d'aide mais également de s'en servir comme argument commercial pour l'obtention de contrats. Aujourd'hui une entreprise qui développe une activité spécifique à la protection de l'environnement parallèlement à son métier principal n'est pas ou très peu éligible aux aides.

5.3. Donner plus de visibilité au marché

Le marché des éco-activités est en grande partie lié à l'évolution des réglementations et des normes (l'enquête décrite en partie I montre que la réglementation est une motivation importante pour prendre en compte la gestion de l'environnement : 85% des entreprises interrogées prennent en compte la gestion de l'environnement pour s'adapt

ter à la législation en vigueur). Toute nouvelle réglementation peut faire l'objet d'un marché nouveau. Les éco-activités ne sont pas toujours très bien structurées et ne disposent pas ou peu d'organisations de lobbying et de cellules d'informations dédiées. Une grande partie des décisions sont prises à Bruxelles. Les petites et moyennes entreprises auraient besoin de bénéficier d'un système de veille réglementaire et d'information sur l'évolution des normes et réglementations³².

5.4. Favoriser les transferts de technologies

Les transferts de technologies sont un enjeu important pour toutes les entreprises et ont été favorisés par la loi sur l'innovation de 1999. Néanmoins dans le secteur de l'environnement, il manque des centres de valorisation de la recherche. De nombreuses découvertes scientifiques pourraient trouver des applications dans le domaine de l'environnement. C'est un chaînon manquant pour faire évoluer le secteur de la protection de l'environnement.

Le CEA offre un exemple de ce qui peut être fait en matière de transfert de technologies dans l'environnement. L'objectif du CEA est de lever les barrières scientifiques et technologiques pour mettre à la disposition des industriels ses compétences. Le CEA a mis au point le journal de la diffusion technologique : *CEA-Technologies*. Il s'adresse aux industriels et leur présente les développements conduits au CEA pouvant faire l'objet de collaborations. Une rubrique est spécifiquement consacrée à l'environnement.

5.5. Favoriser la rencontre de l'offre et de la demande de biens et services environnementaux

Le marché de l'environnement est difficilement quantifiable, on le voit au travers des différentes sources d'information, or les entrepreneurs n'aiment pas l'incertitude. Aussi entreprendre dans le secteur de l'environnement comporte un risque supplémentaire à d'autres domaines. Mieux définir le secteur et mieux appréhender les changements de réglementations européennes et françaises : voilà qui aiderait les PME du domaine de l'environnement.

Les difficultés d'accès au financement pour les PME constituent un double frein pour le développement des petites et moyennes éco-entreprises : d'une part elles limitent le développement des éco-entreprises et d'autre part elles limitent la taille du marché en ne

32. <http://www.cea-technologies.com/ceahtml/environ/index.html>

permettant pas à l'ensemble des PME de réaliser des investissements en faveur de l'environnement. Les responsables d'éco-entreprises expliquent qu'un excellent moyen de les aider serait de soutenir financièrement leurs clients. Cette solution doit être envisagée au regard du constat que les PME sont aujourd'hui prêtes à entreprendre des actions en faveur de l'environnement. Il faut favoriser la rencontre de l'offre et la demande.

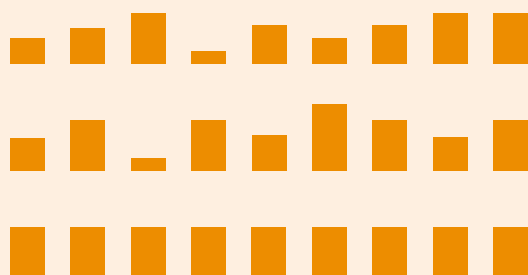
Autre domaine où l'on pourrait aider les petites et moyennes éco-entreprises à atteindre le marché : les marchés publics, qui représentent un marché considérable dans le domaine de l'environnement. Les entreprises demandent une simplification de l'accès aux marchés publics, et une meilleure intégration de la qualité environnementale dans la rédaction des appels d'offre. Les jeunes éco-entreprises innovantes souhaitent que les critères techniques et environnementaux pondèrent celui de la crédibilité financière qui est très souvent le critère discriminant retenu, les écartant ainsi des marchés publics.

Pour accroître et dynamiser le marché de l'environnement, il faut agir à la fois sur l'offre et la demande :

- **aider et financer les PME qui souhaitent intégrer l'environnement dans leur gestion, en créant le concept d' « entreprises respectueuses de l'environnement » ;**
- **accroître ainsi la demande de biens et services en direction des éco-entreprises ;**
- **et favoriser la création et le développement des petites et moyennes éco-entreprises pour répondre à la demande.**

Ce schéma « vertueux » aurait pour conséquence de contribuer au développement durable puisqu'il améliorerait la protection de l'environnement et aurait un effet positif sur le développement économique par la création d'entreprises et d'emplois.

La tribune



Le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables s'implique dans le développement durable

par Régis de Brébisson

Les entreprises et le développement durable

Le rapport Brundtland de 1987, définissant la notion de développement durable, stipulait :

« L'entreprise est appelée à jouer un rôle majeur dans le devenir de la planète ... le concept de développement durable pose le caractère indissociable de la croissance économique et de la sauvegarde de l'environnement. La vision claire d'un développement durable est un idéal mobilisateur qui fera advenir les changements nécessaires, en rupture avec les schémas anciens et familiers. »

L'objectif du développement durable est donc d'atteindre un développement économique sain alliant croissance et respect de la nature.

Ce concept se présente dès lors, de façon simplifiée, comme la convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.

Loin d'être un phénomène de mode, le développement durable s'avère être une condition de la pérennité de l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité.

D'une contrainte subie, il est d'ailleurs progressivement perçu comme une opportunité et un véritable facteur de progrès.

Les motivations et les intérêts des entreprises sont multiples : répondre aux exigences réglementaires, suivre l'innovation technologique, optimiser la compétitivité des entreprises, valoriser l'image vis-à-vis des donneurs d'ordre et du marché et éviter le risque « éthique », obtenir de nouveaux marchés, des subventions ou des avantages fiscaux, mobiliser le personnel constituent quelques exemples de ces motivations.

Les missions de l'expert-comptable en matière de développement durable

En tant que conseiller privilégié des entreprises et conscient des nombreux enjeux pour la PME, l'expert-comptable a un rôle fondamental à jouer dans la prise en compte du développement durable.

En terme d'information et de sensibilisation, il est à même de démontrer au chef d'entreprise le bénéfice économique et financier induit par la mise en place et le suivi d'une telle stratégie.

L'expert-comptable propose alors la réalisation d'un diagnostic environnemental, peut effectuer des missions d'audit permettant d'évaluer de façon indépendante la performance d'une organisation dans le domaine de la gestion environnementale et enfin accomplir des missions d'aide à la préparation d'éventuels rapports s'y référant.

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

LA TRIBUNE

Régis de Brébisson

97



Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Les actions du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables

Dans cette logique, le **Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables** a entrepris dès 1995 des actions d'information, de formation et de communication.

- Quatre ouvrages ont été publiés sur l'information financière et l'environnement (1996), sur les systèmes de management environnementaux (1996), sur le rapport environnement (1996) et sur le diagnostic des risques environnementaux (1997).
- En 2000, a été initié le Trophée récompensant la meilleure information pour le développement durable. Cette manifestation à laquelle participe un nombre croissant d'entreprises est appelée à évoluer sur le fond pour intégrer la notion de performance.
- Une conférence réunissant plus de 200 chefs d'entreprise sur le thème suivant : « Développement durable : quel impact pour l'entreprise ? » a été organisée l'an dernier en partenariat avec le World Business Council, le ministère de l'Écologie et du Développement durable, la Commission des opérations de Bourse, l'ESCP-EAP et des entreprises.

- Un **Guide pratique du diagnostic environnemental** a été proposé aux professionnels comptables en décembre 2002.
- Cet outil, destiné à être régulièrement mis à jour et complété, comporte un questionnaire d'évaluation de la PME (téléchargeable sur le site de l'Ordre des experts-comptables : <http://www.experts-comptables.fr/>), ainsi qu'une série de fiches thématiques relatives au développement durable, à la réglementation en vigueur, au management environnemental, au diagnostic du risque et enfin au rapport environnemental. L'ensemble de ces actions et outils reflète l'intérêt que la profession d'expert-comptable porte au développement durable depuis plusieurs années. Il ne constitue cependant qu'une première étape de son engagement dans ce domaine concernant notre avenir à tous.

Les PME au cœur de la politique en faveur du développement durable

par **Éric Moniot**

L'étude « Les PME et l'Environnement » est instructive à plus d'un titre :

- Elle montre que la grande majorité des chefs d'entreprise est sensibilisée à la nécessité de gérer les conséquences environnementales de leurs activités.
- Elle souligne que les très petites entreprises (les entreprises de moins de 10 salariés) souffrent d'un manque d'information générale, connaissent mal les systèmes d'aide existants et ne peuvent souvent pas s'engager dans la voie de la normalisation, en raison de son coût.
- Elle confirme la nécessité d'une action administrative plus claire et plus ciblée.

La Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (DEcas) a intégré, depuis plusieurs années, les préoccupations environnementales dans son action et ses dispositifs :

- aides accordées aux organismes consulaires et à des organisations professionnelles pour mener à bien des actions d'information et de sensibilisation en ce domaine ;
- interventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour faciliter l'implantation de commerces de proximité, limitant les besoins de déplacement ;
- actions en faveur de la qualité.

En 2002, pour confirmer cet engagement, le développement durable est devenu l'un des axes majeurs de l'action

de la DEcas, et un dispositif renforcé a été mis en place avec une mobilisation de tous les agents de la direction : administration centrale et délégués régionaux au commerce et à l'artisanat (DRCA). C'est désormais dans le cas de la problématique « Développement durable » (DD) que les questions relatives à la protection de l'environnement doivent être traitées.

L'étude conforte les démarches engagées par la DEcas :

1. L'intensification des actions de sensibilisation et de formation

Ne pouvant s'adresser directement à plus de deux millions d'entreprises, la DEcas s'appuie sur les organismes consulaires et les organisations professionnelles, au travers de conventions, afin de :

- définir les outils de communication permettant de convaincre les dirigeants des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de la nécessité de mieux traiter les questions environnementales ;
- déterminer les priorités concrètes (recyclage, déchets, emballages, formation...) et identifier les « bonnes pratiques » pour les diffuser ;
- engager des processus collectifs de progrès, notamment au travers de chartes comportant des engagements d'actions, assortis d'un calendrier et d'indicateurs de suivi...

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME N°4

LA TRIBUNE

Éric Moniot

99



Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services

2. L'orientation des instruments d'intervention

Le développement durable, intégrant évidemment le volet environnemental, figure comme objectif obligatoire dans la circulaire du 23 décembre 2002, relative au soutien financier apporté par l'État aux actions de développement économique des entreprises relevant du secteur de l'artisanat. Les Chambres de métiers doivent donc présenter cette année un plan d'action dans ce domaine, afin de pouvoir bénéficier d'un financement public.

De la même manière, les interventions du FISAC constituent un levier en faveur d'un développement local harmonieux, préservant le lien social et la qualité environnementale.

3. Qualité, normalisation, certification

La DEcas participe aux réflexions des groupes de travail mis en place dans le cadre de la définition d'une stratégie nationale de développement durable, ainsi qu'à ceux fonctionnant dans le cadre de l'Association française de normalisation (AFNOR). Qualité, normalisation, certification fournissent des outils au service du développement durable, puisqu'elles visent la prise en compte des exigences des diverses parties intéressées dans une optique volontariste, et ne poursuivent pas seulement des objectifs de rentabilité à court terme, mais la satisfaction durable des clients et des rapports de fidélisation.

Dans ce cadre, la DEcas s'attache à défendre les spécificités du commerce, de l'artisanat et des services et à orien-

ter la manière dont les entreprises concernées satisfont les besoins de leurs clients dans une perspective de développement durable. Elle est particulièrement attentive aux préoccupations des TPE. Plutôt que de leur imposer d'emblée des systèmes coûteux et contraignants, elle défend des schémas d'engagement progressif, d'abord déclaratif, puis allant vers la certification de services. L'objectif principal est de promouvoir une conception partagée par tous les acteurs intervenant au long du cycle de vie du produit ou de la prestation et allant dans le sens du développement durable (choix des matériaux, des techniques...).

Dans l'artisanat, plusieurs secteurs de métiers se sont déjà lancés dans l'élaboration de référentiels de qualité de service qui valorisent l'adaptation précise aux besoins des clients, intègrent aussi la sécurité au travail, la formation continue du personnel et la protection de l'environnement (métiers du bâtiment, métiers de l'automobile, pressing...).

Des référentiels et normes de services permettent également de maîtriser la qualité des prestations de dépannage et de maintenance de produits industriels et de biens d'équipement.

Dans le secteur alimentaire, de nombreuses démarches portent sur la maîtrise des achats en filière courte (pain, charcuterie, viande). Les artisans participent à la réactivation de cultures ou d'élevages de variétés diversifiées, condition essentielle pour la sécurité alimentaire.

Le commerce de gros alimentaire, par exemple, entreprend une démarche d'envergure qui intègre la satisfaction des clients par la qualité des services et les principes d'agriculture raisonnée. De nombreuses fédérations (articles de sport,

franchise, habillement...) sont disposées à poursuivre des actions visant à mobiliser leurs adhérents en faveur du développement durable.

Plus généralement, la DEcas recherche les moyens de mobiliser toutes les entreprises autour d'une démarche citoyenne.

À ce titre, elle s'efforce d'affirmer le lien très fort qui existe entre les concepts de développement durable, de management de la qualité et de démarche de progrès. Ils impliquent que l'entreprise ne poursuive pas seulement des objectifs propres de rentabilité à court terme, mais qu'elle vise la satisfaction durable du consommateur sur la base du constat qu'il est plus rentable de garder des clients que d'en gagner de nouveaux.

L'élévation de la protection de l'environnement comme principe constitutionnel met en évidence le souci d'engager un processus culturel de mobilisation collective autour des valeurs du développement durable. Il s'agit de faire évoluer les comportements, de fédérer les énergies des différents acteurs afin que l'ensemble des partenaires s'approprient la démarche.

De ce point de vue, les PME, et plus particulièrement les très petites entreprises, constituent des acteurs incontournables car, implantées sur tout le territoire, elles sont au contact quotidien du client, et jouent un rôle essentiel dans la transmission des savoirs et des cultures.

Une étude intéressante et surprenante

par **Alex Receveau**

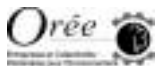
Les PME
et l'Environnement
Enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LA TRIBUNE

Alex Receveau

102



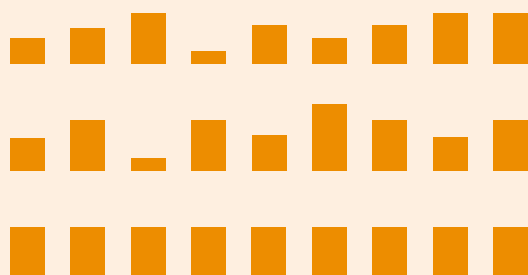
L'étude menée par l'agence des PME se révèle très intéressante. Un certain nombre de points mérite à cet effet d'être mis en valeur.

Le premier concerne la raison majeure qui conduit les dirigeants de PME à se préoccuper d'environnement, à savoir la citoyenneté. D'après l'étude, cette citoyenneté prend sa source dans l'implication locale du chef d'entreprise. L'instrumentalisation de l'environnement par le biais de la certification ISO 14000 a donc été une erreur. Ce n'est pas l'instrument, et son cortège de difficultés pour l'utiliser, qui incite à la prise en compte de l'environnement. La sensibilisation doit par conséquent se faire par le biais du sens et de l'ancrage territorial. Le deuxième réside dans la conclusion un peu surprenante, si l'on se réfère au troisième point ci-après, concernant le niveau d'application de la législation. Ce n'est pas parce que l'on juge la réglementation applicable sur le principe qu'elle est forcément appliquée. D'autant que les questions suivantes marquent au contraire des réticences voire de grosses difficultés pour les appliquer (difficultés de compréhension, manque de formation, peu d'appel aux aides, difficultés financières). Le troisième a trait aux actions réalisées ou en cours. La priorité donnée à la gestion des déchets indique que priorité est donnée aux sources d'économie immédiate. Et si l'on relie la prise de mesures destinées à réduire les impacts de l'activité (plus d'un chef d'entreprise sur deux exprime cette volonté) et la mise en place d'une gestion de l'environnement

(en moyenne moins d'une entreprise sur quatre), on se rend compte que la réglementation est loin d'être appliquée.

Le dernier point porte sur la complexité tant des aides que de la réglementation. L'étude démontre, s'il en était besoin, la nécessité de simplification pour davantage d'efficacité. Enfin, nous sommes heureux de constater qu'une des préconisations de l'étude porte sur le responsable environnement en temps partagé dans la mesure où Orée a lancé cette idée il y a déjà quelques années.

Les compléments



AUTEUR

Hélène Perrin, responsable d'études à la Direction des études et de la stratégie de la Banque du développement des PME, a une formation universitaire en économie et statistique.

Elle a précédemment travaillé à l'OCDE, Organisation de coopération et développement économique, au Service de la gestion publique, notamment sur le programme de la réforme réglementaire.

Elle a participé à une enquête multinationale auprès des PME sur les charges administratives et réglementaires des petites et moyennes entreprises.

Elle a également effectué des recherches sur les liens entre niveau d'emploi et création d'entreprises. Elle participe aux travaux de l'Observatoire des PME.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÉMENTS

Auteur, contributeurs
et remerciements

105

CONTRIBUTEURS DE LA TRIBUNE

Régis de Brébisson est expert-comptable, commissaire aux comptes, vice-président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, président de la commission sociale et président du comité environnement.

Éric Moniot, administrateur civil, est chargé de mission développement durable auprès du directeur des entreprises commerciales, artisanales, et de services, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Alex Receveau, est P-DG d'une PME – Copla –, membre du conseil d'administration de l'association Orée – entreprises et collectivités partenaires pour l'environnement – et ancien président de cette même association.

REMERCIEMENTS

L'Observatoire des PME remercie vivement l'auteur et les contributeurs de la partie « Tribune » nommés précédemment. Sont associées également à ces remerciements les personnes qui ont bien voulu enrichir cette étude par leurs réflexions et témoignages, notamment : Christine Lagarenne et Marc Aviam du ministère de l'Écologie et du Développement durable, Claude Poinot de la DARPMI, et Alain Salessy de la DRIRE Île-de-France, le professeur Jacques Vigneron, André Letowski de l'APCE, et Jean-Marc Lucchese de la BDPME, l'ensemble des participants à la table ronde organisée durant le salon Pollutec 2002, et tout particulièrement les responsables d'éco-entreprises. Nous remercions naturellement ici l'institut de sondage ISL, qui a effectué l'enquête téléphonique auprès des chefs d'entreprise, représenté par Dominique Blanchard et Michèle Marronnier.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÉMENTS

Méthodologie générale
de l'étude

106

Deux approches différentes se complètent lorsque l'on examine le comportement des PME par rapport aux enjeux environnementaux. Il faut en effet considérer d'une part les entreprises qui travaillent dans le secteur de l'environnement, secteur aux contours encore très mal définis, et d'autre part les autres PME qui doivent progressivement intégrer la notion de respect de l'environnement dans leurs systèmes de gestion.

Dans un premier stade de réflexion, nous avons approché les deux aspects séparément pour très vite nous apercevoir que les liens entre les deux se faisaient par le marché, avec d'un côté la demande des PME qui se traduit d'un autre côté par un fort accroissement des opportunités pour les éco-entreprises.

L'aspect demande a été analysé à partir d'une enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de PME françaises qui est détaillé ci-dessous.

L'aspect offre, émanant des PME du secteur de l'environnement, est plus difficile à approcher d'une manière exhaustive. Plusieurs difficultés importantes ont été rencontrées :

- le champ statistique des éco-activités n'est pas défini ;
- les PME sont difficilement identifiables dans un secteur où les grands groupes sont très présents ;
- le secteur est en mutation constante.

L'aspect offre a donc été abordé en rencontrant et en réunissant différents acteurs du secteur. Nous avons d'abord rencontré des intervenants du soutien à l'innovation, du capital risque, du financement, des responsables de PME ayant une activité environnementale, et des associations dans l'environnement. Nous avons ensuite réuni les différents acteurs du secteur dans le cadre du salon Pollutec à Lyon. Ceci nous a permis d'avoir une approche qualitative d'un secteur en pleine mutation.

Nous envisageons dans le futur d'organiser de nouvelles rencontres entre les différents partenaires.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE ET DE L'ANALYSE STATISTIQUE

Objectifs de l'enquête

- Il s'agissait tout d'abord de mieux connaître les comportements des PME face aux enjeux liés à l'environnement. Se sentent-elles concernées? Considèrent-elles que leur activité a un impact sur l'environnement? Dans quelle mesure sont-elles informées sur les normes existantes et les aides pour s'y conformer? Quelles sont les raisons qui font qu'une entreprise a ou n'a pas choisi d'entrer dans une démarche environnementale?
- Ensuite il convenait d'essayer de mettre en évidence les besoins des PME en matière d'aide et de financement.

Population étudiée

La population étudiée est constituée de l'ensemble des entreprises de 1 à 250 salariés à l'exclusion des secteurs de l'agriculture, des activités associatives et domestiques. Le champ ne concerne que les entreprises n'appartenant pas à un groupe rassemblant plus de 250 salariés.

On a constitué 3 groupes de secteurs d'activités, pour limiter le nombre de sous-secteurs et accroître la significativité des résultats de l'enquête :

1. Industrie et activités utilisant des ressources naturelles :
 - Industrie : NAF 15 à 37.
 - Construction : NAF 45.
2. Services ayant un impact sur l'environnement :
 - Électricité, Gaz, et distribution d'eau : NAF 40, 41.
 - Commerce de gros : NAF 50, 51.
 - Hôtels et restaurants : NAF 55.
 - Transport : NAF 60 à 63.
 - Services collectifs : NAF 90.
3. Services sans impact majeur sur l'environnement :
 - Commerce de détail : NAF 52.
 - Communication : NAF 64.
 - Activités financières : NAF 65 à 67.
 - Activités immobilières : NAF 70.
 - Activités de service : NAF 71 à 74, 85, 92 et 93.

Les entreprises sont également identifiées en fonction du nombre de salariés selon la définition de la communauté européenne :

- Micro entreprises : de 1 à 9 salariés.
- Petites entreprises : de 10 à 49 salariés.
- Moyennes entreprises : de 50 à 249 salariés.

En outre les entreprises représentent l'ensemble du territoire français.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÉMENTS

Méthodologie de
l'enquête et de l'analyse

107

Technique d'enquête

L'échantillon a été construit en interrogeant le même nombre d'entreprises dans chacune des neuf strates soit :

	Industrie et activités utilisant des ressources naturelles	Services ayant un impact sur l'environnement	Services sans impact majeur sur l'environnement
1 à 9 salariés	120	120	120
10 à 49 salariés	120	120	120
50 à 249 salariés	120	120	120

108

Les individus éligibles pour répondre à l'enquête

Dans les très petites et petites entreprises de moins de 50 salariés, les enquêteurs ont demandé à parler au chef d'entreprise lui-même.

Dans les entreprises de 50 à 249 salariés, un cadre dirigeant par entreprise a été interviewé, soit le président-directeur général ou le directeur général adjoint. En aucun cas les cadres du comité de direction tels que directeur administratif et financier, directeur commercial ou marketing n'ont été interrogés. En effet, les thèmes abordés dans le questionnaire sont des sujets de politique d'orientation générale de l'entreprise et seuls les dirigeants ont les compétences pour y répondre. Toutefois, dans les entreprises dont l'activité est de nature industrielle, il était possible d'interviewer le directeur de la production ou le responsable des problèmes liés à la pollution et à l'environnement quand la fonction existait.

PRÉCISIONS STATISTIQUES SUR L'ANALYSE DE L'ENQUÊTE

L'échantillon est composé de 1 080 entreprises réparties par secteurs d'activité et effectifs salariés comme suit :

	Industrie et construction	Services avec fort impact ¹	Services avec faible impact ²
1 à 9 salariés	138	150	147
10 à 49 salariés	112	111	113
50 à 249 salariés	110	99	100

Il s'agit donc d'un échantillon raisonné composé de 9 cellules comportant chacune environ 120 interviews. En outre, l'ensemble des interviews est réparti sur l'ensemble du territoire français (tirage de l'échantillon par régions selon les 9 régions ZEAT de l'INSEE).

1. Électricité, Gaz, Distribution d'eau, Commerce de gros, Hôtels-restaurants, Transports et services collectifs
2. Commerce de détail, Communication, Activités financières - immobilières et de services

Enfin, seules les entreprises qui n'appartiennent pas à un groupe de plus de 250 salariés étaient éligibles pour l'étude.

Intervalles de confiance pour la lecture des résultats.

	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %
Ensemble	1,8 %	2,4 %	2,7 %	2,9 %	3,0 %
Industrie	3,1 %	4,1 %	4,7 %	5,1 %	5,2 %
Services ayant un impact	3,1 %	4,1 %	4,7 %	5,1 %	5,2 %
Services sans impact	3,1 %	4,1 %	4,7 %	5,1 %	5,2 %
1 à 9	2,8 %	3,8 %	4,3 %	4,6 %	4,7 %
10 à 49	3,2 %	4,3 %	4,9 %	5,2 %	5,3 %
50 à 249	3,3 %	4,5 %	5,1 %	5,5 %	5,6 %
1 à 9 & Industrie	5,0 %	6,7 %	7,6 %	8,2 %	8,3 %
10 à 49 & Industrie	5,6 %	7,4 %	8,5 %	9,1 %	9,3 %
50 à 249 & Industrie	5,6 %	7,5 %	8,6 %	9,2 %	9,3 %
1 à 9 & Services avec impact	4,8 %	6,4 %	7,3 %	7,8 %	8,0 %
10 à 49 & Services avec impact	5,6 %	7,4 %	8,5 %	9,1 %	9,3 %
50 à 249 & Services avec impact	5,9 %	7,9 %	9,0 %	9,7 %	9,8 %
1 à 9 & Services sans impact	4,8 %	6,5 %	7,4 %	7,9 %	8,1 %
10 à 49 & Services sans impact	5,5 %	7,4 %	8,4 %	9,0 %	9,2 %
50 à 249 & Services sans impact	5,9 %	7,8 %	9,0 %	9,6 %	9,8 %

L'analyse de l'enquête n'a pris en compte que les résultats statistiquement significatifs, les autres ont été exclus.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÈMENTS

Précisions statistiques
sur l'analyse

109

LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE OBSERVATOIRE DES PME/ISL

Bonjour, madame/monsieur. Je suis... de l'Institut de sondages Lavalie. Nous réalisons une enquête sur les questions liées au respect de l'environnement dans les entreprises indépendantes de moins de 250 salariés. Cette enquête est réalisée pour l'Observatoire des PME qui est un organisme de service aux PME. Je souhaiterais m'adresser au responsable de votre entreprise.

Section A: Information sur l'entreprise

Permettez-moi de vous poser quelques questions sur votre entreprise,

A.1. Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe d'entreprises rassemblant plus de 250 salariés ?

- oui – HORS CIBLE non

A.2. Pourriez-vous me rappeler le secteur d'activité de votre entreprise ?

- | | |
|--|---|
| 1. Industrie | 9. Communication |
| 2. Construction | 10. Activités financières et immobilières |
| 3. Électricité, Gaz
et Distribution d'eau | 11. Services aux entreprises |
| 4. Commerce de gros | 12. Santé, Éducation et action sociale |
| 5. Commerce de détail | 13. Services aux particuliers |
| 6. Hôtels et restaurants | 14. Activités récréatives |
| 7. Transports | 15. Autres services |
| 8. Services collectifs | 16. Autres |

A.3. Combien de salariés (CDD et CDI) aviez-vous dans votre entreprise au 1^{er} janvier 2002 ?

1. 1 à 9 2. 10 à 49 3. 50 à 249

Section B : Qualité de l'information en matière d'environnement

Je vais vous demander votre opinion sur la qualité de l'information en matière d'environnement,

B.1. Concernant les réglementations en matière d'environnement, êtes-vous tout à fait d'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord avec les propositions suivantes ?

- a. tout à fait d'accord b. assez d'accord c. plutôt pas d'accord
d. pas du tout d'accord e. nsp f. non concerné

1. Vous savez où trouver l'information a b c d e f
2. Vous êtes suffisamment informé a b c d e f
3. Elles sont faciles à comprendre a b c d e f
4. Elles sont faciles à mettre en œuvre a b c d e f
5. Il est possible de les appliquer dans votre entreprise a b c d e f

B.2. Concernant les aides en matière d'environnement, êtes-vous tout à fait d'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord avec les propositions suivantes ?

- a. tout à fait d'accord b. assez d'accord c. plutôt pas d'accord
d. pas du tout d'accord e. nsp

Aides de l'État français :

1. Vous êtes suffisamment informé a b c d e
2. Elles sont faciles à obtenir a b c d e

Aides de l'Union européenne :

3. Vous êtes suffisamment informé a b c d e
4. Elles sont faciles à obtenir a b c d e

Section C : Votre entreprise et l'environnement

Parlons maintenant de votre entreprise et l'environnement,

C.1. Dans la gestion de votre entreprise, la protection de l'environnement est-elle une préoccupation ?

1. très importante
2. assez importante
3. peu importante
4. pas du tout importante

C.1.1. Si oui (1. très importante ou 2. assez importante)

Pour quelles raisons prenez-vous en compte la protection de l'environnement dans la gestion de votre entreprise (plusieurs réponses possibles) ?

- Pour vous adapter à la législation en vigueur
- Pour répondre à pression des donneurs d'ordres ou des clients
- Pour améliorer l'image de l'entreprise
- Pour accroître la rentabilité de l'entreprise
- Pour tirer un avantage concurrentiel
- Par conviction personnelle
- Pour bénéficier d'aides ou subventions
- En raison de l'existence de sanctions
- Pour bénéficier d'avantages fiscaux
- Pour obtenir des marchés publics
- Dans le cadre de la norme ISO 14001
- Autres raisons. Lesquelles?

C.1.2 Si non (3. peu importante ou 4. pas du tout importante)

Pour quelles raisons ne prenez-vous pas en compte la protection de l'environnement dans la gestion de votre entreprise (plusieurs réponses possibles) ?

- Par manque de temps pour vous en occuper
- Par manque de ressources financières
- Par manque de formation
- Par méconnaissance de la législation
- Parce que la réglementation ne l'impose pas
- Par méconnaissance des aides
- Car l'impact de l'activité de votre entreprise sur l'environnement est faible
- Car elle entraîne des coûts supplémentaires sans retombées commerciales
- Autres raisons. Lesquelles?

C.2. Pour chacune des actions suivantes, pouvez-vous me dire si elles sont déjà réalisées ou si vous allez les mettre en place?

- a. réalisées ou en cours b. envisage de les mettre en place
- c. pas prévu pour l'instant d. nsp

Mesures destinées à réduire la consommation d'énergie a b c d

Mesures destinées à réduire les pollutions liées à votre activité a b c d

Rationalisation de l'utilisation de l'eau a b c d

Achat de véhicules moins polluants a b c d

Recyclage ou valorisation des déchets a b c d

Utilisation et/ou production d'énergies renouvelables a b c d

Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement a b c d

Développement de produits respectueux de l'environnement a b c d

Mise en place d'un système de management environnemental a b c d

C.3. Selon vous la part des charges courantes liées aux questions environnementales dans votre entreprise est-elle ?

1. nulle 2. faible 3. modérée 4. élevée

C.4. Selon vous, la part des investissements liés aux questions environnementales dans votre entreprise est-elle ?

1. nulle 2. faible 3. modérée 4. élevée

C.5. D'une façon générale, que pensez-vous d'un renforcement de la législation en matière d'environnement ?

1. très favorable 2. assez favorable 3. peu favorable 4. pas du tout favor.

C.6. Pensez-vous que la législation en matière d'environnement va se renforcer dans les deux années à venir ?

1. oui 2. non 3. ne sait pas

Section D : Les appuis pour votre démarche environnementale

Enfin je souhaiterais identifier les appuis dont vous auriez besoin pour conduire votre démarche environnementale.

D.1. Pour chacun des trois types de soutien : aide non financière ou conseil, financement bancaire adapté, subvention publique ou déduction fiscale, veuillez me donner vos trois priorités parmi les besoins suivants :

En premier, deuxième, troisième

1. Formation du dirigeant et/ou du personnel aux questions environnementales
2. Financement d'une démarche de certification ISO 14001
3. Financement de la réfection des locaux de votre entreprise
4. Embauche d'une personne chargée de l'environnement
5. Achat de nouveaux outils de production
6. Intervention d'un expert pour la maîtrise des risques industriels
7. Autres, précisez :

D.2. En quels termes les démarches que vous avez citées sont-elles prioritaires ?

- En termes de financement adapté :
- En termes d'aide non financière ou conseil :
- En termes de subvention publique ou déduction fiscale :

D.3. Souhaiteriez-vous plus de soutien dans votre démarche environnementale (plusieurs réponses possibles) ?

De la part :

D.3.1. Des organismes publics ou para-publics suivants :

ADEME

DRIRE

Administration fiscale

Collectivités locales

Chambres de commerce et d'industrie

Banque du développement des PME (CEPME – SOFARIS)

Autres, précisez :

D.3.2. Des intervenants du secteur privé suivants :

Vos banques

Experts-comptables

Bureaux d'études spécialisés en environnement

Fédérations professionnelles

Associations et ONG environnement

Autres, précisez :

Section E. Compléments d'information sur l'entreprise

E.1. Depuis combien de temps votre entreprise est-elle en activité ?

1. moins de 5 ans 2. 5 à 15 ans 3. plus de 15 ans

E.2. Quel est le montant de votre chiffre d'affaires HT en euros en 2001 ?

.....

E.3. Pour le 1^{er} semestre 2002, comment considérez-vous les indicateurs de votre entreprise ?

a. en diminution

b. stable

c. en progression

d. nsp

1. Chiffre d'affaires a b c d

2. Investissement a b c d

3. Rentabilité a b c d

4. Emploi a b c d

E.4. L'activité de votre entreprise vous conduit-elle à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement ?

1. oui 2. non

E.5. À quelle échéance pensez-vous entreprendre une démarche environnementale dans votre entreprise ?

1. déjà finalisée 2. déjà en cours 3. dans un an 4. pas prévu pour l'instant

E.6. Au sein de votre entreprise quelqu'un s'occupe t-il en particulier de la gestion de l'environnement ?

.....

E.6.1. Quelle est sa fonction ?

.....

LEXIQUE, SIGLES, ADRESSES UTILES

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÉMENTS

Lexique, sigles,
adresses utiles

116

ADEME

Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie,
www.ademe.fr

ANVAR

Agence nationale de valorisation
de la recherche,
www.anvar.fr

BDPME

Banque du développement des PME,
www.bdpme.fr

CCI

Chambres de commerce et d'industrie,
Assemblée des chambres françaises de
commerce et d'industrie,
www.acfci.cci.fr

CDC et CDC PME

Caisse des dépôts et consignations,
www.caissedesdepots.fr
et www.cdcpme.fr

Comité 21

Comité français pour l'environnement
et le développement durable, est une
association loi 1901, née en 1995 dans
la droite ligne des engagements de Rio
pour contribuer à l'ancrage en France
du développement durable.
www.comite21.org

CRITT

Centre régional d'innovation et de
transfert de technologie.

DARPMI

Sigle, en vigueur lors de la réalisation
de l'étude, de la direction chargée de
l'action régionale et de la petite et
moyenne industrie, au sein du Minefi.

Dans le cadre de « Bercy en
mouvement », il a été décidé, en avril
2003, de resserrer et clarifier l'adminis-
tration centrale dans le domaine des
relations avec les entreprises, notamment
par la réunion au sein d'une seule
nouvelle entité, des deux directions
chargées respectivement de l'industrie,
des technologies de l'information et des
postes d'une part, de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
d'autre part.

Dépense de protection de l'environnement

« Mesure la dépense que l'ensemble des
agents résidents consacrent à l'environ-
nement. Il s'agit pour l'essentiel, de
la dépense, dite courante, liée à la
consommation d'un certain nombre de
biens et services spécifiques (services
de distribution d'eau, d'assainissement,
de gestion des déchets), ainsi que de
la dépense en capital. » (Comptes de
l'environnement en 2000.)

Développement durable

« Le développement durable est un
développement qui permet à la généra-
tion présente de répondre aux besoins
du présent sans compromettre la capacité
des générations futures à répondre
à leurs propres besoins. » (Rapport
Brundtland, 1987.)

DG Entreprises

La Direction générale des entreprises
est une direction de la Commission
européenne.

[http://europa.eu.int/comm/dgs/enterprise/
index_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/enterprise/index_fr.htm)

DRIRE

Direction régionale de l'industrie,
la recherche et l'environnement,
www.drire.gouv.fr

Environnement

Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs inter-relations.

Écologie

Depuis 2002, le ministère dédié aux questions environnementales a adopté le terme écologie. « L'écologie appliquée prend en compte l'action de l'homme dans le but d'en limiter les conséquences néfastes (dégradation de l'environnement, pollution, baisse de la bio-diversité, etc.) et de favoriser une gestion rationnelle de la nature. » (Larousse, 2002.)

European Environment Agency,

www.eea.eu.int/

ICPE

Installation classée pour la protection de l'environnement.

IFEN

Institut français de l'environnement,
www.ifen.fr

IFP

Institut français du pétrole,
www.ifp.fr

INPI

Institut national de la propriété industrielle,
www.inpi.fr

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques,
www.insee.fr

ISO 14001

Systèmes de management environnemental. « La norme ISO 14001 s'intègre dans le cadre du développement durable et s'appuie sur une démarche volontaire. Les exigences s'articulent autour de la définition d'une politique environnementale puis de la mise en place d'un système de management pour atteindre les objectifs et cibles fixés dans le cadre de cette politique. » (Source: Afnor.) Cf. Organisation internationale de normalisation (ISO),
www.iso.ch/iso/en/prods-services/otherpubs/iso14000/index.html

ISL

Institut de sondage Lavalie.

Management environnemental

« La composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale. » (Source ISO 14001.)

Ministère de l'Écologie et du Développement durable

www.environnement.gouv.fr

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

LES COMPLÉMENTS

Lexique, sigles,
adresses utiles

117

PME

Petites et Moyennes Entreprises, sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 250 personnes, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros, et ne sont pas détenues à hauteur de 25 % ou plus du capital ou des droits de vote par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME. (Cf. *Regards sur les PME*, n° 1.)

Orée

Association à but non lucratif créée en 1992 dans le but de réunir entreprises et collectivités autour d'objectifs communs, notamment ; la promotion de la gestion environnementale dans les entreprises, en particulier les PME-PMI, et les collectivités.

www.oree.org

Protocole de Kyoto

Ce protocole établit des engagements quantifiés concernant la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Secrétariat d'État aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation

www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr

SESSI

Service des études et des statistiques industrielles, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
<http://www.sessi.fr>

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes.

TPE

Très Petites Entreprises, correspond à la définition européenne de la micro entre-

prise, c'est-à-dire employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 10 millions d'euros. (Cf. *Regards sur les PME*, n° 1.)

Consulter aussi :

Le portail européen de l'environnement pour les entreprises et les collectivités, www.enviro2b.com/france/web/serv/enviro/HomePage et, Eco-audit, europa.eu.int/comm/environment/emas

BIBLIOGRAPHIE

ADEME, *Les PME éco-industrielles en France, Données et Références*, 1998.

ADEME, *Rapport d'activité 2001*.

Afnor, *Pratiquer le management de l'environnement, ISO 14001 les réponses à vos questions*, 2000.

Anvar, *Bilan Sectoriel 2001 – Environnement*, 2002.

Comité 21, *Entreprises et Développement durable*, 2002.

Gondran, Natacha, *Système de diffusion d'information pour encourager les PME-PMI à améliorer leurs performances environnementales*, 2001.
<http://agora21.org/entreprise/these2.html>

European Commission, *Observatory of European SMEs 2002*, vol. 4, *European SMEs and social and environmental responsibility*, 2002.

IFEN, *Chiffres-clés 2002 de l'environnement*, 2002.

Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2002, et IFEN, *Emploi et Environnement*.

Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2002, et IFEN, *Les Comptes économiques de l'Environnement en 2000*.

OCDE, *Marchés publics et environnement, Problèmes et solutions pratiques*, 2000.

Revue spécialisée: *Usine Nouvelle, Environnement et Techniques, Banque Magazine*.

Rapport interne du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, janvier 2001. *Environnement et création d'entreprises*.

VIGNERON J. et LACAM M., *Pollutec 2001 Innovations des Eco-Industries*, Economica, 2001.

Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

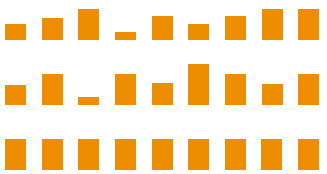
Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002, loi de modernisation sociale.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1.</i>	Le développement durable	17
<i>Figure 2.</i>	Les PME face aux enjeux environnementaux	18
<i>Graphique 1.</i>	La préoccupation environnementale dans la gestion de l'entreprise	23
<i>Graphique 2.</i>	Niveau de préoccupation environnementale selon la taille et le secteur d'activité	24
<i>Graphique 3.</i>	Niveau de réflexion sur les questions liées à l'environnement	25
<i>Graphique 4.</i>	Activité de l'entreprise conduisant à mener une réflexion sur l'environnement et la protection de l'environnement	26
<i>Graphique 5.</i>	Raisons de la prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'entreprise	27
<i>Graphique 6.</i>	Raisons de la non prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'entreprise	30
<i>Graphique 7.</i>	Opinion sur le renforcement de la législation en matière d'environnement	31
<i>Graphique 8.</i>	Renforcement de la législation dans les deux années à venir	32
<i>Graphique 9.</i>	L'information sur les réglementations en matière d'environnement	32
<i>Graphique 10.</i>	Niveau d'information selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise	33
<i>Graphique 11.</i>	L'application des réglementations en matière d'environnement	34
<i>Graphique 12.</i>	Mise en œuvre des réglementations selon la taille et le secteur d'activité	35
<i>Graphique 13.</i>	Information sur les aides en matière d'environnement	36
<i>Graphique 14.</i>	Obtention des aides en matière d'environnement	36
<i>Graphique 15.</i>	Actions engagées en faveur de l'environnement	38
<i>Tableau 1.</i>	Actions réalisées ou en cours pour les entreprises dont l'activité conduit à mener une réflexion sur les questions liées à l'environnement	39
<i>Graphique 16.</i>	Recyclage ou valorisation selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise	40
<i>Graphique 17.</i>	Politique d'achat compatible avec le respect de l'environnement selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise	41
<i>Graphique 18.</i>	Management environnemental selon la taille et le secteur d'activité de l'entreprise	42
<i>Graphique 19.</i>	Démarches environnementales prioritaires en terme de soutien	43
<i>Graphique 20.</i>	Accompagnement des démarches environnementales prioritaires en terme de soutien	45
<i>Graphique 21.</i>	Les intervenants du secteur public ou para-public	46
<i>Graphique 22.</i>	Les intervenants du secteur privé	47
<i>Graphique 23.</i>	Accompagnement des TPE	48
<i>Graphique 24.</i>	Accompagnement des entreprises de plus de 10 salariés ayant un impact important sur l'environnement	50

<i>Graphique 25.</i>	Accompagnement des entreprises de services de plus de 10 salariés ayant un impact faible sur l'environnement	51
<i>Graphique 26.</i>	Personne chargée de l'environnement selon le secteur d'activité de l'entreprise	52
<i>Tableau 2.</i>	Pourcentage de responsables « environnement-qualité » parmi les personnes qui s'occupent de la gestion de l'environnement	53
<i>Graphique 27.</i>	Démarche environnementale dans l'entreprise	54
<i>Graphique 28.</i>	Démarche environnementale finalisée ou en cours selon le secteur d'activité de l'entreprise	54
<i>Graphique 29.</i>	Part des charges courantes liées aux questions environnementales	55
<i>Graphique 30.</i>	Part des investissements liés aux questions environnementales	56
<i>Tableau 3.</i>	Coût de la mise aux normes	63
<i>Tableau 4.</i>	Mise en place d'un système de management environnemental	63
<i>Tableau 5.</i>	Dépenses de protection de l'environnement des entreprises en 2000 (en millions d'euros)	72
<i>Graphique 31.</i>	Investissement relevant de la protection de l'environnement	73
<i>Graphique 32.</i>	Financement des investissements contribuant à la protection de l'environnement	74
<i>Tableau 6.</i>	Aides financières pour l'environnement	77
<i>Graphique 33.</i>	PME du secteur de l'eau	83
<i>Graphique 34.</i>	PME du secteur de la gestion des déchets	84
<i>Graphique 35.</i>	PME du secteur de la récupération	85
<i>Graphique 36.</i>	Répartition des dépôts de brevets par type d'entreprise	89
<i>Graphique 37.</i>	Répartition des PME déposantes par taille et par ancienneté	90

observatoire des pme



PRÉSENTATION

Activité et missions

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

L'OBSERVATOIRE
DES PME

Présentation

124

L'Observatoire des PME réunit dans une activité d'étude la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Banque du développement des PME (BDPME). Ces organismes qui, chacun dans leur domaine, ont développé de longue date des programmes de soutien aux PME et TPE ont souhaité structurer leur partenariat et constituer un véritable pôle d'appui à la connaissance, et au développement, des PME.

L'Observatoire a vocation à s'ouvrir aux organismes qui participent de l'action publique en faveur des PME.

Recenser les informations disponibles sur les PME, clarifier les concepts utilisés, comparer les situations en France et à l'étranger, combler les lacunes de la connaissance, diffuser les informations, telles sont les missions de l'Observatoire des PME.

Le travail de l'Observatoire repose, d'une part sur une approche quantitative de la réalité des petites et moyennes entreprises, et d'autre part sur des démarches d'études plus qualitatives.

Organisation

La présidence a été confiée à Christian Marbach, membre de l'Académie des technologies, qui a dirigé précédemment d'importants organismes dédiés au développement des entreprises (notamment, président-fondateur de SOFINNOVA, président-directeur général de l'ANVAR, directeur général de l'Industrie, président de la Cité des sciences et de l'industrie).

L'Observatoire est dirigé et animé respectivement par : Didier Havette, directeur délégué, par ailleurs responsable des actions de place au programme PME emploi à la Caisse des dépôts et consignations, et Henry Savajol, par ailleurs directeur des études et de la stratégie à la Banque du développement des PME. Au sein de l'Observatoire, la coordination et la publication des études sont assurées par Claire Genevey.

MÉTHODE

Le conseil scientifique

L'Observatoire s'est doté d'un conseil scientifique composé de personnalités dont les qualités et expériences professionnelles assurent la plus grande pertinence dans la détermination des sujets d'étude ainsi que dans les modalités de réalisation des travaux. Le conseil scientifique se compose de :

- Michel Berry, directeur de l'École de Paris du management ;
- Bernard Brunhes, président du conseil de surveillance de Bernard Brunhes Consultants ;
- Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-Sorbonne, président du conseil d'analyse économique du Premier ministre ;
- Michel Hébert, directeur des statistiques d'entreprise à l'INSEE ;
- Jacques Lesourne, président de Futuribles International ;

Les membres du conseil scientifique sont appelés à réagir sur le programme d'études de l'Observatoire qui leur est soumis chaque année, ainsi que sur les cahiers des charges des études et les résultats d'étape.

Le comité d'orientation

La mise en œuvre du programme d'études est suivie en cours d'année au sein du comité d'orientation de l'Observatoire des PME.

Les comités de pilotage

Chaque étude de l'Observatoire est pilotée par un groupe de travail spécifique : le comité de pilotage ; les participants à ce comité sont les membres fondateurs de l'Observatoire et des acteurs parmi les plus compétents pour le domaine traité. Les études s'appuient, notamment, sur des enquêtes réalisées directement auprès des entreprises.

Les études sont publiées, depuis le début de l'année 2003, dans le cadre de la collection de l'Observatoire des PME : *Regards sur les PME*.

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

L'OBSERVATOIRE
DES PME

La recherche
universitaire

126

L'Observatoire des PME s'est rapproché du monde universitaire. Afin de valoriser les projets en cours et d'impulser de nouveaux axes de recherche, il a fait réaliser un travail de recensement des thèses et travaux concernant les PME. La coopération avec le monde universitaire est approfondie de façon très concrète en ce courant d'année 2003.

Le recensement des thèses et des laboratoires universitaires s'intéressant à la PME a produit les résultats suivants :

- 32 thèses ont été achevées sur les années 1997 à 2002, et 85 au total sur toute la période couverte par ce recensement : 1974-2002. Ces thèses ont été classées en 13 groupes : Financement, Innovation et technologie, Environnement, Stratégies, Organisation et gestion, L'entrepreneur, Artisanat et TPE, Gestion des ressources humaines, Sous-traitance, Défaillance d'entreprises, Exportation, Fiscalité, Essaimage.
- 72 laboratoires et centres de recherche ont par ailleurs été identifiés comme intéressés, à des degrés divers, par l'étude des PME.

En cours d'année 2003, l'Observatoire a envoyé une offre de coopération aux laboratoires et universités. Pour tout contact sur ce sujet, s'adresser à :

M^{me} Claire Genevey, mél: observatoire@agencedespme.fr

PUBLICATION DES TRAVAUX

La publication des études est assurée sous format papier dans le cadre de la collection « Regards sur les PME », et sous format électronique, sur le site Internet portailpme.fr

Regards sur les PME

La collection « Regards sur les PME » est destinée principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement, et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toutes natures, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.

Pour toute question sur la diffusion de cette revue :

observatoire@agencedespme.fr

www.portailpme.fr

Afin d'assurer le partage le plus large des connaissances concernant les PME, l'Observatoire des PME met également les études réalisées à disposition des internautes sur le site portailpme.fr

Ce site offre aux responsables de PME/TPE **un accès simple et rapide à l'information les concernant** ; il est organisé ainsi :

- Le **Guide de l'entreprise** est la sélection des meilleures ressources disponibles sur Internet pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : commerciale, financière, juridique, sociale...
- Le **Moteur de solutions** répond avec précision à des questions très diverses, grâce à une technologie simple et performante.
- Les **Services pratiques** pour les entrepreneurs : appels d'offres, formulaires CERFA, contrats et lettres types, chiffres sociaux et fiscaux, traducteurs, etc.
- Le service **Aide et soutien publics aux entreprises** informe sur les dispositifs d'aide et de soutien publics aux entreprises.

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

L'OBSERVATOIRE
DES PME

Publication des travaux

127

LES MEMBRES

Les PME
et l'Environnement :
enjeux et opportunités

REGARDS SUR LES PME
N°4

L'OBSERVATOIRE
DES PME

Les membres

128



BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DES PME

La Banque du développement des PME (BDPME) a pour mission d'accompagner les entreprises petites et moyennes, dans chacune des étapes de leur existence, en favorisant leur accès au financement. Établissement de place, la BDPME intervient en partenariat avec la communauté bancaire et financière, sous forme de cofinancement, réalisé par sa filiale le Crédit d'équipement des PME (CEPME), et sous forme de garantie de financement et d'intervention en fonds propres, accordée par sa filiale la SOFARIS.

www.bdpme.fr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) établissement public créé en 1816, exerce à la fois des activités publiques et des activités concurrentielles. Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, elle porte, depuis 1994, des programmes à destination des PME et TPE :

- le financement en fonds propres des PME et de l'innovation ;
- les très petites entreprises et l'économie sociale.

www.cdcpme.fr

Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités expose au lecteur, dans un premier temps, l'opinion des responsables de PME sur l'environnement, telle qu'elle a été recueillie et analysée au terme d'une enquête téléphonique menée fin 2002. Celle-ci démontre, d'une façon qui peut surprendre, une prégnance des enjeux environnementaux dans les préoccupations des chefs de petites et moyennes entreprises. Le contexte réglementaire et les politiques publiques sont ensuite présentés, et analysés en fonction des bénéfices ou des difficultés que leur mise en œuvre génère pour les PME. Enfin, la place des PME sur le marché de l'offre des biens et services environnementaux (les éco-activités) est abordée parallèlement à l'élaboration de pistes d'action pour faciliter le développement de ces éco-entreprises.

*La collection **Regards sur les PME** est destinée principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toutes natures, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.*

Numéros parus

- 1 PME : clés de lecture
- 2 PME : l'appui à la création
- 3 Gestion du personnel et de l'emploi dans les petites entreprises
- 4 Les PME et l'Environnement : enjeux et opportunités